



SOMMAIRE

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR

	Pages
Point 68 de l'ordre du jour :	
Elimination de toutes les formes de discrimination raciale :	
a) Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination;	
b) Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale;	
c) Etat de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale : rapport du Secrétaire général	
Rapport de la Troisième Commission (première partie)	
Point 77 de l'ordre du jour :	
Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux : rapport du Secrétaire général	
Rapport de la Troisième Commission	817
Point 78 de l'ordre du jour :	
Conséquences néfastes pour la jouissance des droits de l'homme de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée aux régimes racistes et colonialistes d'Afrique australe	
Rapport de la Troisième Commission	
Point 69 de l'ordre du jour :	
Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique : rapports du Secrétaire général	
Rapport de la Troisième Commission	

Conséquences néfastes pour la jouissance des droits de l'homme de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée aux régimes racistes et colonialistes d'Afrique australe

**RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION
(A/10321)**

POINT 69 DE L'ORDRE DU JOUR

Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique : rapports du Secrétaire général

**RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION
(A/10330)**

1. Mme SEKELA KANINDA (Zaire) [Rapporteur de la Troisième Commission] : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Troisième Commission relatifs aux points 68, 77, 78 et 69 de l'ordre du jour contenus dans les documents A/10320, A/10309, A/10321 et A/10330, respectivement. Le rapport contenu dans le document A/10320 se rapporte aux alinéas a et c du point 68, qui portent respectivement sur la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et sur l'état de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Ce rapport traite d'un problème dont l'importance n'échappe à personne. C'est pourquoi la Troisième Commission lui a accordé la priorité lors de l'établissement de son calendrier de travail.

2. Il ressort des diverses interventions prononcées dans le cadre de la discussion générale sur ces alinéas que toutes les délégations sont unanimes pour souligner l'importance de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et la nécessité d'une action concertée pour atteindre les objectifs de cette décennie. Elles s'accordent pour conjuguer leurs efforts dans le but d'effacer ce fléau de notre planète.

3. Toutes les délégations ont accueilli favorablement l'offre du Gouvernement ghanéen d'être le pays hôte de la Conférence mondiale en 1978, conférence prévue comme élément essentiel du Programme de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Dans le cadre de l'examen de ces deux points, la Commission a adopté cinq projets de résolution dont deux lui ont été recommandés par le Conseil économique et social. Au paragraphe 27 de ce même rapport, la Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption des cinq projets de résolution ci-après.

4. Le projet de résolution I traite de la mise en œuvre du programme de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et, dans ce projet

**Président : M. Gaston THORN
(Luxembourg).**

POINT 68 DE L'ORDRE DU JOUR

Elimination de toutes les formes de discrimination raciale :

- a) **Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination;**
- b) **Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale;**
- c) **Etat de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale : rapport du Secrétaire général**

**RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION
(PREMIÈRE PARTIE) (A/10320)**

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR

Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux : rapport du Secrétaire général

**RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION
(A/10309)**

l'Assemblée générale condamne les conditions intolérables qui continuent de régner en Afrique australe et ailleurs, y compris le déni du droit à l'autodétermination et à l'application inhumaine et odieuse de l'*apartheid* et de la discrimination raciale. Elle réaffirme sa reconnaissance de la légitimité de la lutte des peuples opprimés pour se libérer du racisme, de la discrimination raciale, de l'*apartheid*, du colonialisme et de la domination étrangère; elle prie tous les Etats de coopérer loyalement et pleinement à la poursuite des buts et objectifs de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale en prenant des décisions et des mesures consistant, entre autres, à appliquer les résolutions de l'ONU sur l'élimination du racisme, de l'*apartheid*, de la discrimination raciale, ainsi que sur la libération des peuples soumis à la domination coloniale et au joug étranger. L'Assemblée générale décide d'examiner cette question à sa trente et unième session à titre hautement prioritaire.

5. Ce projet de résolution I, recommandé par le Conseil économique et social, a été adopté à la Troisième Commission par 126 voix contre une, avec 2 abstentions.

6. Le projet de résolution II, recommandé également par le Conseil économique et social, s'intitule "Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale". Au paragraphe 1 du dispositif, l'Assemblée générale prend note avec satisfaction de l'offre du Gouvernement ghanéen d'accueillir la conférence mondiale envisagée comme élément marquant de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Ce projet de résolution a été adopté à la Troisième Commission par 126 voix contre une, avec une abstention.

7. Dans le projet de résolution III, intitulé "Élimination de toutes les formes de discrimination raciale", l'Assemblée générale considère que le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale. Ce projet a été adopté en Commission par 70 voix contre 29, avec 27 abstentions. Comme les membres de l'Assemblée ne l'ignorent pas, ce projet de résolution a fait l'objet de nombreuses consultations en dehors des réunions et de débats de procédure et de fond très animés au sein de la Troisième Commission.

8. Au sujet du vote de ce projet de résolution, je voudrais porter à la connaissance de l'Assemblée générale que les délégations argentine et thaïlandaise s'étaient bien abstenues lors du vote, mais ceci n'avait pas été enregistré par le dispositif mécanimique, comme l'indique bien la note de bas de page, au paragraphe 20 du rapport de la Commission.

9. Le projet de résolution IV porte sur l'"Etat de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*". Au paragraphe 1 du dispositif, l'Assemblée générale fait appel aux gouvernements de tous les Etats pour qu'ils signent, ratifient et appliquent sans tarder la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*. Le projet de résolution a été adopté à la Commission par 88 voix contre zéro, avec 25 abstentions.

10. Le projet de résolution V, relatif aux alinéas *a* et *c* du point 68 de l'ordre du jour, s'intitule "Etat de la Convention internationale sur l'élimination de toutes

les formes de discrimination raciale". Dans ce projet de résolution, l'Assemblée exprime sa satisfaction devant l'augmentation du nombre des pays qui ont ratifié ladite Convention et adresse un appel aux Etats qui ne sont pas encore parties à la Convention pour qu'ils y adhèrent. Cette proposition a été adoptée en Commission par 106 voix contre zéro, avec 6 abstentions.

11. Le rapport sur le point 77 de l'ordre du jour [A/10309] porte sur l'"Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux". Dans ce cadre, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution qui figure au paragraphe 8 de son rapport.

12. Dans ce texte, la Troisième Commission a, encore une fois, réaffirmé l'importance de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en tant que condition impérative pour la jouissance des droits de l'homme. Ce projet de résolution a été adopté en Commission par 106 voix contre une, avec 19 abstentions.

13. Le rapport sur le point 78 de l'ordre du jour [A/10321] concerne les conséquences néfastes pour la jouissance des droits de l'homme de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée aux régimes racistes et colonialistes d'Afrique australe. Dans le projet de résolution qui figure au paragraphe 8 du rapport, l'Assemblée générale tenant compte de ce qu'en application de la résolution 1864 (LVI) du Conseil économique et social du 17 mai 1974, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a désigné un rapporteur spécial chargé d'évaluer de toute urgence l'importance et les sources de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée par certains Etats aux régimes racistes et colonialistes d'Afrique australe, ainsi que les conséquences directes ou indirectes d'une telle assistance sur la persistance du colonialisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid*, a décidé d'examiner ce point à sa trente et unième session en tant que question hautement prioritaire et, à cette fin, prie le Secrétaire général de présenter le rapport définitif du Rapporteur spécial ainsi que les recommandations de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités à l'Assemblée générale de ladite session. Ce projet de résolution a été adopté à la Commission par 94 voix contre zéro, avec 13 abstentions.

14. Le rapport sur le point 69 de l'ordre du jour [A/10330] concerne les droits de l'homme et les progrès de la science et de la technique. La Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de déclaration sur l'utilisation des progrès de la science et de la technique dans l'intérêt de la paix et au profit de l'humanité. Ce projet de déclaration a été adopté en Commission par 95 voix contre zéro, avec 20 abstentions. En outre, les membres trouveront au paragraphe 19 de ce rapport un projet de décision, que la Troisième Commission recommande également pour adoption à l'Assemblée

générale. Le projet de décision a pour but d'inscrire la question "Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique" à l'ordre du jour provisoire de la trente et unième session, avec rang de priorité. Ce projet de décision a été mis aux voix à la Troisième Commission et a été adopté par 105 voix contre zéro, avec 7 abstentions.

15. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de la Belgique pour une motion d'ordre.

16. M. LONGERSTAEY (Belgique) : Monsieur le Président, je me permets de vous demander formellement, par motion d'ordre, que l'Assemblée générale, en vertu des articles 74 et 77 de son règlement intérieur, se prononce sur l'ajournement, à la trente et unième session, du débat de l'Assemblée et, par conséquent, du vote sur le projet de résolution III, qui nous est actuellement proposé à la fin du document A/10320, du 3 novembre 1975.

17. Le PRÉSIDENT : Vous venez d'entendre le représentant de la Belgique demander, en vertu des articles 74 et 77 du règlement intérieur, l'ajournement du débat sur le projet de résolution III, à la trente et unième session de l'Assemblée générale. Voici ce que dit l'article 74 du règlement intérieur : "outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole en faveur de l'ajournement, et deux contre, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix". Conformément à cet article, je vais donner la parole à deux orateurs pour cette motion et à deux orateurs contre.

18. M. WILSON (Libéria) [*interprétation de l'anglais*] : Je prends la parole pour appuyer la motion qui vient d'être présentée par le représentant de la Belgique. Il y a ici de nombreuses délégations qui ne savent pas exactement ce qu'est le sionisme et ce qu'est le racisme. Il y en a d'autres qui n'ont pas encore reçu d'instructions de leur gouvernement. L'ajournement du vote sur ce projet de résolution leur permettra d'étudier la question à fond et d'aboutir ainsi à une décision mûrement réfléchie.

19. Je demande que l'on procède à un vote par appel nominal sur cette motion d'ajournement.

20. Le PRÉSIDENT : Plusieurs orateurs m'ont demandé d'intervenir dans ce débat et leur nombre excède largement quatre. Je vais les appeler dans l'ordre et ils diront s'ils se prononcent pour ou contre.

21. M. ADJIBADÉ (Dahomey) : Je crois que le problème qui nous intéresse et qui concerne le projet de résolution III est un problème bien connu de nous tous. Chaque délégation s'est vu offrir la possibilité de participer aux travaux qui ont conduit à l'adoption de ce projet de résolution à la Troisième Commission, chaque délégation a pu recevoir les instructions dont elle avait besoin, et je pense donc que remettre la décision de l'Assemblée générale sur cette question ne changerait absolument rien, les instructions étant ce qu'elles sont. Par conséquent, il est inutile de tergiverser. Il vaut mieux se prononcer tout de suite pour que les travaux de l'Assemblée générale puissent se poursuivre normalement. Donc la délégation dahoméenne s'oppose à toute proposition de renvoi ou d'ajournement.

22. Mme DUBRA (Uruguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Je tiens simplement à appuyer la proposition

de la délégation belge qui, à son tour, a été appuyée avec tant d'éloquence par le représentant du Libéria.

23. M. EL-SHIBID (Irak) [*interprétation de l'anglais*] : Si j'interviens aujourd'hui pour m'opposer à la motion qui vient d'être présentée et qui vise à renvoyer le vote sur le projet de résolution III présenté par la Troisième Commission, c'est simplement parce qu'aucune raison pour justifier cette mesure n'a été donnée par ceux qui ont proposé cette motion. La seule raison invoquée a été le manque d'instructions. Or, entre le vote au sein de la Troisième Commission et notre réunion d'aujourd'hui, chaque délégation et chaque pays que ce problème préoccupe, car il affecte la vie de millions de personnes, a eu amplement le temps de recevoir des instructions. Pour une question aussi importante que celle-ci — et j'en veux pour preuve les nombreux représentants qui assistent à cette séance — chaque délégation avait le devoir de demander à temps des instructions pour que l'Assemblée générale ne soit pas obligée de renvoyer à plus tard la prise d'une décision. Il faut qu'un vote intervienne en temps opportun, c'est-à-dire aujourd'hui.

24. Deuxièmement, nous connaissons tous ce jeu aux Nations Unies. Nous savons qu'il s'agit d'une simple manœuvre pour nous faire perdre du temps et de l'énergie et pour que les problèmes que certaines délégations ne veulent pas aborder soient en quelque sorte étouffés par le passage du temps. Il s'agit d'un problème beaucoup trop important pour qu'on le renvoie à l'année prochaine, et il est trop vivace pour disparaître dans l'espace d'un an. Par conséquent, je demande à toutes les délégations de s'opposer à cette motion.

25. Le PRÉSIDENT : Je remercie les orateurs qui sont intervenus pour leur brièveté. Les dispositions de l'article 74 du règlement intérieur ont reçu satisfaction. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs se sont prononcés pour et deux contre. Le représentant du Libéria a demandé un vote par appel nominal.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par la Suède, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Suède, Togo, Trinité-et-Tobago, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Zaïre, Zambie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bolivie, Botswana, Canada, Colombie, Costa Rica, Danemark, République dominicaine, Equateur, El Salvador, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Allemagne (République fédérale d'), Ghana, Haïti, Honduras, Islande, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Japon, Kenya, Libéria, Luxembourg, Malawi, Mexique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Panama, Paraguay, Portugal, Sierra Leone, Singapour, Espagne, Souaziland.

Votent contre : République arabe syrienne, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Algérie, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Cap-Vert, Tchad, Chine, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Yémen démocratique,

Egypte, Guinée équatoriale, Gambie, République démocratique allemande, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Jordanie, Koweït, Laos, Liban, République arabe libyenne, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mongolie, Maroc, Mozambique, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Pologne, Qatar, Rwanda, Arabie saoudite, Sénégal, Somalie, Sri Lanka, Soudan.

S'abstiennent : Thaïlande, République-Unie du Cameroun, Venezuela, Bhoutan, Birmanie, Chili, Gabon, Grèce, Grenade, Guatemala, Jamaïque, Lesotho, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines.

Par 67 voix contre 55, avec 15 abstentions, la motion est rejetée.

26. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de la Belgique pour une motion d'ordre.

27. M. LONGERSTAEY (Belgique) : Par motion d'ordre, je voudrais demander formellement que l'Assemblée se prononce sur le projet de résolution III qui nous est actuellement soumis avant de se prononcer sur les projets de résolution I et II. L'article 91 du règlement intérieur de l'Assemblée générale stipule en effet expressément :

“Si la même question fait l'objet de deux ou plusieurs propositions, l'Assemblée générale, à moins qu'elle n'en décide autrement, vote sur ces propositions selon l'ordre dans lequel elles ont été présentées.”

Cette proposition formelle a pour but de tenter un dernier effort — je dis de tenter un dernier effort — en vue d'obtenir quelque chose qui nous tient profondément à cœur : la possibilité, au cas où le projet de résolution III serait rejeté, de nous joindre à un consensus sur les projets de résolution I et II.

28. Le PRÉSIDENT : L'Assemblée vient d'entendre le représentant de la Belgique qui a demandé la priorité pour le projet de résolution III.

29. Je donne la parole au représentant de l'Arabie saoudite pour une motion d'ordre.

30. M. BAROODY (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, il n'est pas bien, pour mon excellent ami le représentant de la Belgique, et pour reprendre l'expression française, de “mettre des bâtons dans les roues”. Pourquoi n'accepte-t-il pas, avec les autres, de perdre avec grâce ? Nous nous trouvons ici dans un organe parlementaire. Le vote auquel nous venons de procéder est très clair : il y a 12 voix de plus pour qu'il n'y ait pas ajournement du débat par rapport aux voix de ceux qui se sont prononcés en faveur de l'ajournement et qui ont été soumis à des pressions au cours des trois ou quatre derniers jours, et même précédemment.

31. Avant que je vienne ici, trois représentants m'ont contacté personnellement et m'ont dit en s'excusant qu'ils auraient voulu voter en faveur du projet de résolution sur le sionisme, mais qu'à la suite de pressions ils avaient reçu des instructions de leurs gouvernements de voter pour l'ajournement. Est-ce que nous jouons à cache-cache ?

32. Au moment où le partage de la Palestine a fait l'objet d'un vote, en 1947, nous, les Arabes, nous avons songé à quitter l'Assemblée, sachant parfaite-

ment que de nombreux pays étaient l'objet de pressions, mais nous avons accepté de bonne grâce ce vote qui nous était défavorable et nous n'avons pas quitté l'Assemblée. Par conséquent, les manœuvres se poursuivent et elles pourraient constituer un précédent que nous regretterons tous parce qu'on ne pourra plus empêcher aucun de nous d'utiliser de telles tactiques lorsqu'il s'agira de voter sur d'autres projet de résolution si vous créez, Monsieur le Président, un précédent comme celui que demande notre collègue de la Belgique. Je m'adresse à vous en tant que président, et je vous demande de réfléchir, de même que je demande à l'Assemblée de considérer qu'elle ne votera que sous des pressions venues de l'extérieur. En fait, cette motion d'ordre engendre le désordre. Votons d'une façon cohérente et ne continuons pas à voter en faveur de priorités ou de consensus. Le consensus est une plaie, car il est utilisé — non seulement ici, mais dans le cas d'autres projets de résolution — pour l'intérêt commun de certains Etats, sacrifiant, comme c'est le cas ici, un peuple qui lutte pour son indépendance. Si de telles manœuvres sont employées, je puis vous dire que cette session sera jetée dans la tourmente, ce que nous devons éviter.

33. Par conséquent, pour me résumer, je lance un appel à chacun d'entre vous. Après avoir entendu le Rapporteur nous présenter son rapport, je crois que nous devons agir de manière méthodique puisque chacun d'entre vous sait comment il va voter.

34. Pourquoi ne pas accepter de perdre de bonne grâce ? Mais si l'Assemblée persiste, je me réserve le droit d'intervenir à nouveau, de recourir à la procédure, à la logique et à tout ce dont je disposerai pour combattre les tentatives de ceux qui veulent brouiller les cartes; et c'est pourquoi je lance un appel à tous mes collègues pour qu'ils votent, dans l'ordre, sur les projets de résolution tels qu'ils ont été soumis par le Rapporteur; et si vous n'agissez pas ainsi, que Dieu m'aide et qu'il vous aide aussi.

35. Le PRÉSIDENT : Je déduis de l'intervention du représentant de l'Arabie saoudite qu'il s'est prononcé contre la priorité demandée par le représentant de la Belgique.

36. M. AL-SAYEGH (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : En nous présentant une demande exceptionnelle tendant à ce que soit accordé un traitement exceptionnel à un texte qui ne serait pas voté dans l'ordre normal, le représentant de la Belgique n'avait qu'une seule justification, à savoir que cela donnait une dernière possibilité d'arriver à un consensus en ce qui concerne le projet de résolution sur la Décennie.

37. Cette justification rejoint l'ultimatum que nous entendons depuis le 16 octobre, date à laquelle la Troisième Commission a été saisie du projet de résolution relatif au sionisme.

38. Que veut dire le représentant de la Belgique et de la Communauté économique européenne [CEE], groupe au nom duquel je suppose qu'il parlait, lorsqu'il fait allusion à un consensus en ce qui concerne la Décennie ? Sont-ce des mots ? Est-ce une promesse verbale d'appuyer le Programme de la Décennie ou s'agit-il d'une action ? Après tout, il appartient au Programme de la Décennie de combattre le racisme et la discrimination raciale. C'est l'action qui est la substance du consensus. Y a-t-il ici une seule personne

assez naïve pour penser que la Belgique aurait participé à une action tendant à combattre le racisme et la discrimination raciale, n'était le projet de résolution sur le sionisme ? Y a-t-il quelqu'un dans cette assemblée d'assez naïf pour croire que le groupe des pays appartenant à la CEE se serait activement opposé au racisme en Afrique du Sud, n'était le projet de résolution sur le sionisme ?

39. Le dossier est clair. Tous les membres de la CEE ont des relations avec l'Afrique du Sud. Les membres de la CEE sont les grands partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud. Tous ont voté, à la vingt-neuvième session, contre le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs qui rejetaient les pouvoirs de l'Afrique du Sud. Tous ont voté contre la suspension de l'Afrique du Sud à ladite session. Le représentant de la Belgique est-il venu à cette tribune pour nous dire : "Nous allons rompre nos relations avec l'Afrique du Sud; nous allons interrompre notre commerce avec l'Afrique du Sud; nous allons cesser d'être contre la suspension de l'Afrique du Sud si, de votre côté, vous n'appuyez pas le projet de résolution sur le sionisme" ? Il n'a rien dit de la sorte. Ce qu'il nous promet, c'est simplement un accord verbal; or, le Programme de la Décennie est un programme d'action. La motion du représentant de la Belgique est donc hors de propos, et je demande instamment aux représentants de voter contre.

40. Le PRÉSIDENT : Je n'ai plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste au sujet de la motion présentée par la Belgique. Nous allons donc passer au vote sur la motion belge demandant la priorité pour le projet de résolution III.

Par 74 voix contre 36, avec 26 abstentions, la motion de priorité est rejetée.

41. Le PRÉSIDENT : Après le refus de l'ajournement, après le rejet de la motion de priorité, j'en arrive à une autre considération. J'entendais, tout à l'heure, demander à l'Assemblée générale de considérer qu'il n'y avait pas lieu de discuter les quatre rapports de la Troisième Commission et de passer au vote. Vu ces différents votes qui sont intervenus, je suis amené à demander à l'Assemblée générale si je dois conclure des deux derniers votes qu'il doit y avoir débat sur le rapport qui vous a été présenté en début de séance. Deux délégations, en fait, m'ont demandé la parole pour intervenir dans ce débat.

42. L'article 66 du règlement intérieur — je le rappelle à l'Assemblée — dit :

"Le rapport d'une grande commission fait l'objet d'une discussion en séance plénière... si le tiers au moins des membres présents et votants... estiment cette discussion nécessaire. Les propositions à cet effet ne sont pas discutées, mais sont... mises aux voix."

43. Or, il y a eu ici demande d'ajournement et demande de priorité : les deux ont été rejetées, et deux délégations demandent à prendre la parole dans ce débat. L'Assemblée voit-elle une difficulté à entendre ces deux délégations qui désirent expliquer leur position ? Puisque cela ne semble pas être le cas, je demanderai donc aux deux délégations inscrites de se prononcer, à savoir Israël et le Dahomey.

44. M. HERZOG (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Il est symbolique que ce débat, qui peut mar-

quer un point tournant dans le destin de l'ONU et être un facteur décisif en ce qui concerne l'éventuelle survie de l'Organisation, ait lieu le 10 novembre. Ce soir, il y a 37 ans, l'histoire a connu la Nuit des cristaux (*Kristallnacht*). C'est en cette nuit du 10 novembre 1938 que les SS d'Hitler ont lancé une attaque coordonnée contre la communauté juive d'Allemagne, brûlé les synagogues dans toutes les villes et fait des feux de joie dans les rues en brûlant les livres saints et les parchemins de la sainte-Loi et de la Bible. C'est cette nuit-là que les foyers juifs ont été attaqués et les chefs de famille enlevés, bon nombre d'entre eux pour ne plus jamais revenir. Cette nuit-là, les vitres de nombreux magasins et bureaux juifs ont été brisées, couvrant les rues des villes allemandes d'une couche constituée par des millions de morceaux de verre, d'où le nom de Nuit des cristaux. C'est cette nuit qui a débouché, en fin de compte, sur les fours crématoires et les chambres à gaz d'Auschwitz, de Birkenau, de Dachau, de Buchenwald, de Theresienstadt, et de bien d'autres lieux. C'est cette nuit qui a abouti au plus terrible holocauste qu'ait jamais connu l'histoire.

45. Il sied, en fait, que ce projet de résolution, qui a pour objet de détourner le Moyen-Orient de la paix et qui est inspiré par un si profond sentiment d'antisémitisme, vienne à être examiné ce jour-même qui rappelle l'une des journées les plus tragiques de l'histoire. Il n'est sans doute que normal que les Nations Unies, qui ont commencé comme une alliance anti-nazie, 30 années plus tard, deviennent le centre mondial de l'antisémitisme ! En de nombreuses occasions, Hitler se serait trouvé chez lui ici au cours de cette dernière année, en écoutant les débats à cette tribune, et notamment le débat sur le sionisme.

46. Il est vraiment triste de constater ce à quoi l'Organisation a été amenée, puisque nous devons, aujourd'hui, y être les témoins d'une attaque contre le sionisme. Car cette attaque constitue non seulement une attaque antisémite des plus odieuses, mais aussi une attaque, dans cet organe mondial, contre le judaïsme, une des religions les plus anciennes du monde, une religion qui a donné au monde les valeurs humaines de la Bible, une religion de laquelle sont nées deux autres grandes religions : le christianisme et l'islam. N'est-il pas tragique qu'ici, à cette séance, en l'année 1975, nous soyons les témoins d'une attaque outragante contre une grande religion qui a donné au monde la Bible et son décalogue; tant de grands prophètes d'antan, dont Moïse, Isaïe, Amon; tant de grands penseurs de l'histoire, dont Maïmonides, Spinoza, Marx, Einstein; tant de grands maîtres des arts et un tel pourcentage de prix Nobel, dans le domaine des sciences, des arts et des lettres, — un pourcentage plus élevé que celui de tout autre peuple du monde.

47. On ne peut que s'étonner de voir des pays qui se considèrent comme partie du monde civilisé s'associer à cette première attaque organisée contre une religion établie depuis le Moyen-Age. Oui, voilà l'abîme dans lequel nous entraînent ceux qui proposent ce projet de résolution : un retour au Moyen-Age !

48. Le projet de résolution soumis à la Troisième Commission était, à l'origine, un texte condamnant le racisme et le colonialisme, sujet sur lequel aurait pu être obtenu un consensus d'une grande importance pour nous tous, et pour nos collègues africains en

particulier. Cependant, au lieu d'envisager cette éventualité, un groupe de pays, enivrés par le sentiment de puissance inhérent à la majorité automatique et faisant fi de l'importance de parvenir à un consensus sur cette question, ont réussi, avec désinvolture, à imposer à la Commission, en recourant à la majorité automatique, de joindre le sionisme à la question à l'examen. Il est certes difficile de parler avec modération d'une initiative aussi vile.

49. Je ne viens pas ici pour défendre les valeurs morales et historiques du peuple juif. Elles n'ont nul besoin d'être défendues. Elles parlent d'elles-mêmes. Elles ont donné à l'humanité une part importante de qui est grand et éternel. Elles ont apporté beaucoup à l'esprit de l'homme, plus que ce qui peut être jugé par une assemblée comme celle-ci.

50. Je viens ici pour dénoncer les deux grands maux qui menacent la société en général et la société des nations en particulier. Ces deux maux sont la haine et l'ignorance. Ces deux maux sont les éléments moteurs animant les auteurs de ce projet de résolution et ceux qui les appuient. Ces deux maux caractérisent ceux qui ont entraîné l'Organisation mondiale, dont les prophètes d'Israël ont été les premiers à concevoir l'idée, dans les abîmes où elle se trouve aujourd'hui.

51. Pour avoir une compréhension du sionisme, il faut comprendre son nom. Dans la Bible, la plus à l'est des deux collines de l'ancienne Jérusalem était appelée Sion. Cela se situait au x^e siècle avant J.-C. En fait, le nom de Sion apparaît 152 fois dans l'Ancien Testament pour désigner Jérusalem. Ce nom a une signification singulièrement poétique et prophétique. Le caractère religieux et sentimental de ce nom montre l'importance de Jérusalem en tant que ville royale et ville du Temple. Le "Mont Sion" est, selon la Bible, la demeure de Dieu. Jérusalem, ou Sion, est un lieu où Dieu est roi et où il a installé son roi, David, tel qu'il est mentionné dans les psaumes.

52. Le roi David a fait de Jérusalem la capitale d'Israël il y a de cela près de 3 000 ans, et depuis lors Jérusalem est restée la capitale. Au cours des siècles, le terme "Sion" s'est élargi pour désigner l'ensemble d'Israël. Les Israélites en exil ne pouvaient oublier Sion.

53. Le psalmiste hébreu s'assit près des rives de Babylone et jura : "Si je t'oublie, ô Jérusalem, que ma main droite soit coupée". Ce serment a été répété pendant des milliers d'années par les Juifs du monde entier. Ce serment avait été fait plus de 700 ans avant l'avènement du christianisme et plus de 1 200 ans avant celui de l'Islam.

54. Compte tenu de toutes ces considérations, on comprend que Sion ait représenté la patrie juive, soit devenu symbole du judaïsme, des aspirations nationales juives.

55. Chaque juif, où qu'il se trouve dans le monde, lorsqu'il s'adresse à son Dieu, se tourne vers Jérusalem. Ces prières, pendant plus de 2 000 ans d'exil, ont exprimé le désir du peuple juif de retourner dans sa patrie ancestrale, Israël. En fait, une présence juive permanente, plus ou moins importante, a été maintenue au cours des siècles dans ce territoire.

56. Le sionisme est le nom du mouvement national du peuple juif et l'expression moderne de l'ancien

héritage juif. L'idéal sioniste, tel qu'il s'exprime dans la Bible, a fait et fait partie intégrante de la religion juive.

57. Le sionisme est au peuple juif ce que les mouvements de libération d'Afrique et d'Asie sont aux peuples de ces continents. Le sionisme est l'un des mouvements nationaux les plus émouvants et les plus constructifs de l'histoire de l'homme. Historiquement, il est basé sur le lien constant et unique qui a uni pendant plus de 4 000 ans le peuple de la Bible et la terre de la Bible.

58. Dans les temps modernes, à la fin du xix^e siècle, aiguillonné par les forces conjuguées de la persécution antisémite et du nationalisme, le peuple juif a organisé le mouvement sioniste afin de transformer son rêve en réalité. Le sionisme en tant que mouvement politique était le symbole de la révolte d'une nation opprimée contre les sévices, contre la discrimination et l'oppression iniques que lui infligeaient les pays où fleurissait l'antisémitisme. Et ce n'est pas une pure coïncidence, et ce n'est pas surprenant si, parmi les auteurs et les partisans de ce projet de résolution figurent des pays qui aujourd'hui encore se rendent coupables de ces crimes horribles que sont l'antisémitisme et la discrimination.

59. L'appui au sionisme en vue de lui permettre de réaliser son objectif était inscrit dans le Mandat sur la Palestine établi par la Société des Nations, et a été encore ratifié par les Nations Unies, en 1947, lorsque l'Assemblée générale a voté à une écrasante majorité, en faveur du rétablissement de l'indépendance juive dans notre terre ancestrale.

60. Le rétablissement de l'indépendance juive sur la terre d'Israël, après des siècles de lutte pour venir à bout de la conquête étrangère et de l'exil, est une justification des concepts fondamentaux de l'égalité des nations et de l'autodétermination. Remettre en question le droit du peuple juif à une existence nationale et à la liberté équivaut non seulement à nier le droit du peuple juif tel qu'il est reconnu à tous les autres peuples de ce globe, mais également à nier les bases mêmes des Nations Unies.

61. Car le sionisme n'est rien de plus — et rien de moins — que le sens de l'origine et du destin du peuple juif sur la terre qui est liée éternellement à son nom. C'est également l'instrument par lequel la nation juive cherche à se réaliser de façon authentique. Or, le drame s'est joué dans une région où la nation arabe a pu réaliser sa souveraineté en 20 Etats, comprenant une centaine de millions de personnes réparties sur 4,5 millions de miles carrés, disposant de vastes ressources. La question qui se pose n'est donc pas de savoir si le monde doit accepter le nationalisme arabe. La question est de savoir dans quelle mesure le nationalisme arabe, avec les richesses et les possibilités prodigieuses qui sont les siennes, acceptera de reconnaître les droits modestes mais néanmoins égaux d'une autre nation du Moyen-Orient dont le but est de vivre dans la sécurité et la paix.

62. Les diatribes haineuses proférées ici par des représentants arabes contre le sionisme peuvent donner à l'Assemblée la fausse impression que, tandis que le reste du monde appuie le mouvement de libération nationale juif, le monde arabe a toujours été hostile au sionisme. Ce n'est nullement le cas. Les

dirigeants arabes ont reconnu les droits du peuple juif, ont reconnu les vertus du sionisme. Le chérif Hussein, dirigeant du monde arabe lors de la première guerre mondiale, s'est félicité du retour des Juifs en Palestine. Son fils, l'émir Faïçal, qui représentait le monde arabe à la Conférence de la Paix à Paris, a déclaré ce qui suit, le 3 mars 1919, à propos du sionisme :

« Nous Arabes, et particulièrement ceux d'entre nous qui avons reçu une instruction, avons la plus grande sympathie pour le mouvement sioniste... Nous souhaitons vivement que les Juifs soient bien accueillis dans leur patrie... Nous travaillons ensemble pour réformer et modifier le Proche-Orient et nos deux mouvements sont complémentaires. Ce mouvement est d'essence nationale et non pas impérialiste. Il y a de la place en Syrie pour nous deux. Je pense donc que l'un ne peut réussir sans l'autre. »

63. Peut-être est-il pertinent, à ce stade, de rappeler qu'en 1947, lorsque la question de Palestine était débattue aux Nations Unies, l'Union soviétique avait fermement appuyé la lutte juive pour l'indépendance. Il est bon notamment de rappeler quelques-uns des propos tenus par M. Andreï Gromyko, le 14 mai 1947 — un jour avant notre indépendance :

« ... Les espoirs d'une partie importante du peuple juif, on le sait, sont liés à la question de Palestine et à l'organisation future de ce pays. Il est à peine nécessaire de confirmer cette assertion par des preuves... »

« Le peuple juif a enduré pendant la dernière guerre des malheurs et des souffrances extraordinaires. Ces malheurs et ces souffrances peuvent, sans exagération, être qualifiés d'indescriptibles. Il est difficile de les exprimer par des colonnes de chiffres abstraits indiquant le nombre des pertes en vies humaines infligées au peuple juif par les occupants fascistes. Dans les territoires sur lesquels s'est étendue la domination hitlérienne, les Juifs ont été presque complètement exterminés. Le nombre total des Juifs tués par les bourreaux fascistes est d'environ six millions... »

« ... »

« ... Les Nations Unies ne peuvent pas, elles ne doivent pas rester indifférentes devant une situation de cet ordre : une telle attitude serait incompatible avec les principes élevés que proclame notre Charte, principes qui réclament la défense des droits de l'homme, sans distinction de race, de convictions religieuses ou de sexe... »

« Qu'aucun des pays d'Europe occidentale n'ait été en mesure d'assurer la défense des droits élémentaires du peuple juif ou de le protéger contre les violences déclenchées par les bourreaux fascistes, cela explique l'aspiration des Juifs vers la création d'un Etat à eux. Il serait injuste de ne pas tenir compte de ce fait et de refuser au peuple juif le droit de réaliser de semblables aspirations¹. »

Voilà ce que disait M. Gromyko à l'Assemblée générale, le 14 mai 1947.

64. Comme il est triste de voir ici un groupe de nations, dont beaucoup ne se sont que récemment libérées du régime colonial, tourner en dérision un des

plus nobles mouvements de libération de ce siècle, un mouvement qui, non seulement a donné un exemple de courage et de détermination aux peuples luttant pour leur indépendance, mais qui a aussi activement aidé beaucoup d'entre eux au cours de la période de préparation à leur indépendance, ou immédiatement après.

65. Vous avez ici un mouvement qui est l'incarnation d'un esprit pionnier sans précédent, qui est le symbole de la dignité du travail et des valeurs humaines permanentes, un mouvement qui a présenté au monde un exemple d'égalité sociale et de démocratie ouverte, qui se trouve maintenant associé, dans cette résolution, avec des concepts politiques abominables.

66. Nous, en Israël, nous nous sommes efforcés de créer une société qui mette en œuvre les idéaux les plus nobles de la société — dans les domaines politique, social et culturel — pour tous les habitants d'Israël, quels que soient leur croyance religieuse, leur race ou leur sexe. Montrez-moi une autre société pluraliste dans ce monde dans laquelle, en dépit de toutes les difficultés, Juifs et Arabes vivent côte à côte aussi harmonieusement, une société dans laquelle la dignité et les droits de l'homme sont respectés devant la loi, où la peine capitale n'est pas appliquée, dans laquelle la liberté de parole, de mouvement, de pensée, d'expression est garantie et dans laquelle même les mouvements qui s'opposent à nos objectifs nationaux sont représentés à notre Parlement.

67. Les représentants arabes parlent de racisme. Il ne leur appartient pas de le faire. Qu'est-il arrivé aux 800 000 Juifs qui ont vécu pendant plus de 2 000 ans dans les territoires arabes, qui constituaient certaines des plus anciennes communautés bien avant l'avènement de l'Islam ? Qu'en est-il de ces communautés ? Qu'en est-il de leur population et de leurs biens ?

68. Les Juifs ont été jadis l'une des communautés les plus importantes des pays du Moyen-Orient; ils étaient les premiers dans le domaine de la pensée, du commerce, de la science médicale. Où sont-ils dans la société arabe d'aujourd'hui ? Vous osez parler de racisme quand je peux vous montrer avec fierté les ministres arabes qui ont servi dans mon gouvernement, l'Arabe qui préside en qualité d'adjoint aux séances de notre Parlement, les officiers et les soldats arabes qui servent de leur plein gré dans nos forces de défense frontalières et policières et qui commandent fréquemment à des hommes de troupe juifs; je puis vous montrer avec fierté les centaines de milliers d'Arabes venant de tout le Moyen-Orient pour peupler les villes d'Israël chaque année, les milliers d'Arabes venant de tout le Moyen-Orient pour se faire soigner en Israël. Je puis vous montrer que la coexistence pacifique s'est établie, que l'arabe est une langue officielle en Israël sur le même plan que l'hébreu; je puis aussi vous montrer qu'il est aussi naturel pour un Arabe de servir dans la fonction publique en Israël qu'il est incongru de penser qu'un Juif pourrait entrer dans la fonction publique dans un pays arabe, et même qu'il soit admis dans beaucoup de ces pays. Est-ce là du racisme ? Non ! C'est du sionisme.

69. C'est notre tentative pour édifier une société, aussi imparfaite qu'elle puisse être — et quelle société est parfaite ? — dans laquelle les visions des prophètes d'Israël seront réalisées. Je sais que nous avons des problèmes. Je sais qu'il y a beaucoup d'opposants

à la politique de notre gouvernement. Nombreux sont ceux en Israël qui ne sont pas toujours d'accord avec la politique du gouvernement et qui sont libres d'agir de la sorte, car Israël a créé le premier et le seul Etat réellement démocratique dans une partie du monde qui n'avait jamais réellement connu la démocratie et la liberté de parole.

70. Cette résolution malfaisante, destinée à nous écarter de notre véritable objectif, fait partie d'une campagne antisémite dangereuse menée de façon insidieuse dans tous les débats publics par ceux qui ont juré d'arrêter la tendance actuelle à la conciliation et finalement à la paix au Moyen-Orient. Cette campagne, avec d'autres initiatives semblables, a pour but de saper les efforts de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève, et de détourner de leurs buts ceux qui marchent sur la voie de la paix. Mais cette campagne ne réussira pas, car je ne peux que réitérer que la politique de mon gouvernement est de faire tous les efforts pour marcher en direction d'une paix fondée sur le compromis.

71. Nous ne voyons ici aujourd'hui qu'une nouvelle manifestation de la haine amère antisémite, antijuive dont est animée la société arabe. Qui aurait cru qu'en cette année 1975 les mensonges du document faussement attribué aux Sages de Sion seraient distribués officiellement par les gouvernements arabes ? Qui aurait cru que nous verrions aujourd'hui une société arabe enseigner la haine antijuive la plus calomnieuse dans les jardins d'enfants ? Qui aurait cru qu'un chef d'Etat arabe se sentirait obligé de se lancer publiquement dans l'antisémitisme le plus bas au cours d'une visite à une nation amie ? Nous sommes attaqués par une société mue par la forme de racisme la plus extrême que l'on connaisse dans le monde aujourd'hui. C'est le racisme qui s'est exprimé de façon succincte dans les paroles prononcées par le chef de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], Yasser Arafat, dans son discours d'ouverture à un symposium à Tripoli, en Libye, lorsqu'il a dit : "Il n'y aura pas d'autre présence dans la région que la présence arabe." En d'autres termes, au Moyen-Orient, de l'océan Atlantique au golfe Persique, une seule présence est admise, la présence arabe. Aucun autre peuple, quelque profond que soit son enracinement dans la région, ne doit être autorisé à exercer son droit à l'autodétermination.

72. Considérez le sort tragique des Kurdes de l'Irak. Voyez ce qui est advenu de la population noire du Soudan méridional. Voyez le terrible danger qui plane sur toute la communauté chrétienne au Liban. Voyez la politique déclarée de l'OLP qui demande, dans son Pacte sur la Palestine, la destruction de l'Etat d'Israël, qui s'oppose à tout compromis sur la question de Palestine et qui, comme l'a dit son représentant, il n'y a que quelques jours dans cette enceinte, considère Tel-Aviv comme un territoire occupé. Voyez tout cela et vous avez devant les yeux la racine de la résolution néfaste présentée à cette assemblée. Vous voyez à l'œuvre les deux maux qui pèsent sur notre terre : la haine aveugle des partisans arabes de cette résolution et l'ignorance sans fond et l'iniquité de ceux qui les soutiennent.

73. La question dont est saisie l'Assemblée n'est pas Israël et n'est pas le sionisme. Ce qui est en cause, c'est le sort de l'Organisation. Conçue dans l'esprit

des prophètes d'Israël, née d'une alliance antinazie après les tragiques événements de la seconde guerre mondiale, elle a dégénéré en cette instance qui, la semaine dernière, a été décrite par l'un des principaux rédacteurs d'un prestigieux organe de la pensée sociale et libérale de l'Occident comme

"... devenant rapidement l'une des créations les plus corrompues et les plus corruptrices de toute l'histoire des institutions humaines... Presque sans exception les membres de la majorité représentent des Etats connus pour leur oppression raciste de toutes les nuances imaginables..."

Expliquant ensuite ce phénomène, il écrit :

"Israël est une démocratie sociale, celle qui se rapproche le plus dans ce monde d'un Etat socialiste libre. Son peuple et son gouvernement respectent profondément la vie de l'homme de façon si passionnée en vérité qu'en dépit de toutes les provocations possibles, ils se refusent depuis un quart de siècle à exécuter un seul terroriste capturé. Ils ont également une culture ancienne vigoureuse et une technique florissante. L'ensemble des qualités nationales qu'ils ont réunies au cours de leur brève existence en tant qu'Etat est un reproche permanent et amer pour la plupart des nouveaux pays dont les représentants fanfaronnent dans le bâtiment de l'ONU. Ainsi, Israël est l'objet d'envie et de haine et est en butte aux efforts qui sont faits pour le détruire. L'extermination d'Israël est depuis longtemps l'objectif primordial du terrorisme international. Ses membres pensent que s'ils peuvent briser Israël, le reste de la civilisation sera rendu vulnérable à leurs assauts."

Puis le journaliste conclut :

"La triste vérité, je le crains, est que le flambeau de la civilisation ne jette plus que de faibles lueurs. Le monde est de plus en plus régi non pas tellement par le capitalisme ou le communisme, ou par la démocratie sociale, ou même par la barbarie tribale, mais plutôt par un faux jargon de clichés politiques accumulés depuis un demi-siècle et qui revêtent maintenant une sorte d'autorité sacerdotale dégénérée... Nous savons tous ce qu'ils signifient..."

74. Au cours des siècles, mon peuple a eu pour sort d'être le banc d'essai de la dignité humaine, la pierre de touche de la civilisation, le creuset où sont mises à l'épreuve les valeurs humaines permanentes. Le degré d'humanité d'une nation pouvait invariablement être apprécié par son comportement à l'égard des éléments juifs de sa population. Cela a toujours commencé par les Juifs, mais n'a jamais fini par eux.

75. Les pogroms antisémites de la Russie tsariste n'étaient que le sommet de l'iceberg qui révélait le caractère abominable du régime qui devait bientôt disparaître dans la tourmente de la révolution. Les excès antisémites des nazis laissaient simplement présager la catastrophe que devait connaître l'humanité en Europe.

76. Cette résolution nocive doit être un cri d'alarme pour tous les hommes de bonne volonté du monde. Lorsqu'il a servi de banc d'essai, le peuple juif n'a malheureusement jamais donné de faux résultats. Les conséquences de cette mesure éhontée sont véritablement terrifiantes.

77. Sur cette question, le monde tel qu'il est représenté dans cette salle s'est divisé entre les bons et les mauvais, entre le bien et le mal, entre ce qui est digne et ce qui est avilissant. Nous, les Juifs, nous garderons tout au long de l'histoire de notre reconnaissance aux nations qui se seront dressées et auront refusé d'appuyer cette proposition abominable. Je sais que cet épisode renforcera les forces de la liberté et de la dignité dans le monde et les ancrera dans leur résolution de renforcer les idéaux auxquels elles tiennent. Je sais que cet épisode renforcera le sionisme comme il affaiblira les Nations Unies.

78. Au moment où je me trouve à cette tribune, je revois la longue et fière histoire de mon peuple. Je revois ceux qui, au cours des âges, ont opprimé mon peuple défilant l'un après l'autre, sinistre procession vers l'oubli. Je suis ici devant vous en tant que représentant d'un peuple fort et florissant qui leur a survécu et qui survivra à cette démonstration honteuse et aux auteurs de cette résolution. Je suis ici en tant que représentant d'un peuple dont l'un des prophètes a donné au monde la prophétie sublime dont se sont inspirés les fondateurs de l'Organisation et que l'on trouve au fronton de ce bâtiment : "... une nation ne tirera plus l'épée contre une autre, et l'on n'apprendra plus la guerre." [Esaïe 2 : 4.] Et trois versets avant cela, le prophète Esaïe a proclamé : "Il arrivera, dans la suite des temps, ... [qu]e de Sion sortira la loi et de Jérusalem la parole de l'Eternel." [Esaïe 2 : 2-3.]

79. Alors que je suis à cette tribune, en face de vous, me reviennent à l'esprit les grands moments de l'histoire des Juifs, une fois encore submergés par le nombre et victimes désignées de la haine, de l'ignorance et du mal. Je reviens à ces grands moments. Je me souviens de la grandeur de la nation que j'ai l'honneur de représenter en cette instance. Je me souviens en ce moment du peuple juif de par le monde, où qu'il se trouve, qu'ils soit libre ou en esclavage, dont les pensées et les prières sont avec moi.

80. Je ne suis pas ici en suppliant. Votez comme votre conscience vous le dicte. Car ce qui est en cause ici, ce n'est pas Israël ou le sionisme : c'est l'existence même de l'Organisation, qu'une coalition de despotes et de racistes a fait sombrer à son niveau le plus bas.

81. Le vote de chaque délégation enregistrera pour l'histoire la position de son pays sur le racisme antisémite et sur l'antijudaïsme. Vous-mêmes, vous porterez devant l'histoire la responsabilité de votre position, car c'est dans cette optique que l'histoire vous verra. Et nous, le peuple juif, nous n'oublierons pas.

82. Pour nous, peuple juif, ce n'est là qu'un épisode éphémère dans une histoire riche en événements. Nous plaçons notre confiance dans notre providence, dans notre foi et dans nos convictions, dans notre tradition séculaire, dans nos efforts en matière de progrès social et de valeurs humaines, et dans notre peuple, où qu'il se trouve. Pour nous, peuple juif, cette résolution fondée sur la haine, le mensonge et l'arrogance est dépourvue de toute valeur juridique ou morale. Pour nous, peuple juif, ce n'est qu'un chiffon de papier, et nous le traiterons comme tel.

83. Le PRÉSIDENT : Avant de donner la parole au représentant du Dahomey, je rappelle qu'il s'agit du dernier orateur inscrit dans ce débat et, pour autant

que de besoin, je rappelle qu'en vertu des pouvoirs que me donne l'article 73, je clos la liste des orateurs. Donc, le représentant du Dahomey sera le dernier orateur inscrit. Ceci me semble d'autant plus aisé qu'il y a 24 orateurs qui se sont inscrits pour expliquer leur vote.

84. M. ADJIBADÉ (Dahomey) : Je voudrais exprimer les remerciements de ma délégation au Rapporteur de la Troisième Commission pour le compte rendu clair et précis qu'elle vient de présenter à l'Assemblée sur les travaux de la Troisième Commission.

85. Notre intervention portera essentiellement sur le projet de résolution III dans le rapport sur le point 68 de l'ordre du jour [A/10320]. En effet, depuis que la Troisième Commission, lors de sa 2134^e séance, a adopté ce projet de résolution [A/C.3/L.2159] qui, dans l'unique paragraphe de son dispositif, considère le sionisme comme une forme de discrimination raciale, une forte fièvre s'est emparée de certaines délégations qui n'ont pas, en tout cas, intérêt à ce que le voile soit levé sur les objectifs réels de ce fameux mouvement national du peuple juif qu'est le sionisme. Dès lors, ceux qui n'ont d'ailleurs pas d'autre choix que de voler au secours de leurs alliés et obligés — et parmi eux, une superpuissance —, ont déclenché une vaste campagne de manœuvres, consistant à proférer des menaces, à vomir des injures, à exercer des pressions de toutes sortes, dans le but d'amener certaines délégations à changer leur vote lorsque la résolution viendrait à l'Assemblée générale pour adoption.

86. Parallèlement, Israël, directement intéressé, se perd en conjectures et en explications, cherchant par tous les moyens à laver le sionisme de toute souillure raciste. C'est ainsi qu'après avoir tenté de confondre le sionisme avec le judaïsme, on n'a pas hésité à l'associer aux mouvements de libération. D'entrée, la délégation dahoméenne voudrait dénoncer et condamner vigoureusement ces basses manœuvres dilatoires qui tendent à nous faire croire que le sionisme est inspiré et organisé par des anges de vertu qui sont persécutés et dispersés de par le monde et qu'on veut à tout prix rassembler et sauver de la détresse. Ce serait faire preuve d'ignorance et de légèreté que de souscrire à de telles allégations.

87. Comment peut-on concevoir qu'au moment où le sionisme encourage le colonialisme de peuplement de la Palestine par les Juifs, les Palestiniens se voient refuser le droit de rentrer dans leur pays natal et de retrouver leurs foyers et leurs biens ? Comment, Messieurs, appelez-vous une telle pratique ? Certes, dans son essence, le sionisme ne s'apparente pas à l'*apartheid*, mais dans ses manifestations, le sionisme s'assimile aisément au racisme et à la discrimination raciale. Témoins les liens économiques, politiques et culturels qui existent avec le régime raciste d'Afrique du Sud, les guerres d'agression perpétrées par le régime sioniste contre les peuples arabes et qui sont guidées par une politique d'expansion territoriale, la politique raciste pratiquée par le régime sioniste dans les territoires occupés.

88. Tant que durera le problème palestinien, ma délégation ne se lassera pas de condamner le sionisme comme une forme de racisme. Ce n'est sans doute pas par hasard que toutes les conférences internationales, et notamment la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, l'Assemblée des chefs

d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine et la Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés, ont pris soin, après avoir analysé l'ampleur des persécutions subies par les Palestiniens de la part des Juifs, de lier le sionisme aux politiques racistes et de le condamner avec la même vigueur que l'*apartheid*.

89. Toutefois, le Dahomey respecte le judaïsme comme toute autre religion et n'a rien contre le peuple juif, qui a eu à subir les atrocités nazies. Mais nous rejetons le sionisme en tant qu'idéologie raciste et expansionniste dans ses manifestations. Il n'est pas normal qu'après avoir quitté ce territoire pendant plusieurs centaines d'années, les Juifs y reviennent par la grâce de l'ONU et, ironie du sort, s'acharnent à en expulser les populations autochtones parce qu'ils bénéficient de la force et de l'appui financier logistique d'une grande puissance suralimentée et suréquipée.

90. Ma délégation ne reviendra pas sur les déclarations faites par les représentants de la République arabe syrienne, de l'Égypte, de la Jordanie et de l'Irak, lors du débat sur la question en Troisième commission. Elles sont assez éloquents et constituent un témoignage des méfaits du sionisme et de ses conséquences sur le conflit israélo-arabe.

91. En adoptant le projet de résolution A/C.3/L.2159 malgré les vigoureuses pressions exercées par certaines délégations, la Troisième Commission est allée jusqu'au bout de sa tâche et a prouvé à la communauté internationale que la question de l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ne doit pas être limitée à l'Afrique du Sud, mais doit s'étendre aussi à toutes les idéologies qui ont tendance à prôner le racisme, le ségrégationnisme ou toute autre forme de discrimination raciale, quelle que soit la pureté qu'elles affichent du point de vue conceptuel.

92. Ainsi donc, il ne reste plus à l'Assemblée générale qu'à entériner la décision que la Troisième Commission lui recommande de prendre sur le projet de résolution III figurant dans son rapport [A/10320].

93. Finis les atermoiements. Inutile de retarder le vote sur cette question, car voter aujourd'hui ou demain ne changera rien au résultat, chaque délégation étant bien munie des instructions de son gouvernement. Il est plus que temps que les pays épris de paix et de justice qui s'opposent franchement et fermement au racisme, au ségrégationnisme et à la discrimination raciale sous toutes ses formes, fassent la preuve de leur honnêteté en apportant leur appui à ce projet de résolution qui veut que le sionisme soit considéré dans sa réelle assertion.

94. En tout cas, en ce qui concerne le Dahomey, nous resterons fidèles à nos options pour dénoncer et combattre l'injustice, le racisme et le colonialisme partout où existent ces fléaux, qu'ils proviennent d'une super, d'une petite ou d'une moyenne puissance. Si, en confirmant notre vote sur ce projet de résolution, nous courons le risque de voir disparaître l'ONU ou de faire échouer le programme de la Décennie contre le racisme ou la discrimination raciale, c'est bien consciemment que nous prenons nos responsabilités, car plutôt qu'une ONU survivante, enlisée dans la compromission, nous préférons une ONU morte, disparue pour avoir défendu et fait triom-

pher la vérité et la justice. A ce sujet, et pour bien préciser la position du Dahomey, je rappellerai ce que je disais en Première Commission, le 22 octobre 1975 :

“Le Dahomey tient à l'ONU et n'épargnera rien pour le renforcement de son rôle mais, si d'aventure certaines puissances qui savent bien prôner la démocratie ne peuvent pas souffrir l'application des règles démocratiques lorsque ces dernières affectent leurs intérêts, au point où l'on en vient à nous faire percevoir la disparition de l'ONU, nous tenons à souligner une fois pour toutes que si par la folie des grands et des supergrands l'ONU est cassée on ne peut plus fonctionner, nous, petits pays, et particulièrement le Dahomey n'en mourrons pas pour autant, et ceux qui en souffriront, c'est encore vous, les grands, en raison des responsabilités spéciales que vous prétendez, à juste titre ou non, être les vôtres. Vous ferez bien de réfléchir sérieusement s'il est vraiment de vos intentions de casser l'ONU ou de lui supprimer les subsides nécessaires pour son fonctionnement².”

95. Le PRÉSIDENT : Nous arrivons maintenant aux explications de vote avant le vote. Je vais tout d'abord donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote sur l'un ou plusieurs des cinq projets de résolution recommandés par la Troisième Commission du paragraphe 27 de son rapport [A/10320]. Nous voterons ensuite sur les cinq projets de résolution séparément. Les représentants qui souhaitent expliquer leur vote après le vote auront la possibilité de le faire après que tous les projets de résolution auront été mis aux voix.

96. Le révérend NUÑEZ (Costa Rica) [interprétation de l'espagnol] : Les projets de résolution qui nous sont soumis forment en réalité un tout, car ils s'étayaient mutuellement, et si l'un d'eux pêche sur le plan moral, les autres en sont affaiblis sur le plan moral également.

97. Le projet de résolution III présente une dimension éthique si importante que tout autre aspect politique s'en trouve amoindri. Ma délégation a examiné le projet de résolution III à la lumière de certaines valeurs éthiques et spirituelles. Représentant ces valeurs, des dirigeants éminents des Églises catholique et protestante, réunis la semaine dernière à Memphis, Tennessee, ont déclaré dans une lettre adressée au Secrétaire général à propos de ce projet de résolution odieux : “Comparez le sionisme au racisme, c'est calomnier les Juifs et ressusciter l'ancien antisémitisme qui, pendant des siècles, a été un affront à l'humanité.”

98. Un autre dirigeant de l'Église catholique, l'archevêque Donnellan, d'Atlanta, a dénoncé vigoureusement cette proposition antisémite en déclarant “qu'elle ne correspondait pas à la réalité, qu'elle était diabolique et qu'elle devait être dénoncée et rejetée partout où elle se manifestait”.

99. L'antisémitisme, quelle que soit l'attitude qui le provoque, est donc considéré aujourd'hui par les églises chrétiennes — et mon gouvernement est d'accord avec elles — comme une atteinte à un peuple qui a donné au monde une religion qui a été la base d'autres religions, dont la mienne, ainsi que de la foi musulmane, à laquelle appartiennent la plupart des auteurs de ce projet de résolution. Je prie mes frères

musulmans de penser à cette vérité, pour qu'ils puissent, par dessus l'immédiat politique honorer les valeurs transcendentales propres à nos conceptions spirituelles communes.

100. Dans ma jeunesse, j'ai appris que l'objectif suprême du mouvement sioniste n'était pas simplement de reconstruire l'Etat d'Israël et le consolider, mais plutôt de résoudre le problème du peuple juif. L'Etat qui a essayé de construire et à construit était seulement un instrument, un moyen pour commencer à résoudre un problème de plus grandes dimensions. Mais tant qu'existeront dans le monde des manifestations d'antisémitisme, le mouvement sioniste aura une œuvre à accomplir.

101. Voilà pourquoi je pense que le projet de résolution antijuif adopté à la Troisième Commission, et que l'on prétend vouloir faire adopter ici, montre de façon incontestable la nécessité des dures luttes que doit livrer encore le sionisme pour arriver à ses objectifs et couronner son action en faveur du peuple juif.

102. Ce projet de résolution doit être également envisagé à la lumière des objectifs pour lesquels l'Organisation des Nations Unies a été créée. La Charte dit que l'objectif des Nations Unies est de "proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites."

103. Y a-t-il, dans cette salle, un seul représentant qui, devant Dieu, peut déclarer que ce projet de résolution antisémite répond à l'un seul des objectifs de la Charte ? J'irai plus loin en disant qu'il y a ici de nombreux représentants de gouvernements qui ont éliminé le mot "Dieu" de leur dictionnaire. En me tournant vers eux, je me demande s'il y en a un seul qui pourra se présenter devant le tribunal de sa propre conscience et déclarer, sans honte, que le vote antisioniste ne trahit pas de manière flagrante les principes fondamentaux de l'Organisation et ne viole pas les nobles idéaux humanistes qui font partie de l'idéologie sur laquelle est basée leurs Etats.

104. Si certains représentants pensent que ce projet de résolution antisioniste, contre lequel le Costa Rica devra voter, pourra porter atteinte au peuple juif et à l'Etat d'Israël, qu'il me soit permis de dire qu'ils se trompent. Bien au contraire, ce projet de résolution de la Troisième Commission, s'il est adopté, ne sera qu'un avertissement lancé au peuple juif pour qu'il intensifie sa lutte pour sa libération totale. C'est un avertissement lancé également à tous les peuples libres du monde pour qu'ils comprennent que le mal hitlérien et fasciste n'a pas encore été complètement éliminé de la surface de la terre.

105. A qui l'adoption de ce projet de résolution nuira-t-elle en réalité ? Dans cette bataille absurde, la principale victime sera l'Organisation des Nations Unies, dont la Charte est bafouée de façon si flagrante.

106. Ce projet de résolution III doit également être étudié dans le cadre de l'histoire, et c'est dans ce cadre que ma délégation l'examine. Le mouvement sioniste est la révolution authentique d'un peuple qui, lassé de tant de souffrances, de sévices et de persécutions tout au long des siècles, et qui, après avoir participé à tant de révolutions pour aider d'autres peuples dans

le monde, a décidé, un jour, de faire sa propre révolution nationale.

107. La vérité, c'est que les Juifs ont fait le sacrifice de leur vie au cours de nombreuses révolutions pour assurer la liberté de l'homme. Ils ont participé à la révolution américaine, à la révolution française; ils ont beaucoup fait pour la révolution russe. Nous avons maintenant le courage de le reconnaître et de le proclamer : ils ont été trahis par la plupart des révolutions qui n'ont pas pu ou n'ont pas voulu donner une solution au problème juif. Voilà pourquoi ils ont souffert pendant des millénaires. Voilà pourquoi ils ont écouté la voix de leurs prophètes qui prédisaient leur retour à Sion. Voilà pourquoi ils ont reconstruit leur Etat sur la terre d'Israël. Ces terres, si elles pouvaient parler, ne parleraient pas en latin, en anglais, en turc ou en arabe, mais bien dans la langue millénaire, l'hébreu.

108. Je ne parle pas seulement avec mon cœur d'homme religieux. En tant que représentant actuel du Costa Rica, j'ai reçu instruction du Ministre des relations extérieures de mon pays de vous faire connaître sa pensée ferme et claire sur ce sujet :

"Premièrement, la Chancellerie prie la délégation du Costa Rica de s'opposer aux amendements injustifiés qui veulent inclure le sionisme parmi les formes de discrimination raciale. Si ces amendements étaient retenus, le Costa Rica aurait le pénible devoir de voter contre le projet de résolution concernant le racisme portant une telle référence. Bien entendu, ce vote négatif n'enlèverait rien au fait que notre pays s'est toujours distingué dans la lutte contre les formes de discrimination raciale, et de plus, nous sommes fiers de continuer à pratiquer la tolérance à l'égard des représentants de toutes les races qui forment notre peuple.

"Deuxièmement, je crois que l'attaque contre le sionisme est une forme voilée de faire revivre l'antisémitisme qui a provoqué les horreurs du nazisme avant et pendant la seconde guerre mondiale. Il est donc non seulement ironique, mais véritablement révoltant de voir un document condamnant le racisme et toutes formes de discrimination raciale essayer de justifier et d'encourager la haine contre la race juive.

"Troisièmement, le sionisme est un mouvement de libération d'un peuple qui, pendant des siècles, a été soumis au joug colonial et à la persécution raciale. Il a été créé pour offrir au peuple juif un Etat qui lui soit propre. Il est donc ironique et c'est un motif d'indignation que beaucoup d'Etats membres du groupe des 'non alignés', qui se proclament les champions de l'anticolonialisme et dont l'existence est due aux efforts de jeunes mouvements de libération nationale, attaquent aujourd'hui le sionisme qui est le plus ancien de tous ces mouvements de libération."

109. Au nom d'un peuple et d'un gouvernement de pure démocratie, je lance un appel aux représentants qui ont signé la résolution de provocation et d'infamie pour qu'ils la retirent de l'ordre du jour. Il est encore temps d'éviter cette tache sur le nom de l'Organisation. Il est encore temps de rester dignes de la foi et de l'espérance que les peuples du monde ont placées en nous.

110. Ces peuples attendent, au moment où nous sommes sur le point d'adopter les projets de résolution de la Troisième Commission, que, d'une façon unanime, nous adoptions une déclaration de guerre contre le racisme dont sont victimes tant de peuples du monde parmi lesquels le peuple juif dispersé sur notre globe. Nous sommes ici pour approuver ce message, qui se trouve dans une déclaration énergique de l'Assemblée générale figurant dans les projets de résolution I et II que nous propose la Troisième Commission. Nous sommes prêts à les appuyer. Cependant, notre cœur se serre à la pensée que ces beaux projets de résolution vont être viciés par la teneur du troisième. Si nous voulons rester fidèles à notre conscience, nous ne devons pas être contraints à commettre une aberration conceptuelle, une injustice humaine contre un peuple qui continuerait à souffrir dans le monde où d'autres peuples qui ont souffert et souffrent encore de l'injustice et de la discrimination raciale se verraient adresser un message d'espoir.

111. Le Costa Rica s'enorgueillit de sa tradition démocratique, mais il devra voter contre le projet de résolution infamant de l'antisémitisme ainsi que contre tout groupe de résolutions qui auraient un rapport quel qu'il soit avec cet affront diabolique infligé au noble mouvement du sionisme. Ma délégation regrette que les nobles peuples africains, qui ont mis tant de foi dans la déclaration de guerre au racisme, à laquelle le Costa Rica souscrit, doivent être privés de notre appui s'ils suivent aveuglément ceux qui veulent créer une confusion entre une cause juste et une cause injuste dans ce groupe de projets de résolution qui ne peuvent être examinés séparément.

112. Si les gouvernements arabes, et l'OLP pensent qu'en faisant adopter le projet de résolution antisioniste ils assureront le plus grand des succès de leur cause, je me permets de leur dire fermement et respectueusement que l'adoption d'un tel projet de résolution équivaldrait au génocide du peuple juif et risquant d'ouvrir un chapitre de l'histoire plein de douleurs et de souffrances pour ce peuple, aura consacré le plus grand échec de leur existence. Ce projet ne leur fait pas honneur et ne fait pas honneur à leurs gouvernements. Un jour, lorsque les peuples pourront exprimer librement leurs opinions, ils les accuseront d'avoir trahi la conscience d'une humanité qui aspire à un monde meilleur de paix, de justice et de dignité humaine.

113. Permettez-moi, pour conclure, d'adresser, au nom de mon peuple et de mon gouvernement, quelques paroles à mes frères juifs. Si une majorité de cette assemblée venait à adopter ce projet de résolution diabolique qui les condamne à de nouvelles persécutions, qu'ils ne perdent pas espoir. Continuez à lutter, endurcissez vos cœurs et garder votre espoir dans votre inoubliable Sion. Rien ni personne ne pourra faire échec à votre lutte de libération nationale qui n'est pas seulement votre lutte, mais qui est celle de tous les hommes libres et de bonne volonté. Votre longue histoire vous a permis de survivre à des résolutions plus iniques que celle-ci et vous survivrez aussi à celle-ci. Ne perdez ni la foi ni l'espérance en un monde meilleur. Ne perdez pas foi dans la décence de l'homme. Que vos fils et les fils de vos fils continuent à être un exemple de cette affirmation constante et

héroïque de la dignité de l'homme, et cela jusqu'à la rédemption de l'humanité.

114. M. WILSON (Libéria) [interprétation de l'anglais] : La délégation libérienne est l'un des 20 pays africains au sud du Sahara qui n'a pas appuyé le projet de résolution III que l'on appelle maintenant la résolution sur le sionisme.

115. Dans leur tentative d'assimiler le sionisme au racisme, certains des auteurs de ce projet de résolution ont fait quelques déclarations fort brillantes pour essayer d'appuyer cette thèse. J'ai écouté avec beaucoup d'attention toutes ces déclarations fort éloquentes, et il m'a semblé que les auteurs du projet essayaient de se montrer le plus éloquent possible dans une sorte de concours pour convaincre la Commission que le sionisme est le racisme. J'ai attendu avec impatience, mais en vain, une définition du racisme qui permettrait de le rattacher au sionisme. Mais aucune définition n'a jamais été présentée.

116. L'*Apartheid* ou le racisme, dans la mesure où ils s'appliquent à l'Afrique du Sud, ont une signification très nette puisqu'il s'agit de la séparation des races pour des raisons de couleur. En est-il ainsi pour le sionisme ?

117. Au cours du débat au sein de la Troisième Commission, certains d'entre nous ont été extrêmement surpris et amèrement déçus de constater que, dans le cours de ces déclarations brillantes et éloquentes, pas un mot n'a été dit sur la mise en œuvre du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale destiné à aider nos frères et nos sœurs dont certains languissent en ce moment dans les prisons de Namibie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud. Nous avons été amenés à regretter vivement que le Programme pour la Décennie, auquel nous attachons tant de prix ait été entièrement éclipsé par la tentative de rattacher le sionisme au racisme. Si un membre du régime raciste de l'Afrique du Sud avait participé à cette réunion, il aurait sans doute dansé de joie.

118. Au moment où la Décennie a été lancée il y a quelques années, toutes les résolutions portant sur cette décennie ont été adoptées par consensus. En conséquence, la délégation libérienne espérait fermement que la tradition d'un vote par consensus aurait pu être maintenue. Malheureusement — et nous le regrettons infiniment — le projet de résolution qui considère le sionisme comme équivalant au racisme a détruit entièrement cette tradition. Qui plus est, il a affecté l'unité du groupe africain qui a toujours présenté un front commun lorsqu'il s'est agi de toutes les résolutions se rapportant à cette décennie. Est-ce là l'intention des auteurs du projet ?

119. Au cours du débat au sein de la Troisième Commission sur le projet de résolution relatif au sionisme, les pays d'Europe occidentale ont indiqué très clairement que si ce projet de résolution était adopté et présenté en Assemblée plénière, non seulement ils s'y opposeraient, mais ils voteraient également contre les deux projets de résolution sur la Décennie qui nous ont été recommandés par le Conseil économique et social. Si cela se produisait, l'effet serait désastreux sur le Programme pour la Décennie qui est conçu non seulement pour aider les victimes de l'*apartheid*, mais qui s'efforce également d'éduquer notre jeu-

nesse dans un esprit d'égalité et de respect pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

120. C'est un fait historique que l'antisémitisme a donné naissance au mouvement sioniste. Depuis 613 jusqu'à 1402, les Juifs ont été expulsés d'Espagne par deux fois; ils ont aussi été expulsés d'Angleterre, de France et d'Autriche. En 1890, un parti antisémite a été constitué en Allemagne, qui est resté en exercice jusqu'en 1935.

121. Bien que le mouvement sioniste ait été fondé en 1897, beaucoup de Juifs dans le monde ont hésité à s'y associer, sans doute parce qu'ils se demandaient si l'idée d'un foyer national juif pourrait se matérialiser un jour. Mais étant donné la tragédie que les Juifs ont connue en Allemagne nazie, beaucoup d'entre eux dans le monde entier se sont associés à ce mouvement. Ils l'ont fait non pas pour des considérations racistes, mais parce que la survie même du peuple juif était en jeu.

122. Le sionisme, comme le savent beaucoup de chrétiens dans le monde, a un sens spirituel profond. Le fait que les auteurs aient ignoré cet aspect particulier du sionisme ne nous surprend guère. Les aspects spirituel et moral du sionisme ont été soulignés il y a quelques jours par l'évêque Ralph Ward, président des évêques des églises méthodistes unies. Il a dit : "le sionisme est davantage qu'une simple entité politique. Il implique des valeurs morales et spirituelles particulières au peuple juif à travers les âges."

123. L'adoption de ce projet de résolution pourrait être considérée par certains de ses auteurs comme une victoire pour leur cause. Il n'en est rien, ce n'est pas eux qui remporteront une victoire. Le seul vainqueur sera le régime raciste d'Afrique du Sud, car une telle victoire tuera dans l'œuf le Programme de la Décennie. Est-ce là l'intention des auteurs du projet ?

124. Je ne suis pas prophète et je n'ai aucun pouvoir de clairvoyance. Mais il est raisonnable de supposer que si ce projet de résolution devait être adopté, il pourrait avoir un effet catastrophique sur cette organisation et pourrait ternir gravement son image.

125. Pour conclure, je tiens à dire que la délégation libérienne n'appuiera pas ce projet de résolution sur le sionisme.

126. M. PETRIĆ (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation votera en faveur du projet de résolution III. N'ayant pas participé au débat à la Troisième Commission, nous croyons devoir expliquer notre vote. Nous le faisons aussi étant donné la situation spéciale qui s'est créée et en raison également des différentes interprétations, parfois abusives, qui sont données de divers côtés à ce texte. Nous voulons qu'il n'y ait aucun malentendu quant à notre position.

127. Je commencerai en rappelant à tous les membres de l'Assemblée la position inchangée de la Yougoslavie à l'égard de la crise du Moyen-Orient. Selon nous, ce n'est que le cadre d'un règlement fondé sur le retrait d'Israël de tous les territoires occupés après le 5 juin 1967 et de la réalisation des droits nationaux légitimes et inaliénables du peuple arabe de Palestine, y compris le droit de créer son propre Etat, que peut être garantie l'existence indépendante et sûre de tous les peuples et Etats de la région. La Yougoslavie reste prête à apporter tout son concours à la recherche d'une telle solution à la crise du Moyen-Orient.

128. Nous devons réitérer notre profonde conviction que c'est à Israël qu'incombe la plus grande responsabilité, en raison de son refus persistant de respecter et d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Le refus d'Israël non seulement retarde la solution de la crise et l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient, mais est aussi la principale cause des tensions et des explosions que l'on connaît dans cette région et au-delà.

129. Notre vote pour le projet de résolution sur le sionisme — bien entendu, tel que le sionisme est pratiqué aujourd'hui, en appuyant la politique d'agression et d'annexion d'Israël qui prive un autre peuple de ses droits nationaux en Palestine — signifie que nous condamnons l'agression israélienne, ainsi que toute mesure prise dans quelque pays que ce soit pour appuyer le comportement discriminatoire d'Israël à l'égard des Arabes de Palestine. Cette position qui est la nôtre n'est pas hostile aux Juifs, qu'ils vivent en Israël ou ailleurs. Nous le disons avec toute autorité morale, car le peuple yougoslave — qui, au cours de sa guerre nationale de libération, a subi la terrible perte de 1 700 000 des siens — comprend profondément les souffrances des Juifs, dont beaucoup ont combattu côte à côte avec les autres Yougoslaves, qui continuent, comme toujours, à respecter ce peuple dont les fils et les filles ont été tués par millions par les Allemands et d'autres fascistes, au cours de la campagne nazie antijuive d'extermination dans les sinistres camps de la mort nazis tels que ceux de Dachau, d'Auschwitz, de Mauthausen, de Treblinka, de Belzen, aux côtés de millions d'autres.

130. Les tentatives faites pour attribuer à ce projet de résolution un caractère ou une motivation antisémite ont un but très clair : assimiler à l'antisémitisme la juste condamnation de l'agression israélienne et l'appui donné à la juste lutte de libération des peuples arabes. En fait, les accusations d'antisémitisme sont une insulte pour les pays qui voteront pour le projet de résolution. Mon pays a été victime du nazisme, qui s'est lancé dans l'asservissement des peuples avec le slogan de l'antisémitisme; il est donc absurde de nous taxer d'antisémitisme.

131. Pour conclure, je voudrais dire, une fois de plus, notre profonde conviction que la situation changera radicalement pour le mieux pour tout le monde dès qu'Israël quittera les territoires arabes occupés en 1967, dès qu'il reconnaîtra les droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris le droit de créer son propre Etat, et dès qu'il reconnaîtra l'OLP comme seul représentant légitime du peuple arabe de Palestine, ayant le droit de participer sur un pied d'égalité à toutes les étapes des négociations en vue de résoudre complètement la crise au Moyen-Orient.

132. C'est dans une telle situation que le droit de tous les Etats du Moyen-Orient, y compris l'Etat d'Israël, à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, et le droit de vivre dans la paix et la sécurité, pourra être garanti efficacement sur le plan international.

133. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Les membres de l'Assemblée se rappelleront qu'en ce qui concerne le projet de résolution sur le sionisme, lorsque cette question a été examinée par la Troisième Commission le 17 octobre, ma délégation

gation a expliqué son vote avant le vote et a, en fait, voté pour le projet, conformément aux instructions qu'elle avait alors reçues du Gouvernement mauricien. Ce matin, l'un des ambassadeurs de la plus grande délégation à l'ONU peut-être — je ne la nommerai pas pour n'embarrasser personne ou pour ne pas révéler de secret — m'a téléphoné pour m'informer que l'ambassadeur de son pays accrédité dans ma capitale avait reçu de mon gouvernement la nette assurance que ma délégation, ici, à l'ONU changerait de position et voterait contre le projet de résolution sur le sionisme, recommandé par la Troisième Commission.

134. Les lignes de communication de certaines délégations sont, de toute évidence, meilleures que pour d'autres délégations. Je dis cela à l'intention du compte rendu de l'Assemblée, et je le dis parce que, jusqu'à présent, je n'ai reçu aucune instruction de mon gouvernement de voter contre la recommandation de la Troisième Commission. Je continuerai donc de voter en stricte conformité avec les instructions que j'ai, en fait, reçues jusqu'à présent.

135. Il me semble que la pression, la coercition, les menaces, le langage désagréable et l'attitude arrogante et condescendante des représentants de certains grands pays développés ont, depuis un certain temps, cessé d'avoir beaucoup d'effet sur les petits pays en développement, Etats Membres indépendants et souverains des Nations Unies.

136. S'il doit y avoir changement de position d'une délégation quelconque à ce stade, je veux croire que ce sera à la suite de meilleures communications entre les délégations et leurs capitales respectives et fondées sur la sagesse d'une nouvelle étude de leurs gouvernements respectifs, agissant indépendamment et non pas à la suite de pression. Croire différemment serait, pour le moins, prétentieux.

137. Je suis persuadé que j'ai fait de mon mieux pour établir un compromis. J'ai échoué, je l'admets. J'ai échoué principalement à cause de deux mots qui ont été utilisés par ces représentants d'un pays, qui ont décrit la mesure prise par 70 pays indépendants et souverains comme étant obscène et, implicitement, ont déclaré que ces pays étaient indécentes et ne pouvaient pas compter parmi leurs amis. Un grand nombre de ces délégations auraient changé de position, n'eussent été ces deux mots.

138. Comme cela est regrettable et malheureux pour les Nations Unies ! Et quel prix cela leur coûtera-t-il ?

139. M. TEMPLETON (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : C'est à contre-cœur que la Nouvelle-Zélande se voit contrainte de retirer l'appui qu'elle avait apporté, devant la Troisième Commission, aux deux premiers projets de résolution relatifs à la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. En tant que société multiraciale dans laquelle l'égalité raciale est fermement établie, tant dans les principes que dans les faits, la Nouvelle-Zélande s'est félicitée de l'adoption par consensus de la résolution 2919 (XXVII) par laquelle l'Assemblée proclamait une décennie d'action concertée tendant à l'élimination du racisme. La Nouvelle-Zélande a fermement appuyé les objectifs du Programme d'action figurant dans la résolution 3057 (XXVIII), et la politique spécifique instaurée par le Gouvernement néo-

zélandais exprimant de façon concrète son opposition totale à toute discrimination basée sur la race, où qu'elle ait lieu, ne peut permettre aucun doute sur notre engagement.

140. La délégation néo-zélandaise regrette profondément que la décision de la Troisième Commission de recommander un troisième projet de résolution sur ce même point, projet qui dénature le caractère fondamental de la Décennie, nous contraigne à modifier notre vote. Nous nous sommes fermement opposés à la présentation de ce projet de résolution devant la Troisième Commission et nous avons alors souligné que, malgré la grande importance que nous attachions à la promotion d'une action efficace tendant à combattre la discrimination raciale réelle qui existe dans plus d'une partie du monde, l'adoption de ce projet de résolution nous contraindrait à reconsidérer notre attitude à l'égard de la Décennie.

141. Il peut y avoir plus d'une opinion sur le fait de savoir ce qu'est le sionisme, ou ce que sont ses effets. Nous ne pouvons tout simplement accepter, cependant, l'idée que le sionisme constitue une forme de discrimination raciale comparable, par exemple, à l'*apartheid*, qui est une forme de doctrine et de pratique universellement reconnue comme raciste.

142. La définition controversée du sionisme en tant que doctrine raciste, question sur laquelle l'Assemblée générale est profondément divisée, ne fera certes pas avancer les objectifs de la Décennie. Au contraire, elle mettra fin au consensus qui existait jusqu'à présent et compromettra la suite de la Décennie. Si l'adoption du projet de résolution III engendre l'introduction d'un programme d'activités dirigé contre le sionisme, la Nouvelle-Zélande, pour sa part, ne pourra participer à ces activités et se trouvera dans l'obligation de réviser son attitude sur la Décennie dans son ensemble.

143. Les conséquences à long terme de cette décision nous inquiètent encore plus vivement. L'adoption de ce projet a remis en question la capacité des Nations Unies de s'acquitter de l'une de leurs responsabilités premières : la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Depuis 1972, l'unanimité avec laquelle la communauté internationale a appuyé cette décennie constituait un témoignage de l'efficacité avec laquelle tous les Membres de l'ONU, quelle que soit leur idéologie ou quel que soit leur stade de développement, pouvaient agir de concert pour parvenir à la réalisation de buts concertés. Cette action collective en vue de combattre le racisme constituait un excellent exemple de l'efficacité permanente des Nations Unies, rendant vaines les critiques émanant de nombreux cercles.

144. Les effets négatifs et créant la division de l'adoption de ce projet de résolution ne se limiteront pas nécessairement à la lutte contre la discrimination raciale et à la promotion des droits de l'homme. Ils pourront fort bien entamer la bonne volonté des Membres de travailler ensemble dans d'autres domaines et pourront ébranler la stabilité de l'Organisation elle-même.

145. La délégation néo-zélandaise lance un appel à tous les Membres afin que ne soit pas compromise la possibilité qui existe encore pour nous d'aller ensemble de l'avant pour éliminer le fléau du racisme et met-

tre en application les dispositions de la Charte relatives aux droits de l'homme.

146. Pour sa part, la Nouvelle-Zélande s'abstiendra lors du vote sur les projets de résolution I et II et se prononcera contre le projet de résolution III. Nous maintiendrons notre abstention sur le projet de résolution IV, étant donné les difficultés juridiques que nous pose la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*. Nous maintiendrons notre appui au projet de résolution V.

147. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens à expliquer pourquoi le Royaume-Uni votera contre le projet de résolution I, II et III, qui nous sont actuellement recommandés pour adoption par la Troisième Commission au titre de l'alinéa a du point 68 de notre ordre du jour.

148. Le Royaume-Uni a appuyé les projets de résolution I et II lorsqu'ils ont été mis aux voix en Troisième Commission, comme nous l'avons fait devant le Conseil économique et social lorsque les résolutions ont été adoptées par consensus. J'aurais souhaité pouvoir faire de même cet après-midi.

149. Nous avons appuyé la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale depuis son origine, il y a trois ans. Je voudrais, si on me le permet, rendre hommage aux délégations du Ghana et de l'Égypte qui, notamment, ont fait une contribution essentielle afin que la Décennie jouisse de l'appui que mérite l'importance du sujet.

150. Comme ceux qui ont suivi la préparation de la Décennie le savent déjà, nous étions prêts, pour notre part, à jouer un rôle actif dans la conférence prévue pour 1978, à Accra. Nous avons, jusqu'à ce jour, pleinement coopéré dans le domaine des autres activités relevant de la Décennie et de son programme.

151. Notre espoir de pouvoir poursuivre cette coopération a été réduit à néant le 17 octobre, lorsque certaines délégations ont jugé bon de modifier le sens fondamental de la Décennie. A l'issue du débat de la Troisième Commission, toute l'idée et tout le caractère de la proposition ont été dénaturés. Elle se trouve maintenant transformée en une décennie contre le sionisme.

152. Mon pays ne peut accepter cette mutation. Nous sommes donc contraints d'analyser une situation où les projets de résolution I et II sont manifestement liés au projet de résolution III. Aucune délégation, je pense, ne pourra contester le fait que, pour notre part, nous avons lancé des avertissements clairs et nets quant aux conséquences qu'aurait l'adoption du projet de résolution III sur notre attitude à l'égard de la Décennie. En fait, le représentant de l'Italie, dans la déclaration concertée qu'il a présentée devant la Troisième Commission au nom des neuf pays de la CEE⁴ a mis, à deux reprises, cet élément en évidence lorsqu'il a déclaré que l'adoption du projet de résolution III signifierait que les neuf — solidairement — ne seraient plus en mesure d'appuyer la Décennie contre le racisme.

153. Actuellement, les Nations Unies sont toujours placées dans une situation qui leur permet de penser que l'Assemblée générale pourrait éventuellement donner suite à la recommandation de la Troisième Commission d'adopter le projet de résolution III.

154. Mon pays s'oppose à l'adoption de ce projet de résolution pour trois raisons essentielles.

155. Premièrement, nous considérons que stigmatiser le sionisme comme racisme est, comme l'a dit la Commission internationale de juristes, confondre le racisme et la discrimination raciale avec le nationalisme. Une telle confusion ne peut servir qu'à saper le droit de l'Etat d'Israël à l'existence, et le Royaume-Uni rejette catégoriquement une telle initiative et s'y opposera. Je voudrais réitérer la déclaration faite au nom des neuf pays de la CEE que nous rejetons totalement toute notion assimilant le sionisme au racisme. Le Royaume-Uni s'en tient à cette déclaration. Elle représente l'opinion de mon pays aujourd'hui.

156. La seconde raison pour laquelle mon pays est opposé à ce projet de résolution est que, selon nous, il ne peut qu'ajouter aux difficultés rencontrées pour arriver à un règlement pacifique au Moyen-Orient, et Dieu sait que c'est déjà suffisamment difficile.

157. Enfin, mon gouvernement pense que l'ONU offre un forum unique pour harmoniser les intérêts de nos différentes nations. La Grande-Bretagne a déployé et continuera de déployer ses efforts dans cette direction, qu'il s'agisse de la décolonisation, de la coopération économique, des questions de paix et de sécurité internationales qui viennent devant le Conseil de sécurité ou des questions concernant les droits de l'homme.

158. Cependant, de par sa nature même, l'ONU ne peut réussir dans une atmosphère de discorde et de division. Nous devons essayer véritablement de réduire les divergences, non pas de les provoquer. Nous croyons que l'initiative prise pour assimiler le sionisme au racisme et à la discrimination raciale est précisément la sorte de résolution qui ne peut apporter aucune aide à cet égard. Cette résolution, qui a été introduite par caprice et poursuivie sans raison, s'est révélée comme la question qui provoque le plus de division à l'Assemblée. Elle peut faire perdre l'appui pour la Décennie contre le racisme. Elle a certainement exacerbé nos différences. Elle risque de jeter le discrédit sur l'ensemble de l'Organisation. C'est exactement la mauvaise question posée de la mauvaise façon et au mauvais moment, et nous ne voulons rien avoir à faire avec elle. La Grande-Bretagne ne peut pas empêcher l'adoption finale de ce projet de résolution si c'est le désir véritable de la majorité des nations réunies ici. Mais est-ce réellement leur désir ? J'en doute. La plupart des pays représentés ici auraient été profondément reconnaissants que cette question n'ait jamais été soulevée, et la majorité d'entre eux, je le soupçonne, seraient très soulagés si elle devait être maintenant enterrée de façon permanente. Dans notre intérêt à tous, nous devrions réfléchir sérieusement et sans passion à ce qui est en jeu ici ce soir. Il s'agit beaucoup plus que de l'adoption d'un projet de résolution par l'Assemblée générale.

159. M. RAE (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : L'opposition du Canada à toutes les formes de discrimination raciale, de même que son attachement et son appui total à la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale demeurent aussi fermes que jamais. Depuis plus d'un quart de siècle, les Gouvernements canadiens qui se sont succédé ont exprimé leur aversion pour la politique d'*apartheid* telle qu'elle est pratiquée en Afrique du Sud. Le Canada

continuera de condamner cette politique et ne relâchera jamais son opposition à ces lois avilissantes et oppressives.

160. C'est pour cette raison qu'en Troisième Commission, le Canada a voté en faveur du projet de résolution concernant la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et du projet de résolution concernant la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale qui doit être tenue au Ghana, en 1978.

161. Nous avons, toutefois, été saisis au même moment d'un projet de résolution où l'on tente de définir le sionisme comme une forme de discrimination raciale. Ayant déclaré que le projet de résolution présenté à l'examen de la Commission lui paraissait inapproprié, imprécis, litigieux et inutile, le Canada a voté contre ce projet de résolution.

162. Ce projet de résolution a malheureusement été adopté par la Troisième Commission. Nous croyons fermement qu'il altère et déforme les objectifs de la Décennie. Il fait entrer dans notre considération de la Décennie un élément inacceptable qui n'a fondamentalement pas sa raison d'être. Après mûres réflexions et précisément parce que le Gouvernement canadien appuie la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale aussi profondément et avec autant de gravité, il en est arrivé à la conclusion que non seulement ce projet de résolution définissant le sionisme comme une forme de racisme est inacceptable en soi, mais qu'il entache les deux projets connexes concernant la Décennie. Il nous sera impossible, par conséquent, aussi longtemps que ce projet de résolution sera maintenu, d'appuyer aucun des trois projets de résolution. Le Canada votera donc contre les projets de résolution I, II et III.

163. M. MAINA (Kenya) [*interprétation de l'anglais*] : A la Troisième Commission, ma délégation a appuyé l'ajournement de cette question afin de nous permettre, ainsi qu'à de nombreuses autres délégations, d'étudier la question du sionisme. Ce n'était pas une demande abstraite ou une manœuvre politique. Ma délégation ne se souvient d'aucune occasion où la question du sionisme ait été étudiée quant au fond par les Nations Unies. Il est vrai que nous ne pouvons pas blâmer les autres pour notre ignorance, mais il est juste que nous confessons cette ignorance quand elle existe et aussi que nous demandons le temps nécessaire pour nous instruire. Le dictionnaire anglais — je dois le consulter très souvent puisque l'anglais n'est pas ma langue maternelle — définit le mot *determine* comme signifiant, entre autres, "se décider, arriver à une décision, fixer avec précision". Ma question est donc de savoir sur quelle base j'arrive à cette définition proposée du sionisme. Ce qui s'est passé à l'intérieur et à l'extérieur de l'ONU ne m'aide pas et confirme mon ignorance. Plus important encore l'absence de toute étude scientifique appropriée faisant autorité, sur laquelle cette organisme pourrait fonder la définition proposée du sionisme, soulève de sérieuses difficultés. En vérité, en dehors d'expressions de colère, parfois d'insultes ou de plaisir, suivant les tendances des orateurs, ce qui s'est passé ne jette que peu ou pas de lumière du tout sur cette question.

164. Il est d'usage, pour l'Organisation, d'inviter ses organes à mener des études et à fournir des renseignements sur les questions difficiles au sujet desquelles

les Nations Unies doivent prendre des décisions. Aucune raison valable n'a été donnée pour nous obliger à adopter rapidement une définition avant que certains d'entre nous aient eu le temps de profiter d'études privées et publiques.

165. Pour ces raisons, ma délégation n'a d'autre choix que de s'abstenir de voter pour ou contre cette définition, de toute évidence trop simpliste, du sionisme.

166. Le baron VON WECHMAR (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Nous nous trouvons aujourd'hui face à un défi dont les proportions et les conséquences sont très graves. Dans l'unique paragraphe de son dispositif, le projet de résolution III, adopté par la Troisième Commission le 17 octobre, "considère que le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale".

167. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et l'opinion publique de mon pays sont alarmés par le fait qu'un tel projet de résolution ait pu être adopté par une commission de l'Assemblée générale de l'ONU. Si le projet de résolution III est adopté par l'Assemblée, à notre avis, cela portera un coup sévère à l'esprit de coopération qui, jusqu'à présent, a marqué notre organisation. Mettre le sionisme sur un pied d'égalité avec le racisme et la discrimination raciale est dénué de tout fondement et, par conséquent, inacceptable pour nous. En ce moment délicat, une telle égalisation contribuera, en outre, à saper les perspectives d'un règlement pacifique au Moyen-Orient en introduisant les émotions et en échauffant les passions par l'injection de notions racistes.

168. La position de mon gouvernement au sujet du conflit au Moyen-Orient, conformément à la position adoptée par les autres membres de la CEE, est fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. La position des neuf a été à nouveau exposée ici ce matin par le représentant de l'Italie au nom des Etats membres de la Communauté. De l'avis de mon gouvernement, un règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient doit respecter le droit d'Israël de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, doit reconnaître le droit du peuple palestinien d'exprimer son identité nationale et doit inclure la fin de l'occupation territoriale pratiquée par Israël depuis 1967. Cependant, notre façon objective et équitable d'aborder la question de la situation au Moyen-Orient ne signifie pas que nous puissions accepter des projets de résolution du genre de celui qui met le sionisme sur pied d'égalité avec le racisme et la discrimination raciale. Loin de là. Une entreprise de ce genre est un grave défi opposé à notre attitude à l'égard de la situation au Moyen-Orient. En d'autres termes, il existe des limites au-delà desquelles nous ne pouvons pas aller, et ces limites ont été nettement dépassées.

169. Ce qui rend la situation à laquelle nous faisons actuellement face encore pire est le fait qu'on a établi, quant au fond et à la forme, un lien manifeste entre le projet de résolution III sur le sionisme, et les projets de résolution I et II au sujet du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Les objectifs du Programme pour la Décennie, qui jusqu'à ce jour ont bénéficié de notre

plein appui, seraient essentiellement changés et réorientés par l'introduction d'un élément nouveau et étranger. En cas d'adoption du projet de résolution III, les objectifs principaux du Programme pour la Décennie, à savoir la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, passeront à l'arrière-plan et seront remplacés par une lutte politique qui n'a rien à voir avec le racisme et la discrimination raciale. Cela se produirait nécessairement aux dépens des objectifs sur lesquels ont s'était mis d'accord au moment l'adoption du Programme pour la Décennie; cela sapera la solidarité dont a fait preuve jusqu'à présent la communauté mondiale dans sa lutte contre la discrimination raciale.

170. Si l'Assemblée générale devait décider d'adopter le projet de résolution III sur le sionisme, cela placerait l'ONU sur une route dangereuse. Nous n'appuierons pas une proposition susceptible de mettre en danger les perspectives de coopération future au sein de l'Organisation. Le projet de résolution III représente un défi à la raison, un défi aux idéaux humanistes qui ont inspiré les fondateurs de l'ONU. A notre avis, ce projet de résolution ne mérite qu'une réponse — un "non" ferme et catégorique.

171. En ce moment, nous n'avons pas encore perdu tout espoir qu'en définitive, la raison prévaudra en dépit de toutes les difficultés. Nous lançons un appel à toutes les délégations et à leurs gouvernements pour qu'ils aident l'Organisation à atteindre ce qui devrait être son but premier, à savoir la coopération dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le monde, et notamment en Afrique australe, ainsi que dans la recherche d'une solution juste et pacifique au conflit du Moyen-Orient. Sinon, je dois faire savoir que, pour les raisons données, nous devons voter contre les projets de résolution I, II et III.

172. M. KAUFMANN (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée générale va être appelée à se prononcer sur plusieurs projets de résolution présentés par la Troisième Commission dans son rapport publié sous la cote A/10320, groupés sous le titre "Élimination de toutes les formes de discrimination raciale". Ma délégation a fait connaître son opinion sur ces textes au cours de la discussion qui s'est déroulée en Troisième Commission; dans certains cas, elle l'a fait individuellement, dans d'autres, par l'intermédiaire du représentant de l'Italie, dont le pays assume actuellement la présidence de la CEE.

173. Ma délégation tient à exposer sans équivoque sa position sur les projets de résolution les plus importants figurant dans le rapport de la Troisième Commission, à savoir les projets de résolution I, II et III.

174. Au cours de la discussion au sein de la Troisième Commission, une déclaration faite au nom des auteurs du projet de résolution portant actuellement le numéro III a fait nettement ressortir que ce texte était présenté dans le contexte de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Les projets de résolution I, II et III sont donc inextricablement liés. Notre vote reflétera nécessairement ce fait.

175. De l'avis de mon gouvernement, le projet de résolution III est répréhensible. L'unique paragraphe de son dispositif revient à déformer de façon inacceptable le concept de racisme. Essayer de mettre le sionisme sur le même pied que le racisme, c'est fal-

sifier l'histoire et s'attaquer à l'intégrité et à l'existence d'un peuple. Introduire cet élément dans la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale revient à modifier l'essence même de la Décennie qui, d'un idéal commun — idéal auquel le Gouvernement néerlandais souscrit sans réserve — serait transformée en une campagne à mobile politique et prometteuse de division menée à l'encontre d'un Etat Membre de l'ONU.

176. Ma délégation est préoccupée à l'idée que le projet de résolution III pourrait être adopté, sapant ainsi le prestige, l'autorité morale des Nations Unies, jetant le discrédit sur cette organisation et affectant ses fondements mêmes. Par conséquent, les efforts que nous prodiguons ici pour tenter de trouver une solution pacifique et encourager la coopération internationale seraient gravement compromis. L'adoption du projet de résolution III constituerait un grand revers pour l'Organisation. Ma délégation votera donc contre le projet de résolution III.

177. Comme il faut cependant s'attendre à voir le projet de résolution III adopté par l'Assemblée, et que le lien entre le dispositif du projet de résolution III et le contenu des projets de résolution I et II subsistera ainsi, ma délégation devra également, avec le plus profond regret, voter contre les projets de résolution I et II.

178. M. HARRY (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : L'heure est sérieuse et solennelle, mais je serai bref pour expliquer la façon dont nous allons voter.

179. Comme notre représentant à la Troisième Commission l'a exprimé dans son intervention sur cette question⁵, l'Australie attache la plus grande importance aux travaux que les Nations Unies et leurs différents organes mènent dans leur lutte contre les maux de la discrimination raciale. Nous apprécions également le travail fait par les Etats Membres pour traduire les principes énoncés dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [*résolution 2106 A (XX), annexe*] dans la pratique, tant au niveau national qu'au niveau international. Nous avons donc salué l'établissement de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale parce que pour nous, c'était là un programme d'action concrète pour canaliser nos efforts communs afin d'éliminer la discrimination raciale partout où elle se produit et quel que soit le moment où elle se produit.

180. Il est donc particulièrement regrettable que cette année, un certain nombre de délégations aient cru bon de mettre en danger l'unanimité qui a jusqu'ici entouré cette question, risquant de causer l'échec de la Décennie en utilisant cette question à des fins politiques pour ce qui est de la question du Moyen-Orient. Il est regrettable que lorsque les préparatifs d'une conférence mondiale sur la discrimination raciale n'ont fait que commencer à peine, certaines délégations aient cherché à saper et à miner le succès de cette conférence.

181. Car tel sera à notre avis le résultat si le projet de résolution III est adopté par l'Assemblée. Demander à l'Assemblée générale de considérer que le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale revient à nous demander d'accepter que nos activités dans le cadre de la Décennie tendent à l'éli-

mination non seulement du racisme et de la discrimination raciale, mais également à l'élimination des aspirations politiques et religieuses résumées dans le terme de sionisme. Ma délégation ne peut pas accepter cette proposition et regrette que la présence d'une telle définition, venant s'attacher aussi aux deux autres projets de résolution, nous place dans l'obligation de nous opposer au Programme pour la Décennie, dont nous avons pourtant longuement appuyé les buts et objectifs premiers.

182. Il y a déjà une définition précise et détaillée de la discrimination raciale dans l'article premier de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. L'Australie a ratifié la Convention. Elle nous lie donc, et nous avons même adopté la législation adéquate pour la mettre en œuvre. Nous ne pensons pas que l'adoption du projet de résolution III par l'Assemblée — résolution qui est en contradiction avec la Convention — puisse modifier ou altérer en quoi que ce soit cette convention.

183. Le Gouvernement australien fait tout ce qui est en son pouvoir pour faire en sorte que notre peuple accepte la non-discrimination non seulement comme un devoir juridique, mais comme une responsabilité morale. Nous ne cesserons de déplorer les violations flagrantes qui préoccupent à juste titre la communauté internationale, mais nous ne voulons pas nous associer à des efforts tendant à établir un signe d'égalité entre le racisme et le sionisme, car il s'agit là d'une proposition que nous ne pouvons en aucune manière accepter. La défendre constituerait à notre avis une incitation à l'antisémitisme et une violation de la Convention.

184. La tentative des auteurs du projet de résolution III d'établir un tel signe d'égalité est à notre sens un travestissement des faits peu propice à la recherche de la paix au Moyen-Orient et qui crée le risque d'exacerber les animosités religieuses dans un certain nombre de pays.

185. La délégation australienne s'opposera donc au projet de résolution sur le sionisme parce que nous estimons qu'il détourne les buts essentiels et les objectifs de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Nous serons obligés, à moins qu'il ne soit retiré, de devoir nous opposer également — et nous le regrettons — aux projets de résolution I et II. En toute conscience, nous ne pouvons pas agir autrement.

186. Mme MUTUKWA (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation prend la parole pour expliquer très brièvement notre vote sur le projet de résolution III, avant qu'il soit mis aux voix. Ce projet de résolution demande à l'Assemblée générale de considérer que le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale.

187. Nous serons, à notre grand regret, obligés de nous abstenir sur ce projet de résolution. Il est en effet évident pour tous que le point 68 auquel il se rapporte traite de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. L'adoption de ce projet de résolution voudrait faire de l'élimination du sionisme un des objectifs de la Décennie et du Programme.

188. C'est notre désir de voir le succès du Programme pour la Décennie qui nous empêche d'appuyer

le présent projet de résolution. Il est évident qu'introduire le sionisme dans la Décennie ira contre les résultats que l'on souhaite obtenir de par cette même Décennie. Les résolutions sur la Décennie et son Programme ont été jusqu'à maintenant adoptées à un très large consensus. Les débats de la Troisième Commission, comme, en fait, ceux qui ont porté sur cette question au cours de cet après-midi même, nous montrent que ce consensus ne sera pas maintenu une fois que ce projet de résolution serait adopté. Nous pensons qu'une participation universelle dans le Programme pour la Décennie est nécessaire pour assurer un succès général dans la lutte contre le racisme. Toutes les mesures risquant de compromettre cet appui universel et cette participation ne sauraient être acceptées.

189. Permettez-moi de souligner ici que, si ma délégation a pris la décision de s'abstenir, quoiqu'elle le fasse avec réticence, c'est essentiellement sur la base du fait que la question du sionisme est liée à la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Nous voulons que la Décennie soit couronnée de succès; par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous associer à une action de l'Assemblée qui aurait pour effet d'annihiler le but même de la Décennie.

190. A cet égard, nous regrettons le fait que le projet de résolution sur le sionisme ait été présenté par des amis dont nous avons été, pendant de longues années, les compagnons de lutte contre la discrimination raciale et le racisme. Si la question du sionisme avait fait l'objet d'un titre différent et plus spécifique, le vote de ma délégation aurait pu alors être différent. Mais les choses étant ce qu'elles sont, nous pensons que ni la cause de la Décennie, ni celle de l'antisémitisme ne seront servies; les deux risquent d'y perdre, et cela ne peut être que regrettable.

191. Il est évident à ce propos qu'il y aurait eu davantage de votes en faveur de la Décennie et de la question du sionisme si les deux questions n'avaient pas été liées. Plus encore, leurs chances de porter sur le plan international auraient été plus grandes.

192. Notre décision de ne pas appuyer le projet de résolution part du principe qu'il n'est pas question ici de savoir si l'on appuie ou si l'on n'appuie pas le sionisme. La position de ma délégation sur ce point est très claire et demeure inchangée. Mon pays a rompu les relations diplomatiques avec Israël parce que notre sympathie allait à la cause de nos frères arabes. Nous condamnons toujours la politique expansionniste d'Israël et la coloration raciale des activités qu'il déploie dans les territoires arabes occupés.

193. La Zambie est fermement opposée à toute forme de racisme et de discrimination raciale, où qu'ils se manifestent, et exprime l'espoir fervent que la Décennie marquera la fin de ce mal. Nous condamnons le racisme en Afrique australe, au Moyen-Orient et partout où il sévit dans le monde. Mon pays se consacre au succès total de la Décennie et ne peut par conséquent rien accepter de ce qui pourrait l'entraver.

194. Mlle DUBRA (Uruguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation voudrait dire publiquement qu'elle s'oppose au projet de résolution III qui se rapporte au sionisme et introduit un élément politique totalement étranger à la Décennie en incorporant

des définitions que nous devons rejeter, car elles sont dénuées de tout fondement.

195. La passion partisane ne peut pas justifier ces excès qui ne résistent pas à la moindre analyse historique ou intellectuelle. Assimiler le sionisme au racisme reviendrait non seulement à nous écarter de la question qui nous occupe, mais aboutirait fondamentalement à confondre deux concepts entièrement différents. De l'avis de ma délégation, ce genre de résolution ne sert qu'à alimenter l'animosité existant dans une région du monde qui doit rechercher par des moyens pacifiques une paix juste et durable.

196. Par conséquent, la délégation uruguayenne émettra à nouveau ici un vote négatif, comme elle l'a émis lorsque ce projet de résolution a été examiné à la Troisième Commission. Néanmoins, l'Uruguay est décidé à continuer à collaborer fermement à l'éradication de la ségrégation ou de la discrimination raciale sous quelque forme qu'elles s'expriment.

197. M. KENNEDY (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Le Gouvernement et le peuple irlandais se sont associés sans réserve à la nécessité d'éliminer le racisme et toutes les formes de discrimination raciale conformément à la Convention internationale existant en la matière, et dont nous sommes signataires.

198. A cet égard, je voudrais citer l'article premier de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale les principes qui devraient nous guider dans nos débats :

“La discrimination entre les êtres humains pour les motifs de race, de couleur ou d'origine ethnique est une offense à la dignité humaine et doit être condamnée comme un désaveu des principes de la Charte des Nations Unies, comme une violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, comme un obstacle aux relations amicales et pacifiques entre les nations et comme un fait susceptible de troubler la paix et la sécurité entre les peuples.” [*résolution 1904 (XVIII)*].

Le Gouvernement et le peuple irlandais appuient sans réserve le principe que je viens de citer.

199. Nous sommes en particulier d'accord avec d'autres Etats Membres de l'ONU pour rejeter totalement et avec horreur la discrimination raciale pratiquée comme politique officielle, comme c'est le cas du système odieux d'*apartheid* en Afrique du Sud. Ce sont les peuples d'Afrique australe qui sont les victimes des formes les plus virulentes de racisme et dont la situation requiert une attention prioritaire de la part des Nations Unies.

200. L'attitude de ma délégation vis-à-vis de la situation en Afrique du Sud, en Namibie et en Rhodésie du Sud traduit la préoccupation qui est celle du peuple irlandais pour les victimes du racisme. La même préoccupation est traduite dans le fait que nous appuyons le principe olympique dans le sport. Nous contribuons à l'aide humanitaire apportée aux victimes du racisme en Afrique du Sud par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et par le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. A ce propos, il faut remarquer que le International Defence and Aid Fund for Southern Africa a tenu sa réunion de 1975

à Dublin sur l'invitation de sa branche irlandaise et en association avec le mouvement irlandais contre l'*apartheid*.

201. Je voudrais à cet égard me référer aux observations que vient de faire le représentant du Koweït. Mon pays n'entretient pas de relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud; nos contacts officiels avec ce pays sont réduits au minimum. En outre, mon gouvernement a appuyé et observé l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud et a incité les autres pays à faire de même. Comme nous l'avons dit fréquemment, et tout récemment au cours du débat sur l'*apartheid* qui s'est déroulé à la Commission politique spéciale, mon gouvernement pense qu'il faut entretenir des contacts essentiellement sur une base individuelle pour que l'opinion de la communauté mondiale soit connue de ce gouvernement et de la minorité blanche dirigeante.

202. Or, dire cela n'implique pas que nos efforts pour éliminer la discrimination raciale doivent se borner à l'Afrique australe. Des formes plus subtiles mais non moins répréhensibles de ce phénomène pernicieux existent ailleurs, parfois reliés au problème de minorités nationales. Nous nous opposons à ces manifestations avec autant de fermeté.

203. Lors de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, lorsque l'Assemblée générale a proclamé la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale avec l'objectif déclaré de parvenir, au cours de la Décennie, à éliminer aussi complètement que possible toutes les formes de discrimination fondées sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou l'appartenance à une certaine partie du monde, ma délégation s'est félicitée de cette action. Nous avons considéré le Programme pour la Décennie comme une occasion de traduire en pratique la doctrine selon laquelle tous les êtres humains sont nés libres et égaux en dignité et en droit.

204. Il découle de ce que j'ai dit que seules les considérations les plus sérieuses et les plus fondamentales pourraient conduire ma délégation à voter contre les projets de résolution de la nature de ceux qui portent sur la mise en œuvre du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et sur la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, à savoir les projets de résolution I et II.

205. Nous avons voté en faveur des projets de résolution I et II en Troisième Commission. Mais la délégation irlandaise aurait voulu que l'Assemblée puisse voter tout d'abord sur le projet de résolution III, car elle aurait ainsi pu se prononcer en connaissant toutes les incidences entraînées par un vote affirmatif sur les projets de résolution I et II. Nous regrettons qu'une décision ait été prise à l'encontre de cette procédure. Dans ces conditions, ma délégation n'a d'autre option que de se prononcer sur les projets I et II en sachant que le projet III sera probablement adopté.

206. Les objections que nous avons à l'égard de ce dernier projet de résolution, et que nous partageons avec nos partenaires de la CEE, ont été expliquées au sein de la Troisième Commission par le représentant de l'Italie, en sa qualité de président de la Communauté⁴. Je ne répéterai pas les déclarations qui ont

été prononcées, au nom de ma délégation, au sein de la Troisième Commission, mais je me permettrai de répéter que nous rejetons la déclaration figurant au paragraphe 4 du dispositif, selon laquelle le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale. Il s'agit là d'un faux jugement.

207. Etant donné que le libellé du projet de résolution III qualifie le sionisme de forme de racisme et de discrimination raciale, cela placerait sans équivoque le sionisme dans le champ d'application de la Décennie et de la Conférence. Par conséquent, les autres projets de résolution seraient inacceptables si le projet de résolution III était adopté.

208. L'adoption de ces projets de résolution nous écarterait de l'esprit de but commun qui a caractérisé la lutte des Nations Unies contre l'*apartheid* et le racisme et introduirait un élément de division qui affecterait sérieusement la cohésion des Nations Unies dans son combat contre ces fléaux.

209. En particulier, la position actuelle met en danger l'efficacité de la Décennie et le succès de la conférence mondiale et posera des difficultés à de nombreux pays, y compris le mien, dans la poursuite de leur appui aux objectifs nobles et importants de la Décennie et de son Programme; et ces projets de résolution, s'ils sont adoptés, n'aideront guère aux efforts de négociations pour aboutir à une solution juste et pacifique du problème du Moyen-Orient.

210. En outre, tout en reconnaissant que ce n'est peut-être pas l'intention des auteurs, le projet de résolution III risque d'encourager le fléau même que la Décennie se propose de combattre. C'est ainsi que cela sera interprété dans de nombreux Etats Membres. A cet égard, l'adoption de ces trois projets de résolution en bloc aura un effet néfaste sur cet appui et cet engagement universels dont les Nations Unies ont besoin pour fonctionner efficacement en tant qu'organisation mondiale.

211. Ma délégation estime que si les trois projets de résolution sont adoptés aujourd'hui, l'efficacité de l'Organisation en sera diminuée. Nous ne pouvons exprimer notre ferme opinion sur ce point qu'en émettant un vote négatif sur des projets de résolution pouvant avoir un tel effet.

212. Ma délégation voudrait, à ce stade, lancer un appel décisif à l'Assemblée générale pour qu'elle vote contre le projet de résolution III afin d'éviter les conséquences que l'adoption d'un tel projet entraînerait pour l'avenir de l'Organisation.

213. Si le projet de résolution III n'était pas adopté, ma délégation serait heureuse d'appuyer une motion, au titre de l'article 81, demandant le réexamen de cette question, afin de pouvoir voter en faveur des projets de résolution I et II sur la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, et sur la conférence qui doit avoir lieu au Ghana, comme nous aurions voulu le faire ardemment.

214. M. SIKIVOU (Fidji) [interprétation de l'anglais] : Ma délégation, n'ayant pas participé au débat, au sein de la Troisième Commission, lors de la discussion sur la question de l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, je voudrais brièvement expliquer notre vote sur les projets de résolution dont nous sommes saisis.

215. Les projets de résolution I, II, IV et V méritent notre plein appui. Le projet de résolution III, cependant, présente des difficultés, et nous nous y opposerons. Nous avons décidé de nous y opposer, car il introduit un nouvel élément, à savoir le sionisme, dans les objectifs de la Décennie de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale et l'*apartheid*, auxquels, ici aux Nations Unies, nous avons souscrit pleinement et pour lesquels nous déployons les plus larges efforts. Cette question a toujours bénéficié d'un appui considérable, comme le montre le consensus réalisé au sein du Conseil économique et social sur la mise en œuvre du Programme et de la conférence mondiale envisagés. Cependant, l'élément sionisme nous a divisés. Il a ralenti notre enthousiasme; il a affaibli notre détermination et a dilué nos efforts pour venir en aide aux victimes de la discrimination raciale et de l'*apartheid* qui, à juste titre, attendent de cette organisation une action concertée pour soulager leur sort. Nous ne comprenons pas pourquoi l'on nous demande de stigmatiser le sionisme. Nous estimons que le sionisme est un mouvement nationaliste inhérent au peuple juif. Nous n'essaierons pas de définir le sionisme, car le représentant d'Israël l'a fait remarquablement.

216. Il y a eu, et il y a encore, des expressions de nationalisme dans le monde entier. L'histoire de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, par exemple, est pleine de pages glorieuses qui témoignent du fait que les peuples ont atteint leur indépendance grâce à des mouvements nationalistes. Ma délégation n'arrive pas à comprendre pourquoi l'on s'efforce de faire du sionisme une forme de discrimination raciale. Il suffit de regarder dans cette salle pour comprendre que la plupart d'entre nous ont atteint leur indépendance grâce à une expression de nationalisme; pour quelques-uns, ce processus a été long et douloureux, car les voies étaient ardues et difficiles. En ce qui concerne Israël, le sionisme a poussé son peuple — un peuple persécuté tout au long de l'histoire dans plusieurs pays — à accéder à l'Etat national et à établir, enfin, un foyer national pour son peuple dans la terre de la Bible et de ses ancêtres.

217. Je voudrais maintenant dire quelques mots sur la discrimination raciale elle-même. Combien de représentants ici présents peuvent dire vraiment qu'aucune discrimination raciale ou tribale n'est pratiquée dans leur pays ? Je suis persuadé que les auteurs du projet de résolution peuvent trouver également des discriminations raciales, par exemple dans les lois d'immigration de leur pays, dans leurs programmes d'aide et d'assistance, dans la distribution des emplois et les niveaux des emplois. Un examen sérieux des pratiques et des principes appliqués dans nos pays respectifs révélerait, je pense, que la plupart d'entre nous, peut-être même tous, pratiquent des discriminations raciales sous une forme ou une autre. Le seul endroit qui soit libéré de toute discrimination raciale est le royaume des cieux. Nous la pratiquons tous sous des formes variées, celle appliquée en Afrique du Sud étant de loin la pire de toutes. Le Gouvernement de ce pays, son activité et sa société sont corrompus par la discrimination raciale. C'est pourquoi nous devons concentrer notre attention sur la discrimination raciale telle qu'elle existe en Afrique du Sud, et non affaiblir nos efforts en y rattachant la question du sionisme.

218. J'ai indiqué les raisons pour lesquelles ma délégation s'oppose au projet de résolution III. Nous pensons que ceux qui veulent s'opposer au sionisme devraient le faire dans d'autres occasions qu'en celle-ci, qui est consacrée à la lutte claire contre le racisme, la discrimination raciale et l'*apartheid* tels qu'ils sont pratiqués en Afrique du Sud. Nous nous opposons donc au projet de résolution III qui établit un lien entre le racisme et le sionisme. Nous lançons un appel à tous ceux qui donnent leur appui aux mouvements nationalistes et à tous ceux qui ne veulent pas que leurs efforts contre le racisme, la discrimination raciale et l'*apartheid* soient réduits à néant. En fait, nous lançons un appel à tous ceux qui ont un esprit de justice et qui savent que le sionisme n'est pas une discrimination raciale; nous leur demandons de voter contre le projet de résolution III.

219. M. DE GUIRINGAUD (France) : Ma délégation regrette vivement que la motion de renvoi présentée par la délégation belge n'ait pas été approuvée et que soit créée maintenant une situation que nous avons tout fait pour éviter.

220. Je voudrais exposer à présent, avant le début des votes, la position de ma délégation sur les textes qui nous ont été soumis. Je ne reviendrai pas sur les explications de caractère essentiellement technique ou juridique déjà données par la délégation française au cours des travaux de la Troisième Commission. Ces observations, qui restent toujours valables, figurent dans le compte rendu pertinent, en particulier celles qui concernent la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*, Convention à laquelle mon pays n'a pas adhéré pour des raisons de droit. Ces explications figurent dans le compte-rendu analytique de la séance de la Troisième Commission⁶. Ma délégation s'abstiendra en bonne logique sur le projet de résolution IV. Elle votera bien entendu pour le projet de résolution V relatif à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. La délégation française ne votera en faveur des projets de résolution I et II que dans la mesure où la Décennie ne risquerait pas d'être détournée de ses buts. Elle ne le fera d'ailleurs pas sans appréhension, et elle se prononcera en tout cas dans des dispositions d'esprit bien différentes de celles des années précédentes, en raison de l'intrusion dans la Décennie de l'élément perturbateur représenté par la résolution concernant le sionisme.

221. La délégation française adhère pleinement aux déclarations faites, les 3 et 16 octobre dernier, au nom des neuf Etats européens de la CEE par leurs porte-parole⁴. Non seulement le projet de résolution III est inopportun et inacceptable, mais encore son éventuelle adoption aurait certainement des incidences directes ou indirectes sur la Décennie.

222. Je voudrais que l'on comprenne bien le sens du vote de ma délégation en faveur des projets de résolution I et II. Elle agit ainsi seulement parce que ces textes ont pour but de mettre en œuvre un programme d'action qui recueille le plein accord de la France. Mais il va de soi que les mots ont pour nous un sens, et que lorsque les Nations Unies confirment leur intention de lutter contre le racisme, cette expression désigne pour nous un certain nombre de manifestations précises, parmi lesquelles il ne saurait être

question de ranger le sionisme. Si, par une véritable aberration, le Programme d'action que nous avons approuvé se trouvait dévié dans son exécution par une malencontreuse assimilation du sionisme au racisme, la France se verrait alors contrainte de manifester son désaccord et de réviser sa position. Sur le projet de résolution concernant le sionisme, ma délégation prononcera un "non" catégorique et définitif. Elle ne se laissera pas abuser par la confusion des mots et des esprits, ni entraîner dans le jeu insignifiant des amalgames, et elle espère que de nombreuses délégations adopteront la même attitude responsable. Elle considère que l'initiative qui a été prise constitue une manifestation particulièrement déplacée puisqu'elle est dirigée contre ceux qui ont été, il n'y a pas si longtemps, les victimes de la forme la plus odieuse du racisme.

223. Je tiens à réaffirmer que la France partage, au même titre que ceux qui souffrent le plus directement de ce fléau, le légitime souci d'éliminer le racisme et d'en extirper toutes les racines; mais comment ne pas regretter que les Nations Unies soient freinées par des initiatives hors de propos dans les actions qu'elles ont engagées pour combattre ce mal ? Il est malheureusement clair que l'adoption du projet de résolution III affaiblirait la lutte de notre organisation contre l'*apartheid* et la discrimination raciale en détournant l'attention, en dispersant les efforts et en diminuant la volonté de participation. Compte tenu des défections auxquelles il faudrait alors s'attendre, le succès de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui doit se tenir à Accra en 1978, et qui doit constituer la manifestation centrale de la Décennie, apparaîtrait dès maintenant comme bien compromise.

224. Sur un plan plus général, l'adoption de ce projet de résolution soulèverait des doutes sur l'impartialité des Nations Unies, diminuant ainsi l'autorité morale dont l'Organisation jouit à travers le monde. A l'intérieur de l'Organisation, elle constituerait un ferment de division inutile et dangereux, comme l'ont déjà montré les débats acrimonieux de la Troisième Commission, où le projet n'a d'ailleurs été adopté que par moins de la moitié des Etats Membres.

225. A toutes ces raisons s'ajoute un élément supplémentaire particulièrement malencontreux : ce projet de résolution, entièrement hors de propos, ne peut qu'avoir un effet contraire sur les efforts en vue d'amener au Moyen-Orient une solution juste et pacifique par le moyen de la négociation. Il n'est pas encore trop tard. Je lance donc un appel à toutes les délégations pour qu'elles réfléchissent encore aux conséquences du choix qui leur est imposé, pour qu'elles refusent de s'engager dans un processus dangereux pour l'avenir de l'Organisation.

226. Je dois prévenir ici qu'au cas où l'Assemblée adopterait le projet de résolution III, ma délégation ferait immédiatement rectifier son vote sur les projets de résolution I et II, transformant celui-ci de positif en abstention, de manière à marquer clairement toutes les réserves que lui inspirerait alors l'ensemble du Programme pour la Décennie.

227. M. RYDBECK (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : L'explication de vote avant le vote de ma délégation sera très brève et précise. Mon gouvernement rejette totalement et sans réserve l'idée que le sionisme

est une forme de racisme. Je crois pouvoir dire sans risquer la contradiction que la Suède s'est toujours trouvée à l'avant-garde de la lutte contre le racisme aux Nations Unies et ailleurs. Nous avons appuyé activement toutes les mesures tendant à le combattre.

228. Nous aurions été heureux de voter aujourd'hui pour les projets de résolution I et II. Cependant, je dois dire clairement, avant que nous ne passions au vote sur ces trois projets de résolution que, compte tenu du vote qui a eu lieu en Troisième Commission sur le projet de résolution III et à la lumière des votes intervenus ici aujourd'hui, ma délégation votera non seulement contre le projet de résolution III, mais également contre les projets de résolution I et II. Nous le ferons à contre-cœur, mais on ne nous a pas donné le choix. Par conséquent, nous serons également incapables de voter des fonds pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

229. M. VINCI (Italie) : Je désire expliquer la position que la délégation italienne sera amenée à prendre sur les projets de résolution soumis à cette assemblée. Je commencerai par dire tout d'abord que nous avons sincèrement regretté les résultats des votes sur les motions d'ordre présentées par la délégation belge tendant à ajourner l'examen du projet de résolution III concernant le sionisme et à changer l'ordre de vote afin que l'on vote sur le projet de résolution III avant les projets de résolution I et II. Nous regrettons que ces motions n'aient pas passé. En effet, ma délégation aurait vivement souhaité l'approbation de ces motions et que, par voie de conséquence, soient levées les hypothèques qui pèsent sur la position qu'elle adoptera dans le vote sur les projets de résolution I et II, ainsi que sur le déroulement de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

230. Nous nous sommes associés aux déclarations qui ont été faites les 3 et 16 octobre derniers au nom des neuf membres de la CEE, au sein de la Troisième Commission⁴. Nous regrettons alors — et nous regretterons plus encore à l'avenir — que le projet de résolution III, auquel notre opposition reste totale, soit adopté. Les raisons pour lesquelles nous n'avons d'autre choix que d'être contraints de voter aussi contre les projets de résolution I et II ont été déjà indiquées dans les deux déclarations des neuf auxquelles je me suis référé. Par conséquent, je ne voudrais pas me répéter ni prolonger mon explication de vote, je souhaiterais dire tout simplement que nous n'aurons pas manqué de mettre en garde à plusieurs reprises contre l'effet que l'adoption de ces projets de résolution aurait sur le soutien que mon pays, ainsi que d'autres, pourraient donner à la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, et sur les diverses conséquences négatives qu'elle entraînerait.

231. Ces constatations que je suis en devoir de faire n'enlèvent rien à la détermination de mon pays de continuer à lutter contre le racisme sous toutes ses formes, et le dernier témoignage de cette volonté vient d'être donné par le Parlement de mon pays lorsqu'il a approuvé la signature par l'Italie de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. J'espère d'ailleurs être d'ici quelques semaines en mesure de déposer les instruments de ratification. Mais je crains fort que cette résolution marquera un recul dans l'histoire de

l'Organisation et qu'elle constituera une grave menace pour la coopération internationale, dans tout le système des Nations Unies. Nous serons, en effet, malheureusement forcés, indépendamment de notre volonté et de nos désirs, d'en tirer toutes les conséquences.

232. Ceci dit, ayant je crois expliqué assez clairement les raisons qui nous amènent à voter de la façon que j'ai indiquée, je tiens à affirmer, répondant ainsi à toutes les interprétations que l'on voudrait donner — à commencer par celle du représentant du Koweït — à la position que nous prenons, que nous examinerons soigneusement toutes les initiatives qui seront prises dans le cadre de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Lorsque nous serons convaincus que telle ou telle initiative est conforme à l'esprit de la lutte contre l'*apartheid*, le racisme et la discrimination raciale tels qu'ils ont été conçus jusqu'à ce jour et tels que nous les entendons, sans qu'il y ait immixtion et confusion avec d'autres jugements que nous considérons comme mal fondés politiquement, mon pays ne manquera pas d'appuyer une telle initiative.

233. M. ARNALLO (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Ce matin, lors des votes relatifs à la situation existant au Moyen-Orient, la délégation chilienne a affirmé son désir que les mesures prises par les Nations Unies en ce qui concerne ce conflit dramatique conduisent à l'instauration de la paix et de la justice dans cette région. Nous avons signalé les principes fondamentaux par lesquels cette paix et cette justice pourraient être réalisées : le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la souveraineté nationale, la restitution des territoires occupés et le respect de la souveraineté et de l'intégrité de toutes les nations de cette région, une région du monde dont tous les peuples, sans exception, ont été des instruments de culture, de progrès et d'échange créateur entre les hommes pendant des millénaires.

234. Le long conflit qui persiste dans cette région exige, à notre avis, une étude et une prudence toutes spéciales. La délégation chilienne estime que le projet de résolution III présente des aspects d'une telle portée qu'ils doivent être étudiés à tête reposée et dans l'idée de contribuer à une solution de paix et de justice. C'est pourquoi, le Chili a décidé de s'abstenir lors du vote.

235. Cette abstention se fonde sur deux raisons fondamentales. La lutte contre le racisme et la discrimination raciale est une des actions les plus importantes des Nations Unies et doit rassembler tous les efforts et l'appui de tous les Etats.

236. Le projet de résolution prétend signaler et dénoncer une forme de racisme, mais, paradoxalement, avec l'interprétation qu'on lui a donnée et étant donné son importance, il peut entraîner, dans de nombreuses parties du monde, des actions ressuscitant des actions racistes odieuses indignes et entraîner la persécution des Juifs, actions que le Chili rejette catégoriquement et qui sont un danger qu'il a le devoir de signaler. La première raison répond donc au principe élevé contenu dans la Déclaration de principes du Gouvernement chilien, qui rejette toute forme de racisme, et ce rejet comprend, bien entendu, l'antisémitisme.

237. La deuxième raison fondamentale est qu'en cet instant et dans le climat politique existant, ce projet de résolution, loin de contribuer à la réalisation des objectifs essentiels de paix dans la région, va endurcir les positions antagonistes et peut faire échouer les négociations difficiles menées pour parvenir à la paix. Si la paix a priorité, il est inutile d'introduire un nouvel élément de conflit, de passion, ou de confusion. Le Chili croit que le rétablissement de la paix et la pleine reconnaissance des droits de tous les peuples du Moyen-Orient seront la voie la plus efficace pour mettre fin à toute forme de racisme et de discrimination raciale dans cette région, et pour l'éviter.

238. C'est pour cela, et dans cet esprit noble, que la délégation chilienne s'abstiendra lors de ce vote passionné.

239. M. HOVEYDA (Iran) : A maintes occasions, tant au sein de l'Assemblée générale qu'en d'autres lieux, l'Iran a réaffirmé sa politique traditionnelle et constante de condamnation de toutes les formes de racisme et de lutte contre toutes les manifestations de discrimination raciale. Notre position à cet égard est suffisamment connue pour qu'il ne soit pas nécessaire de la détailler ici. Qu'il me suffise de dire que nous avons appuyé sans réserve la résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale et le Programme prévu pour la Décennie de lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Nous sommes résolus à continuer à apporter notre soutien entier à ce programme et à contribuer, dans toute la mesure de nos moyens, à la lutte commune pour l'éradication totale du racisme et de la discrimination raciale de par le monde.

240. Mais il est évident que le projet de résolution III apporte un élément différent dans le cadre traditionnellement établi de la lutte contre le racisme. L'essence même de cet élément demeure vague, car le terme "sionisme" peut prêter à maintes interprétations différentes et ne nous semble pas très clair dans le contexte dudit projet de résolution. Si nous avons, cependant, voté en faveur de ce projet de résolution à la Troisième Commission et si nous voterons aujourd'hui encore de la même manière, c'est dans un esprit de solidarité envers nos frères arabes.

241. M. AL-SAYEGH (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : Avant de présenter des observations sur le vote de ma délégation sur le projet de résolution recommandé à l'Assemblée par la Troisième Commission, je voudrais demander, puisque je prends la parole, que le vote sur le projet de résolution III se fasse par appel nominal.

242. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour appeler l'attention du représentant de l'Irlande sur le document établi par le Comité spécial contre l'*apartheid*⁷, qui contient un tableau intitulé "Relations diplomatiques et autres relations officielles de l'Afrique du Sud avec les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies". Dans ce tableau, le nom des pays figure parmi les pays ayant des missions officielles en Afrique du Sud — et il est indiqué que l'Irlande a une mission consulaire en Afrique du Sud — et parmi les pays où l'Afrique du Sud a des missions — et il y est aussi indiqué que l'Afrique du Sud a des bureaux commerciaux et techniques en Irlande. Si le représentant de l'Irlande estime que ces faits sont inexacts, je l'invite à s'adresser au Comité spécial contre l'*apartheid*. C'est sur la base des renseignements donnés par

le Comité spécial que ma délégation a fait l'observation qu'elle a présentée précédemment.

243. Nous voterons, sans la moindre hésitation, en faveur du projet de résolution III tel que recommandé. Nous voterons pour ce projet sur la base, premièrement, de ce que nous savons sur la définition donnée du racisme et de la discrimination raciale par les Nations Unies, définition qui fait autorité; et, deuxièmement, sur la base de ce que nous savons de la définition officielle du sionisme. Comparant la définition officielle, et qui fait autorité, donnée par les Nations Unies du racisme, avec la définition officielle sioniste du sionisme, nous en concluons — et je suis certain que toute délégation qui prendrait la peine d'examiner la question en ne tenant pas compte d'éléments politiques étrangers ferait de même — que le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale.

244. La définition donnée par les Nations Unies du racisme et de la discrimination raciale est contenue dans la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [*résolution 1904 (XVIII)*], dont l'article premier déclare :

"La discrimination entre les êtres humains pour les motifs de race, de couleur ou d'origine ethnique est une offense à la dignité et doit être condamnée..."

et dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, résolution 2106 (XX) qui, dans l'article premier, va encore plus loin en déclarant :

"Dans la présente Convention, l'expression "discrimination raciale" vise toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique..."

245. Nous n'acceptons aucune restriction à cette définition. La discrimination raciale n'est pas seulement une discrimination fondée sur la race au sens biologique, génétique du terme. La discrimination raciale, les Nations Unies l'affirment, n'est pas seulement la discrimination fondée sur la couleur, la discrimination raciale est aussi fondée sur l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique. Telle est la définition de la discrimination raciale que nous ne pouvons qu'accepter, car c'est la définition même des Nations Unies, qui a déjà été approuvée officiellement et qui fait autorité. Les observations selon lesquelles le sionisme n'implique pas la discrimination fondée sur la couleur ne peuvent s'appliquer qu'à une définition partielle et limitée du racisme et non pas à la définition complète du racisme adoptée par les Nations Unies.

246. Quant au sionisme, avec tout le respect dû à ceux qui ont essayé d'introduire ici des éléments d'acrobatie sémantique dans le débat, le sionisme dont parle ce projet de résolution est une idéologie politique concrète, articulée sur une organisation politique concrète qui a donné naissance à un mouvement politique concret à un moment précis de l'histoire, qui a créé des institutions politiques concrètes et qui s'est manifesté dans des pratiques concrètes ayant eu pour effet d'exclure certaines personnes parce qu'elles étaient non juives et d'en inclure d'autres parce qu'elles étaient juives — le caractère juif a été défini officiellement par le sionisme comme une

ethnie et non pas strictement comme un phénomène religieux.

247. Ma délégation a fourni à la Troisième Commission la documentation venant à l'appui de chaque mot que je viens de prononcer et je n'abuserai pas du temps des membres de l'Assemblée en répétant une fois encore les déclarations faites par le fondateur du mouvement sioniste, déclarations qui ont été réitérées et mises en avant jusqu'à ce jour en Israël comme une perpétuation de l'idée selon laquelle le caractère juif et le lien juif ne sont pas seulement, et essentiellement, d'ordre religieux, mais appartiennent plutôt à la communauté ethnique juive, et c'est ce qui fait qu'une personne peut être considérée comme juive ou exclue de la communauté juive.

248. La doctrine politique du sionisme est fondée sur le fait que les Juifs constituent un peuple et, en corollaire, que les Juifs doivent avoir un *Judenstaat*, un Etat composé de Juifs, leur propre Etat; et le programme du sionisme pour réaliser cet objectif était double, visait à rassembler les Juifs, ethniquement définis, où qu'ils puissent se trouver de par le monde, dans une zone, et à déplacer le plus grand nombre possible de non-Juifs de cette zone afin de donner de la place aux Juifs qui viendraient s'y installer. Comme dans les battements du cœur, deux opérations rythmiques mystérieuses — une inspiration et une expiration — sont indispensables, de même dans les battements du cœur du sionisme l'inspiration et l'expiration des non-Juifs sont indispensables pour réaliser l'objectif du *Judenstaat*.

249. Dans un pays où existent une loi appelée "loi du retour", permettant à un juif qui n'est jamais allé en Palestine d'y "revenir", et une politique interdisant à un Palestinien de revenir chez lui, tout simplement parce que le premier est un Juif et le deuxième un non-Juif, comment un tel pays peut-il être qualifié de démocratique et comment la notion de "racisme et de discrimination raciale" peut-elle être remise en question lorsqu'elle s'applique à ce pays ?

250. Le non-Juif qui n'a pas été refoulé — ou qui ne l'a pas été encore — du *Judenstaat* est soumis à la servitude et, *de facto*, à l'inégalité, laquelle si elle était imposée à des Juifs dans tout autre pays, serait taxée d'antisémitisme par les sionistes eux-mêmes. Mais lorsque le Juif, au nom du sionisme et au nom du *Judenstaat* impose la même servitude, la même inégalité au non-Juif, on nous dit que ce n'est pas du racisme, que ce n'est pas de la discrimination raciale.

251. En vertu de quel principe de logique pouvons-nous dire qu'une pratique exercée contre un Juif par un non-Juif est du racisme et que la même pratique exercée contre un non-Juif par un Juif n'est pas du racisme ?

252. Rappelons à ceux qui parlent de la dignité et de l'intégrité des Nations Unies que la dignité et l'intégrité reposent, au premier chef, sur la cohérence et sur la véracité et non pas sur la distorsion de la vérité afin de servir les préjugés et les préventions au sujet de qui est affecté dans un cas et qui est affecté dans l'autre.

253. Le sionisme proclame maintenant unilatéralement que le sionisme est synonyme de judaïsme et que, par conséquent, l'opposition au sionisme est

synonyme d'opposition au judaïsme, et qu'elle est, par conséquent, de l'antisémitisme.

254. Qu'il me soit permis de rappeler que les premières objections et oppositions aux doctrines du sionisme, à l'objectif du sionisme, au programme du sionisme ont été soulevées par des Juifs, des intellectuels juifs éminents, des penseurs juifs éminents et des organisations juives éminentes. Bien avant que le sionisme ne soit devenu un phénomène mondial, c'est au sein de la communauté juive que la critique de la conception du sionisme en tant qu'extension du judaïsme auquel il peut s'identifier a été formulée. Encore aujourd'hui, bien que de nombreux Juifs soutiennent Israël, ceux qui militent dans l'organisation sioniste et se considèrent comme des sionistes actifs porteurs du flambeau représentent une minorité infime de Juifs. Même dans ce pays, où l'organisation sioniste est aussi forte qu'elle peut être n'importe où ailleurs, et peut-être beaucoup plus forte qu'elle ne l'est dans de nombreux autres pays, même ici les membres de l'organisation sioniste ne sont qu'une minorité par rapport au grand nombre de Juifs américains.

255. Nous rejetons également la thèse que le sionisme est synonyme de judaïsme. Nous, dans le monde arabe, que nous soyons des Arabes chrétiens, des Arabes musulmans ou des Arabes juifs, n'avons que respect pour le judaïsme en tant que croyance, pour le judaïsme en tant que religion, pour le judaïsme en tant que tradition des valeurs religieuses et spirituelles. Nous respectons le judaïsme comme chrétiens, puisque le Christ a proclamé qu'il était venu pour accomplir et non pour détruire. Nous respectons le judaïsme comme musulmans à qui la religion enseigne le respect et la vénération pour tous les prophètes du judaïsme. Nous rejetons la thèse du sionisme devant coexister avec le judaïsme. Nous rejetons la thèse suivant laquelle le sionisme s'identifie au peuple juif. Par conséquent, nous rejetons la thèse du sionisme suivant laquelle être anti-sioniste c'est être antijuif et antisémite.

256. Il n'y a pas de "isme" dans le monde qui n'ait fait le jeu des critiques. Le capitalisme, le socialisme, le communisme, tous les "ismes" auxquels on peut penser, ont fait les beaux jours des critiques. Cependant, il y a un "isme" qui vient à cette tribune pour proclamer : "A bas les mains ! Si vous me critiquez, vous critiquez une religion. Si vous me critiquez, vous exprimez votre haine pour un peuple". Je dis que si cette thèse devait être acceptée, elle équivaldrait à jeter un manteau d'immunité sur le sionisme, le distinguant de tous les autres "ismes" du monde comme le seul "isme" qui ne puisse être critiqué sans donner lieu à une attaque, sans donner lieu à des injures insolentes, sans que l'on soit traité d'antisémite et accusé de haine contre les Juifs.

257. C'est cela la discrimination : faire une différence en faveur d'un "isme" contre tous les autres "ismes". La critique du nazisme est-elle une critique du peuple allemand et de la chrétienté ? Pourquoi une critique du sionisme serait-elle automatiquement considérée comme une critique du judaïsme et du peuple juif ?

258. Nous ne connaissons que trop bien les abus et l'exploitation de cet argument par le sionisme pour réduire au silence tous ceux qui le critiquent, pour intimider ces critiques et également pour s'attirer la

solidarité et la sympathie des Juifs qui, autrement, n'auraient pas montré beaucoup de sympathie pour le sionisme. Nous savons que, dans de nombreux cas, le sionisme a été le principal exploitant de l'antisémitisme réel ou prétendu et que, par conséquent, le sionisme a été le premier à proclamer que toute critique du sionisme est une forme de l'antisémitisme suivant le même principe qui a dirigé toutes ses activités.

259. Nous ne nous laisserons pas intimider. Nous sommes contre le sionisme en tant que forme de racisme. Nous sommes contre l'antisémitisme et nous rejetons l'assimilation de l'antisionisme à l'antisémitisme. Nous respectons la foi juive. Nous avons donné l'hospitalité dans le monde arabe aux Juifs qui fuyaient les persécutions en Europe à l'époque où l'antisémitisme européen les jetait dans nos bras et nous leur avons permis de venir et de partager notre vie et nos ressources limitées et de jouir d'autant de libertés que nous-mêmes, car nous les recevions en tant qu'êtres humains. Ce n'est que quand les sionistes sont venus et qu'au lieu du Juif disant : "Je voudrais vivre avec vous.", ils ont dit : "Je veux vivre à votre place." que l'hospitalité que nous offrons au Juif s'est transformée en hostilité au sioniste. Cependant, nous rejetons l'assertion que l'hostilité au sioniste implique une diminution de l'hospitalité offerte au Juif, l'être humain, qui n'est pas animé par le racisme et l'exclusivisme du sionisme.

260. On nous a dit aussi que le sionisme est un mouvement de libération nationale. En fait, cette prétention a été énoncée pour la première fois en 1968 par le xxviii^e Congrès mondial sioniste. Il a fallu 71 ans au sionisme pour découvrir sa prétendue identité. Lorsque le sionisme a commencé, il l'appelait colonialisme. Herzl a écrit à Cecil Rhodes lui-même. Je renvoie les membres au volume IV de son Journal⁸, pages 1193 et suivantes. Il disait :

"Je vous serais reconnaissant de me dire que vous avez examiné mon programme et l'avez trouvé approprié. Pourquoi est-ce que je viens à vous, Monsieur Rhodes, allez-vous me demander ? C'est parce que mon programme est un programme colonial."

A cette époque le colonialisme était en vogue. Le sionisme n'a eu aucune difficulté à se faire reconnaître pour ce qu'il était vraiment, un mouvement colonial. Il avait appelé sa première banque la Compagnie coloniale de tutelle. Il a appelé son service de peuplement le Service de colonisation. Il a appelé ses terres des colonies de peuplement. Il s'assimilait aux conquérants. Il s'assimilait aux colons français d'Afrique du Nord. C'était la littérature du sionisme; c'était la reconnaissance par le sionisme de son caractère colonial.

261. Mais maintenant, dans les années 70, les mouvements de libération nationale étant à la mode, le sionisme veut aussi se ranger du bon côté et s'appeler un mouvement de libération nationale. Il a essayé avec Gandhi, et Gandhi a dit non. Il voulait obtenir de Gandhi que celui-ci reconnaisse le sionisme comme un mouvement de libération nationale. Mais Gandhi a répondu : "Vous êtes un corps étranger au Moyen-Orient".

262. Les mouvements de libération nationale se connaissent. Il n'y a pas un seul mouvement de libéra-

tion nationale aujourd'hui en existence qui n'éprouve des sentiments de fraternité pour l'OLP et ne condamne le sionisme en tant que mouvement raciste et colonial.

263. Un mouvement de libération nationale authentique voit son salut par sa libération, mais non par l'asservissement des autres. Nul mouvement qui voit son salut par l'asservissement des autres ne peut être un véritable mouvement de libération. Nul mouvement qui cherche son foyer en déplaçant les autres ne peut être un véritable mouvement de libération nationale. Le sionisme peut essayer de profiter de la mode, mais la mode le rejettera. Le sionisme ne peut pas être accepté par les mouvements de libération nationale comme étant un tel mouvement.

264. J'adresse un appel à toutes les délégations qui ont déjà annoncé qu'elles voteront contre le projet de résolution III. Je leur lance un appel au nom de la logique et au nom de la vérité. Je leur dis qu'il n'est pas encore trop tard. Si vous avez véritablement horreur du racisme, si vous êtes vraiment partisans de la logique et de la vérité, alors, malgré votre déclaration, votez pour le projet de résolution III et sauvez l'ONU. Sauvez l'intégrité des Nations Unies. Evitez à l'Organisation qu'on ne l'accuse d'appeler un chat un chat en Afrique du Sud, alors qu'elle hésitera à le faire en Asie du Sud-Ouest.

265. M. KARHILO (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Mon gouvernement rejette catégoriquement la discrimination raciale; cela a été réaffirmé à toutes les étapes de notre discussion sur le Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Ainsi, notre appui aux activités de la Décennie a reflété notre vigoureuse condamnation du racisme et de la discrimination raciale tels qu'ils sont définis dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

266. Lorsque l'Assemblée générale, par sa résolution 3057 (XXVIII) qui a été adoptée par consensus, a inauguré la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et approuvé le Programme pour la Décennie, la notion de discrimination raciale était comprise selon la définition qu'en avait donnée la Convention. C'est en se fondant sur cette compréhension que les Etats se sont engagés à observer la Décennie en intensifiant et en développant leurs efforts en vue d'assurer l'élimination du racisme et de la discrimination raciale. La mise en œuvre de programmes nationaux adoptés à cette fin dans différents pays, dont le mien, est en cours.

267. Mon gouvernement estime que les objectifs de la Convention ne devraient pas être modifiés par un vote de l'Assemblée générale. Si cela se produisait, cela détruirait et annulerait la résolution 3057 (XXVIII) et, par conséquent, libérerait les Etats des obligations qu'ils ont assumées en adoptant le Programme pour la Décennie, mettant ainsi en danger la réalisation de l'objectif véritable de la Décennie.

268. Pour des raisons déjà exposées en Troisième Commission⁹, ma délégation devra voter contre le projet de résolution III en séance plénière. Nous regrettons profondément qu'en raison des graves incidences sur le Programme pour la Décennie du paragraphe du dispositif du projet de résolution III relatif

au sionisme, nous soyons contraints également de nous opposer aux deux projets de résolution portant sur les activités au cours de la Décennie.

269. M. HJORTH-NIELSEN (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec beaucoup de regret que le Danemark se sentira obligé de voter contre les projets de résolution I et II portant sur la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et sur la conférence mondiale envisagée en la matière. C'est avec beaucoup de regret — et je le répète : avec beaucoup de regret — que nous agissons de la sorte, car il n'est pas de pays dans cette organisation auquel le racisme et la discrimination raciale répugnent davantage qu'au Danemark. Nous aurions donc voulu être à même de continuer d'appuyer ces deux textes, comme nous avons voté en faveur au Conseil économique et social. Mais cela a été rendu impossible en raison de la présentation du projet de résolution III qui identifie sionisme et racisme, de la perspective de son adoption et des liens nettement établis entre les projets de résolution I, II et III.

270. Nos objectifs sont fondamentaux. Nous rejetons catégoriquement ce concept dangereux et fallacieux d'identification du racisme et du sionisme. Tant que la question du sionisme n'aura pas été séparée du problème du racisme, un nuage continuera de planer sur les efforts de l'Organisation et sur la lutte contre le racisme, et l'appui de l'opinion publique dans nos pays sera sapé.

271. Cependant, si l'on trouve dans l'avenir une solution satisfaisante, nous serons heureux de revoir notre attitude à l'égard des projets de résolution I et II. Nous espérons donc sincèrement que la sagesse prévaudra en fin de compte, ce qui nous permettra de reprendre nos travaux de façon plus réaliste et constructive dans l'intérêt de l'Organisation et des pays intéressés.

272. Entre-temps, nous voterons contre les projets de résolution I, II et III.

273. M. VRAALSEN (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Le Gouvernement norvégien s'oppose fermement au racisme et à la discrimination raciale. Mon gouvernement a apporté tout son appui, politique, moral et matériel, aux peuples qui sont à l'avant-garde de la lutte contre ces fléaux, à savoir les peuples africains de l'Afrique australe. Conformément à cette politique, nous nous réjouissons de pouvoir participer activement à la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, considérant la Décennie comme un instrument nous permettant de mettre en évidence la pratique dégradante de la discrimination raciale et d'éveiller la conscience mondiale.

274. Mon gouvernement ne peut en aucune façon accepter que l'on identifie racisme et sionisme. Nous rejetons la simple idée que le sionisme constitue une forme quelconque de racisme. L'adoption du projet de résolution III empêchera ainsi la Norvège de participer aux activités de la Décennie. Etant donné que l'adoption de ce projet de résolution semble maintenant être inéluctable, nous sommes contraints à notre grand regret de voter contre les projets de résolution I et II.

275. La contribution positive que nous espérons pouvoir apporter au succès de la Décennie, telle

qu'elle s'esquissait lors de la cinquante huitième session du Conseil économique et social, nous a été refusée par l'introduction d'un élément totalement étranger dans ce contexte, le sionisme.

276. Je crois qu'il est de ma responsabilité également d'exprimer la plus grave préoccupation à l'endroit des effets ou des conséquences néfastes que l'adoption du projet de résolution III pourrait entraîner pour le prestige futur des Nations Unies auprès du peuple norvégien qui a été un partisan fervent des Nations Unies depuis leur création jusqu'à ce jour. Nous sommes également préoccupés par les effets que le projet de résolution, s'il est adopté, pourra avoir sur l'avenir de l'Organisation mondiale.

277. M. RETTEL (Luxembourg) : Le vote auquel nous sommes appelés à procéder dans un instant compte réellement parmi les votes les plus importants de ces dernières années aux Nations Unies, et cela non seulement en raison des questions de substance qu'il soulève, mais encore en raison des répercussions qu'il risque d'avoir sur les travaux de l'Organisation et sur le climat général des relations que nous devons entretenir entre nous et qui devraient être des relations de coopération amicale permettant la solution des problèmes même les plus difficiles.

278. Alors que l'on a pu constater, ces derniers mois, des progrès réels, quoique limités, vers la solution pacifique du problème du Moyen-Orient, alors qu'il existe, sinon un consensus, du moins une conviction de plus en plus largement partagée que la solution de ce problème ne pourra être trouvée que dans le respect des droits de tous les Etats de la région à une existence, d'une part, mais aussi dans la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien et en particulier de son droit à l'expression de son identité nationale, les efforts faits ces dernières semaines pour introduire un nouvel élément non seulement étranger, mais également porteur de divisions dans nos débats, sont franchement regrettables.

279. Mon pays est et a toujours été fortement opposé à toute forme de discrimination raciale et autres. Voilà pourquoi nous avons appuyé les projets de résolution I et II pour la Décennie au cours du débat en Troisième Commission. Malheureusement, ces textes ont été dénaturés après coup par un autre projet de résolution qui tente de considérer que le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale. Ma délégation rejette avec fermeté pareille assimilation qu'elle considère fautive quant à sa substance et extrêmement dangereuse pour l'avenir des Nations Unies. Le projet, s'il était adopté, diminuerait considérablement l'autorité morale de l'ONU et sa capacité de promouvoir un dialogue international sérieux pour la coopération internationale.

280. Le lien évident qui existe entre le projet de résolution III et le projet de résolution I sur la mise en œuvre du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale nous amène, à notre grand regret, à nous prononcer également contre ce dernier ainsi que contre le projet de résolution II sur la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Ces idées ont été exprimées avec force, à la Troisième Commission, par le représentant de l'Italie au nom des neuf pays qui composent la CEE⁴.

281. Comme délégation d'un petit pays qui, dans un passé récent, a eu à souffrir de certaines formes de discrimination, nous appuyons pleinement l'appel lancé de cette tribune il y a quelques minutes, afin que toutes les délégations examinent consciencieusement leur position sur cette question d'une importance cruciale pour l'Organisation internationale.

282. M. LONGERSTAEY (Belgique) : Je tiens à confirmer ici l'opposition la plus complète de ma délégation au projet de résolution III sur lequel nous allons être amenés à voter. Le représentant de l'Italie, en Troisième Commission, a expliqué éloquemment et par deux fois, au nom des neuf membres de la CEE, les raisons de cette opposition totale que nous faisons entièrement nôtre⁴.

283. Le sionisme n'est pas une forme de discrimination raciale. Les développements malheureux de cette affaire nous obligeront également à voter contre les projets de résolution I et II. Nous le ferons avec le plus profond regret après avoir payé de notre personne, au sein de l'Assemblée, pour ne pas avoir à en arriver là.

284. Nos collègues africains, cependant, comprendront parfaitement, je l'espère, que notre vote négatif sur le projet de résolution I n'enlève rien à la détermination de la Belgique de lutter contre le racisme sous toutes ses formes, et que nos collègues et amis du Ghana, pays avec lequel la Belgique entretient les relations les plus cordiales, sachent bien que notre vote négatif sur le projet de résolution II, que mon pays avait chaleureusement soutenu, tant au Conseil économique et social qu'à la Troisième Commission, ne signifie absolument en rien le moindre changement négatif dans ces excellentes relations.

285. M. MORENO MARTÍNEZ (République dominicaine) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation dominicaine représente une communauté nationale multiraciale au sein de laquelle vivent des Dominicains d'origine arabe et juive avec des Dominicains appartenant à toutes les autres races et venant de toutes les autres parties du monde, qui sont considérés et traités comme les Dominicains de vieille souche hispano-africaine. Je crois que nous constituons un exemple de société radicalement intégrée dont nous sommes fiers à juste titre.

286. C'est la raison pour laquelle la délégation dominicaine est tout à fait d'accord sur la nécessité de lutter contre la discrimination raciale, où qu'elle se manifeste. Nous sommes radicalement opposés au racisme, et parce que nous sommes opposés au racisme, nous voterons en faveur des projets de résolution I et II et espérons que le projet de résolution III sera rejeté. Nous croyons injuste et erroné de considérer le sionisme comme une forme de discrimination raciale. Le projet de résolution III n'est pas seulement injuste et erroné, mais il est également nuisible. Je crois que nous nous en rendons tous parfaitement compte. Pourquoi nuisible ? Parce qu'il détruit le consensus déjà réalisé pour lutter contre la discrimination raciale et qu'il introduit un élément nouveau et perturbateur dans le conflit déjà difficile du Moyen-Orient en reculant la possibilité d'arriver à une paix juste et durable.

287. La délégation dominicaine lance un appel à la réflexion, notamment aux délégations d'Afrique,

d'Asie et d'Amérique latine pour qu'elles utilisent la force du nombre dont nous disposons à l'Assemblée générale en vue de contribuer à maintenir le consensus pour la lutte contre la discrimination raciale et que nous aidions les peuples meurtris du Moyen-Orient dans leurs efforts pour parvenir à une paix juste et durable.

288. J'estime que toutes les délégations qui veulent la paix au Moyen-Orient et souhaitent en finir avec la discrimination raciale doivent voter "non" à l'inclusion du sionisme parmi les formes de discrimination raciale. Voter "non" sur le projet de résolution III, c'est voter "oui" à la paix au Moyen-Orient et "oui" à la lutte effective contre la discrimination raciale.

289. M. JANKOWITSCH (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi de faire quelques très brèves observations pour expliquer le vote de ma délégation sur les projets I et II concernant la mise en œuvre du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

290. Ma délégation a fait, à la Troisième Commission, des observations relatives au projet de résolution III¹⁰, qui ont montré que nous rejetons catégoriquement les idées erronées qu'il contient.

291. Comme ma délégation l'a déjà dit à plusieurs reprises et notamment au cours du débat qui s'est déroulé sur cette question à la Troisième Commission, il y a un mois, l'Autriche avait placé de grands espoirs dans la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Ma délégation était donc satisfaite de noter que le Conseil économique et social était parvenu à un consensus sur les projets de résolution dont je parle. En outre, ma délégation n'avait pas éprouvé de difficultés à voter en faveur de ces projets en Troisième Commission. Toutefois, déjà à cette époque, ma délégation avait fait remarquer que si le projet de résolution qui faisait du sionisme une forme de racisme et de discrimination raciale était adopté, elle serait forcée de revoir sa position à l'égard des projets de résolution I et II relatifs à la Décennie.

292. C'est la situation qui semble exister maintenant. C'est donc avec un profond regret que, du fait de l'adoption apparemment imminente de ce projet de résolution, ma délégation se sent obligée de retirer l'appui qu'elle avait auparavant octroyé au projet de résolution sur la Décennie et à transformer son vote par en une abstention.

293. Cette décision est motivée par notre ferme croyance que l'introduction d'éléments sans liens et, selon nous, totalement étrangers à la noble cause de l'éradication du racisme et de la discrimination raciale, constitue une aberration tragique et dénuée de sens dans notre effort commun et ne peut qu'avoir des effets graves risquant d'ébranler l'Organisation. Il est manifeste que cette tentative déforme le but original de la Décennie et ternit les magnifiques réalisations enregistrées par l'Assemblée et l'Organisation dans leur combat contre le vrai racisme et la vraie discrimination raciale que mon pays n'a jamais manqué d'appuyer.

294. Enfin, ce n'est pas seulement pour des raisons politiques et juridiques contraignantes mais également pour des raisons morales profondes que l'Autri-

che se trouve dans l'impossibilité de s'associer à une telle évolution.

295. Le PRÉSIDENT : Nous allons maintenant voter sur le projet de résolution I tel qu'il a été recommandé par la Troisième Commission et qui est intitulé "Mise en œuvre du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale". Ce projet figure au paragraphe 27 du rapport de la Commission [A/10320]. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences administratives et financières de ce projet est contenu dans le document A/10336. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Cap-Vert, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Yémen démocratique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, France, Gabon, Gambie, République démocratique allemande, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Australie, Belgique, Canada, République centrafricaine, Costa Rica, Danemark, Finlande, Allemagne (République fédérale d'), Islande, Irlande, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Nicaragua, Norvège, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Autriche, Bahamas, Malawi, Nouvelle-Zélande, Paraguay.

Par 117 voix contre 19, avec 5 abstentions, le projet de résolution I est adopté [résolution 3377 (XXX)].

296. Le PRÉSIDENT : Nous allons maintenant voter sur le projet de résolution II intitulé "Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale" et recommandé par la Troisième Commission. Ce projet est contenu au paragraphe 27 de son rapport. Là aussi, un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Bolivie,

Botswana, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Cap-Vert, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Yémen démocratique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, France, Gabon, Gambie, République démocratique allemande, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Australie, Belgique, Canada, Costa Rica, Danemark, Finlande, Allemagne (République fédérale d'), Islande, Irlande, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Nicaragua, Norvège, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Autriche, Bahamas, République centrafricaine, Haïti, Malawi, Nouvelle-Zélande, Paraguay.

Par 116 voix contre 18, avec 7 abstentions, le projet de résolution II est adopté [résolution 3378 (XXX)].

297. Le PRÉSIDENT : Nous allons maintenant voter sur le projet de résolution III intitulé "Elimination de toutes les formes de discrimination raciale" et recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 27 de son rapport. Un vote par appel nominal a été demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Ghana dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Jordanie, Koweït, Laos, Liban, République arabe libyenne, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Pologne, Portugal, Qatar, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Somalie, Sri Lanka, Soudan, République arabe syrienne, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Algérie, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Cap-Vert, Tchad, Chine, Congo, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie,

Dahomey, Yémen démocratique, Egypte, Guinée équatoriale, Gambie, République démocratique allemande.

Votent contre : Haïti, Honduras, Islande, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Libéria, Luxembourg, Malawi, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Panama, Souaziland, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Canada, République centrafricaine, Costa Rica, Danemark, République dominicaine, El Salvador, Fidji, Finlande, France, Allemagne (République fédérale d').

S'abstiennent : Ghana, Grèce, Guatemala, Jamaïque, Japon, Kenya, Lesotho, Maurice, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Sierra Leone, Singapour, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Haute-Volta, Venezuela, Zaïre, Zambie, Argentine, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Birmanie, Chili, Colombie, Equateur, Ethiopie, Gabon.

Par 72 voix contre 35, avec 32 abstentions, le projet de résolution III est adopté [résolution 3379 (XXX)].

298. Le PRÉSIDENT : Nous allons maintenant voter sur le projet de résolution IV intitulé "Etat de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid" et recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 27 de son rapport.

Par 112 voix contre zéro, avec 25 abstentions, le projet de résolution IV est adopté [résolution 3380 (XXX)].

299. Le PRÉSIDENT : Nous allons maintenant voter sur le projet de résolution V intitulé "Etat de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale" et recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 27 de son rapport.

Par 131 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution V est adopté [résolution 3381 (XXX)].

300. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de la France pour une motion d'ordre.

301. M. DE GUIRINGAUD (France) : Ainsi que je l'ai dit de la façon la plus nette avant le vote qui vient d'avoir lieu, ma délégation désire rectifier son vote sur les projets de résolution I et II relatifs au racisme et à la Décennie. Je demande que la France soit considérée comme s'étant abstenue sur ces deux textes. En effet, ils apparaissent désormais comme liés au texte sur le sionisme.

302. Ma délégation respecte par principe la liberté et le sens des responsabilités de chacun des pays représentés dans cette assemblée. Il appartenait à chacun de se prononcer dans le sens qu'inspirent la justice, l'esprit de modération et la volonté de servir le progrès de la conscience internationale. La France a espéré jusqu'au dernier moment que les passions, l'esprit partisan, le goût des alliances passagères, céderaient le pas à la raison. Elle a espéré que la majorité de cette assemblée serait sensible à la nécessité de ne pas altérer, de ne pas mettre en cause le consensus qui avait toujours prévalu ici sur des matières aussi graves que la dignité de l'homme et la lutte que nous devons mener contre toutes les formes de ra-

cisme. Mais elle ne peut pas souscrire à l'assimilation du sionisme au racisme que signifie la résolution III. Elle doit donc, à son grand regret, marquer une réserve formelle sur l'orientation qui risquent de prendre les activités de la Décennie contre le racisme. C'est la signification de la rectification de vote que je demande.

303. De cette triste journée, il restera que les Nations Unies se sont partagées en groupements antagonistes sur l'appréciation à porter sur la nature même du racisme. Nous voulons encore espérer que l'Organisation se ressaisira et que la Décennie que nous avons convenu d'organiser tiendra à l'écart les thèmes qui en feraient un champ d'affrontements idéologiques.

304. La France désire que la rectification de son vote soit comprise comme un appel et une mise en garde solennels. Il doit être bien clair pour tous que la France désapprouvera dans leurs principes, mais aussi dans la pratique, toutes les manifestations liées à la Décennie qui seraient déviées de l'objectif normal que nous assignons à celle-ci.

305. Le PRÉSIDENT : L'Assemblée générale prendra acte de la déclaration du représentant de la France.

306. Je vais maintenant donner la parole aux orateurs qui désirent expliquer leur vote après le vote.

307. M. MOYNIHAN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Aux Nations Unies, il semble qu'une pratique se soit développée pour un certain nombre de pays. Ces pays s'unissent, combinent leurs efforts pour faire quelque chose de scandaleux et, une fois la chose scandaleuse faite, se déclarent scandalisés par ceux qui ont l'audace de montrer le caractère scandaleux de la chose. Et puis, ils se déclarent innocents, disant que tout a été fait en réaction contre ceux qui ont eu l'audace de révéler le caractère scandaleux de la chose.

308. Par respect pour ces sensibilités curieuses, les Etats-Unis n'ont pas voulu intervenir avant le vote. Nous intervenons après et notre état d'esprit est très grave.

309. Les Etats-Unis prennent la parole pour déclarer devant l'Assemblée générale et devant le monde qu'ils ne reconnaissent pas, qu'ils ne respecteront pas et n'accepteront jamais cet acte infâme.

310. Il y a trois semaines à peine, le représentant des Etats-Unis a fait, devant la Commission sociale, humanitaire et culturelle¹¹ — quelle expression ironique — une plaidoirie demandant aux Nations Unies de ne pas faire quelque chose qu'il a qualifié "d'obs-cène". Il y a quelque chose de plus grave aujourd'hui, car le caractère furtif que revêtit d'abord cette "obscé-nité" a été remplacé par une audace sans vergogne.

311. Nous aurons suffisamment de temps pour examiner le tort que cet acte aura fait aux Nations Unies. Les historiens le feront à notre place et il nous suffit pour le moment de constater un signe funeste avant-coureur. Le démon du mal a été libéré dans le monde.

312. L'abomination de l'antisémitisme — comme le prix Nobel de cette année, Andreï Sakharov, l'a fait observer à Moscou il y a quelques jours — l'abomination de l'antisémitisme a reçu l'apparence d'une sanction internationale. L'Assemblée générale donne aujourd'hui une amnistie symbolique — et plus —

aux assassins des 6 millions de Juifs européens, ceci est déjà mal en soi. Mais plus grave est le fait que nous comprenons que, sans l'existence d'une Assemblée générale, cela n'aura jamais pu se produire.

313. Cette journée restera marquée par l'infamie. Il sied donc à ceux qui ont voulu l'éviter de déclarer leur pensée afin que les historiens sachent que nous avons combattu ici, que nous n'étions pas en nombre réduit — pas cette fois-ci — et que, bien que nous ayons perdu, nous avons combattu en sachant parfaitement ce qui serait perdu.

314. Aucun historien qui relatera l'événement, pas plus que quiconque qui y aura participé, ne pourra supposer que nous avons combattu uniquement comme gouvernements, comme chancelleries, et sur une question très éloignée des préoccupations de nos peuples respectifs. D'autres parleront pour leurs nations; je parlerai pour la mienne.

315. Dans toute notre histoire d'après guerre, aucune question n'a réuni dans une telle unanimité l'opinion publique américaine. Le Président des Etats-Unis a été très clair dès le début; il a dit : cela ne doit pas se produire. Le Congrès des Etats-Unis, dans une mesure adoptée unanimement au Sénat et présentée par 436 sur 437 représentants à la Chambre des représentants, a déclaré son opposition totale. Immédiatement après les Juifs américains, le mouvement syndical américain a été le premier à dénoncer cette entreprise infâme. Ensuite, l'une après l'autre, toutes les grandes institutions privées de la vie américaine ont jeté l'anathème sur cette chose affreuse; c'est ce qu'ont fait notamment les églises chrétiennes. Rappelant que les Nations Unies étaient nées dans la lutte contre précisément des abominations telles que celles auxquelles nous nous livrons aujourd'hui — l'alliance des Nations Unies, du temps de la guerre, date de 1942 — l'Association des Etats-Unis pour les Nations Unies a, pour la première fois de son histoire, adressé un appel directement à chacune des 141 autres délégations, à New York, pour qu'elles ne fassent pas cette chose détestable.

316. La proposition qui doit être sanctionnée par une résolution de l'Assemblée générale est que "le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale." C'est un mensonge. Mais comme c'est un mensonge que les Nations Unies viennent de déclarer être une vérité, la vérité doit être réaffirmée.

317. La première observation à faire — et ici je dois dire respectueusement à mon collègue du Koweït, un homme véritablement remarquable pour sa science, que néanmoins, là il se trompe — c'est que les Nations Unies ont déclaré que le sionisme est le racisme, sans avoir jamais défini ce qu'est le racisme : "Condamnez d'abord, prononcez-vous sur la culpabilité ensuite", comme dit la Dame de Cœur. Mais nous ne nous trouvons pas ici au pays des merveilles. C'est un monde réel où la sottise et la vénalité ont des conséquences réelles.

318. C'est le 7 novembre seulement que le Président de l'Assemblée générale, parlant au nom du Luxembourg, a averti non seulement des difficultés qui suivraient l'adoption de cette résolution en raison de son irresponsabilité essentielle, mais qu'il a mis l'accent sur le fait que les membres avaient des conceptions entièrement différentes sur ce qu'ils condamnaient.

"Il me semble", a-t-il dit, — et c'est à son honneur qu'il l'ait dit quand il était temps encore — "qu'avant qu'un organe tel que celui-ci prenne une décision, il doit savoir exactement ce qu'il approuve ou ce qu'il condamne, et que cela prend plus de temps."

319. Je veux être très clair : Les Nations Unies ont, en fait, défini à plusieurs reprises la "discrimination raciale". Ces définitions n'ont pas été très précises, mais elles sont reconnaissables. Le "racisme" est sans conteste l'accusation la plus grave — la discrimination raciale est une pratique; le racisme est une doctrine qui n'a jamais été définie. En fait, le terme n'est apparu que très récemment dans les documents de l'Assemblée générale.

320. La seule instance que nous avons pu trouver où que la question ait été discutée est la 1644^e séance de la Troisième Commission du 16 décembre 1968¹², dans le cadre du rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. A cette occasion, pour vous donner une idée de la précision intellectuelle avec laquelle la question a été traitée, le problème s'est posé de savoir quelle serait la place relative des termes "racisme" et "nazisme" dans un certain nombre d'alinéas du préambule. Le représentant de la Tunisie a soutenu que le "racisme" doit venir d'abord parce que, a-t-il dit, le nazisme est une forme de racisme. Non, a dit le non moins distingué représentant de l'Union soviétique, car, a-t-il expliqué, le nazisme contient tous les éléments principaux du racisme dans sa notion, et devrait être mentionné le premier. C'est dire que le racisme est simplement une forme de nazisme. La discussion s'est conclue de façon un peu ennuyeuse et pas très nette, et nous n'avons rien pour nous guider, car même la discussion sur la "racisme" s'est limité à l'ordre des mots dans les alinéas du préambule et n'a absolument pas effleuré le sens des mots comme tels.

321. Cependant, on ne peut que réfléchir à la situation que nous avons créée pour nous-mêmes dans le contexte de la déclaration soviétique lors de cette lointaine occasion. Si, comme ce représentant l'a déclaré, le racisme est une forme du nazisme, et si, comme cette résolution l'indique, le sionisme est une forme de racisme, nous en sommes alors arrivés pas à pas au point de proclamer — et les Nations Unies le déclarent solennellement — que le sionisme est une forme de nazisme.

322. Nous nous trouvons devant un mensonge, un mensonge politique d'une variété très connue de ce xx^e siècle, et rarement dépassé dans toutes les annales du mensonge et du scandale. Le mensonge est que le sionisme est une forme de racisme. La vérité évidente, écrasante, est qu'il ne l'est pas.

323. Le mot "racisme" est une création de la langue anglaise dans laquelle il est relativement nouveau. On ne le trouve pas, par exemple, dans l'*Oxford English Dictionary*. Le terme vient de doctrines relativement nouvelles, toutes discréditées, concernant la population humaine du monde, doctrines d'après lesquelles il y a des différences biologiques nettes entre des groupes qui peuvent être facilement identifiés, et que ces différences établissent, en fait, des niveaux différents d'humanité. Le racisme, tel qu'il est défini par le *Webster's Third New International Dictionary* est "l'hypothèse que... les caractéristiques et les

aptitudes sont déterminées par la race biologique et que les races diffèrent considérablement l'une de l'autre". Il implique, en outre, une croyance dans la supériorité inhérente d'une race particulière et dans son droit de dominer les autres.

324. Ce sens est clair. Il est clair également que cette hypothèse, cette croyance, a toujours été étrangère au mouvement politique et religieux connu sous le nom de sionisme. En tant que mouvement strictement politique, le sionisme a été établi seulement en 1897, bien qu'il existe un sens clairement légitime dans lequel ses origines sont anciennes. Par exemple, de nombreux rameaux du christianisme ont toujours estimé que, selon les prophètes de la Bible, Israël renaîtrait un jour. Mais le mouvement sioniste moderne a pris naissance en Europe dans le contexte du mouvement général de prise de conscience nationale et d'aspiration qui a envahi la plupart des autres peuples d'Europe centrale et d'Europe orientale après 1848 et s'est étendu ensuite à toute l'Afrique et à toute l'Asie. C'était, pour ces personnes de religion juive une forme juive de ce qu'on appelle aujourd'hui un mouvement de libération nationale. Probablement, la majorité de ces personnes qui sont devenues des sionistes actifs et qui ont voulu émigrer en Palestine, étaient nées à l'intérieur de la Russie tsariste, et il n'était que naturel pour le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Andreï Gromyko, de déplorer comme il l'a fait en 1948 lors de la 299^e séance du Conseil de sécurité, l'acte des voisins d'Israël d'"envoyer des troupes en Palestine et à prendre des mesures militaires dans le but" — ce sont les mots mêmes de M. Gromyko — "d'anéantir le mouvement de libération nationale" en Palestine¹³.

325. C'était le caractère singulier — si je ne me trompe pas c'était la nature unique — de ce mouvement de libération nationale que, contrairement aux mouvements qui l'ont précédé, ceux d'alors et ceux qui sont venus depuis, il définissait ses membres non par leur naissance, mais par leur croyance. C'est-à-dire que ce n'était pas un mouvement d'Irlandais pour libérer l'Irlande ou de Polonais pour libérer la Pologne, ni un mouvement d'Algériens pour libérer l'Algérie, ni des Indiens pour libérer l'Inde.

M. Alarcón (Cuba), vice-président, prend la présidence.

326. Ce n'était pas un mouvement de personnes liées par l'appartenance historique à un ensemble génétique du genre qui nous permet de parler vaguement mais non sans raison, par exemple, du peuple chinois, ni de groupes divers occupant le même territoire qui nous permet de parler du peuple américain sans porter plus atteinte à la vérité. Au contraire, les sionistes se définissaient comme Juifs et déclaraient qu'était Juive toute personne née d'une mère juive ou — et cela est l'élément crucial — toute personne qui se convertissait au judaïsme : c'est-à-dire, aux termes de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session, toute personne — indépendamment de "la race, la couleur, l'ascendance, ou l'origine nationale ou ethnique..."

327. L'Etat d'Israël, qui a été la création du mouvement sioniste, a été remarquable par l'étendue considérable des origines raciales dont il tire ses citoyens.

Il y a des Juifs noirs, bruns, blancs, des Juifs de l'Orient et des Juifs de l'Occident. De la plupart de ces personnes, on pourrait dire qu'elles sont "nées" juives, tout comme la plupart des Presbytériens et des Hindous sont "nés" dans leur foi; mais beaucoup de Juifs se sont convertis. Avec une logique en la matière qui certainement montre l'importance de la question pour cette culture religieuse et politique, les tribunaux israéliens ont estimé qu'un Juif qui se convertit à une autre religion n'est plus Juif. Cependant, la population d'Israël aussi comprend un grand nombre de non-Juifs, dont des Arabes, tant chrétiens que musulmans, et des chrétiens d'autres origines nationales. Un grand nombre de ces personnes sont des citoyens israéliens, et ceux qui ne le sont pas peuvent le devenir par des procédures juridiques comparables à celles qui existent en Europe occidentale.

328. Je voudrais que l'on me comprenne : je fais ici une observation, une observation seulement, à savoir que, quelle que soit sa nature, le sionisme n'est pas et ne peut pas être "une forme de racisme". En logique, l'Etat d'Israël pourrait être, ou pourrait devenir, beaucoup de choses, théoriquement, y compris beaucoup de choses peu souhaitables; mais il ne peut pas être et ne peut pas devenir raciste, à moins qu'il ne cesse d'être sioniste.

329. En fait, l'idée que les Juifs constituent une "race" a été inventée non pas par les Juifs, mais par ceux qui haïssent les Juifs. L'idée des Juifs en tant que race a été inventée par les antisémites du XIX^e siècle tels que Houston Steward Chamberlain et Edouard Drumont, qui ont constaté que dans un âge de plus en plus laïque, un âge qui faisait moins de distinctions entre les personnes, les vieilles bases religieuses de l'antisémitisme perdaient de leur force. De nouvelles justifications étaient nécessaires pour exclure et persécuter les Juifs, et c'est ainsi que l'idée des Juifs en tant que race — plutôt qu'en tant que religion — est née. C'était une idée méprisante au début, et aucune personne civilisée ne l'aurait acceptée. Penser que c'est une idée maintenant approuvée par les Nations Unies montre à quoi en est arrivée la civilisation.

330. C'est précisément ce souci pour la civilisation, pour les valeurs civilisées qui sont ou devraient être précieuses pour toute l'humanité, qui suscite de notre part une telle passion. Ce qui est en jeu ici n'est pas simplement l'honneur et le caractère légitime de l'Etat d'Israël — bien qu'un défi au caractère légitime de tout Etat Membre devrait toujours susciter la vigilance de tous les Membres de l'ONU. Mais une question plus importante encore est en jeu : l'intégrité de tout cet ensemble de règles morales et juridiques que nous appelons les droits de l'homme.

331. Le mensonge terrible qui a été dit ici, aujourd'hui, aura des conséquences terribles. Non seulement les gens commenceront à dire — en fait, ils ont déjà commencé à le dire — que les Nations Unies sont un endroit où l'on ment, mais un tort encore plus sérieux, grave et peut-être irréparable sera fait à la cause des droits de l'homme. Le tort vient d'abord de ce que cette résolution enlève du racisme le sens précis et détestable qu'il a encore précairement aujourd'hui. Que penseront les peuples du monde du racisme, et de la nécessité de lutter contre lui, lorsqu'on leur dira que c'est une idée si large qu'elle comprend le mouvement de libération nationale juif ?

332. Avec l'étendue de ce mensonge, cela nuira d'une autre façon. De nombreux Membres de l'ONU doivent leur indépendance, dans une grande mesure, à la notion même des droits de l'homme, étant donné que cette notion est passée du domaine interne au domaine international et a exercé son influence sur les vieilles puissances coloniales. Nous arrivons maintenant à un moment où cette indépendance est, semble-t-il, menacée à nouveau. Il y aura de nouvelles forces — certaines s'élèvent déjà —, de nouveaux prophètes et de nouveaux despotes, qui justifieront leurs actions à l'aide, précisément, de travestissements des mots tels que ceux que nous avons acceptés ici aujourd'hui. Aujourd'hui, nous avons vidé le mot "racisme" de son sens. Demain, des termes tels que "autodétermination nationale" et "honneur national" seront pervertis de la même manière pour servir les buts de conquête et d'exploitation. Et lorsque ces réclamations seront faites — comme elles ont déjà commencé à être faites —, ce sont les petites nations du monde dont l'intégrité souffrira. Et comment les petites nations du monde pourront-elles se défendre, pour quels motifs d'autres viendront-ils les défendre et les protéger, alors que la terminologie des droits de l'homme, la seule terminologie par laquelle les petits peuvent être défendus, n'est plus crue et n'a plus de pouvoir en elle-même ?

333. Il y a ce danger, et il y a un dernier danger qui est le plus grave de tous : le tort que nous faisons maintenant à l'idée des droits de l'homme et à la terminologie des droits de l'homme peut très bien être irréversible. L'idée des droits de l'homme, comme nous la connaissons aujourd'hui, n'est pas une idée qui a toujours existé dans les affaires humaines. C'est une idée qui est apparue à un moment précis dans le monde, et dans des circonstances très spéciales. Elle est apparue lorsque les philosophes européens du XVII^e siècle ont commencé à soutenir que l'homme était un être dont l'existence était indépendante de celle de l'Etat, et qu'il ne devait entrer dans une communauté politique que si, par cette association, il ne perdait pas plus qu'il ne gagnait. De cette philosophie politique très précise est née l'idée des droits politiques, des revendications que l'individu peut présenter contre l'Etat; c'est parce que l'individu était considéré comme étant séparé de l'Etat qu'il pouvait présenter des revendications légitimes contre l'Etat.

334. Telle était la philosophie de laquelle tire son origine l'idée des droits dans les domaines interne et international. Mais la plupart des pays n'acceptent plus cette philosophie. La plupart des pays croient en des idées politiques plus nouvelles, en des philosophies qui n'acceptent pas l'individu considéré comme distinct et existant avant l'Etat, en des philosophies qui ne fournissent donc aucune justification à l'idée des droits de l'homme et des philosophies qui n'ont pas de mots pour expliquer leur valeur. Si nous détruisons les mots qui nous ont été donnés par les siècles passés, nous n'aurons pas de mots nouveaux pour les remplacer, car la philosophie, aujourd'hui, ne connaît pas de tels mots.

335. Mais il y a ceux parmi nous qui n'ont pas abandonné ces mots vieillissants, si nouveaux d'ailleurs pour tant de pays du monde. Ils ne les ont pas abandonnés maintenant, ni ici, ni ailleurs; jamais ils ne les abandonneront.

336. Les Etats-Unis d'Amérique déclarent qu'ils ne reconnaissent pas, qu'ils n'appliqueront pas, qu'ils n'accepteront jamais cet acte infâme.

337. M. CORRÊA DA COSTA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Le Gouvernement brésilien a voté en faveur du projet de résolution déclarant que le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale. Le vote du Brésil n'est pas et ne devrait pas être considéré comme un vote hostile aux Juifs ou au judaïsme. Le Brésil reconnaît pleinement l'appréciable contribution des Juifs, qui sont nés dans notre pays ou à l'étranger et qui vivent dans notre communauté. Le peuple brésilien est fortement hostile au racisme en raison de ses propres origines et de principes moraux. Le Brésil rejette les racistes et les concepts racistes. Dans ce contexte, l'Assemblée se rappellera sans doute aisément que des soldats brésiliens ont sacrifié leur vie en Europe dans la lutte contre le nazisme, le fascisme et leurs pratiques génocides. Au Brésil n'existe aucun type de discrimination, qu'il soit, d'ordre moral, social ou autre, contre des groupes ethniques ou religieux. En fait, des Brésiliens de confession ou d'origine juive prennent part à tous les domaines d'activités sur un pied d'égalité absolue avec les autres Brésiliens. Il est donc tout à fait déplacé d'accuser le Gouvernement ou la société brésilienne de pratiques racistes ou discriminatoires.

338. Toutefois, le Brésil ne fait pas siennes les doctrines sionistes. Le Brésil a reconnu Israël en tant qu'Etat indépendant depuis sa création, mais il n'admet pas que cette reconnaissance soit liée à l'acceptation des pratiques sionistes. Sa position est également valable dans d'autres cas. En fait, reconnaître qu'un Etat est souverain et entretenir avec lui des relations diplomatiques convenables, voire amicales, n'implique pas que l'on accepte des doctrines ou des idéologies qui auraient pu engendrer ou justifier les faits historiques qui ont conduit à la création de cet Etat.

339. Pour des raisons politiques ou religieuses, les membres de la communauté juive n'ont pas tous accepté les idées sionistes. Beaucoup les ont répudiées sans perdre pour autant leur condition ethnique ou religieuse de Juifs. On ne saurait donc accepter d'identifier l'antisémitisme avec l'antisémitisme.

340. Le vote du Brésil signifie que nous n'appuyons pas le sionisme, doctrine raciste ou exclusiviste. Le Brésil ne souhaite pas être conduit à acquiescer, contrairement à ses traditions nationales, quelque forme de racisme que ce soit, que ce soit d'une manière subtile ou par simple ignorance de la réalité. Tous les Brésiliens ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. La société brésilienne a fait montre d'une extraordinaire capacité pour absorber et intégrer sur un pied d'égalité des groupes de population provenant de tous les continents. Au Brésil, le phénomène de séparation ou de ségrégation de minorités ethniques, religieuses ou linguistiques n'existe pas. Il serait donc désagréable pour des citoyens brésiliens de reconnaître que dans leur milieu certains se sentent plus attachés à leur race ou au pays de leurs ancêtres qu'au Brésil lui-même.

341. Enfin, nous ne pensons pas que le parallèle que l'on a essayé d'établir entre la situation en Israël et les questions coloniales soit vrai. L'essence du problème colonial, c'est l'aspiration des peuples à l'indépendance. L'Etat d'Israël a été créé il y a près de 30 ans. Le sionisme, même s'il est considéré comme un mou-

vement de libération nationale, a donc accompli son destin historique.

342. Mme OGATA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Depuis que le Japon a proposé d'inclure le principe de l'égalité raciale dans le Pacte de la Société des Nations, il y a plus de 50 ans, il s'est toujours fermement opposé à toutes les formes de discrimination raciale. Ma délégation a appuyé les efforts des Nations Unies pour mettre sur pied une action massive et concertée dirigée contre les politiques systématiques de discrimination raciale et s'est déclaré prêt à coopérer à la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

343. Ma délégation pense qu'en définissant les buts pour l'action, notamment pour l'action contre une forme spécifique des violations des droits de l'homme, les Nations Unies ne sauraient être trop prudentes afin d'empêcher que l'émotion et les considérations politiques de l'heure n'engendrent encore plus d'injustice pour les générations à venir. De l'avis de ma délégation, les décisions relatives au projet de résolution III nécessitaient plus de temps et plus d'efforts pour parvenir à un consensus avant que nous ne prenions une décision sur un développement du Programme pour la Décennie.

344. Ma délégation a appuyé la proposition visant à repousser l'adoption du projet de résolution III, car elle pensait qu'aucun programme des Nations Unies pour mettre en œuvre une action contre les violations des droits de l'homme ne devrait être mis sur pied sans jouir de l'appui convaincu de l'écrasante majorité des Etats Membres. Toutefois, l'adoption du projet de résolution III préoccupe sérieusement notre délégation. Le fait d'inclure le sionisme dans les objectifs de la Décennie a introduit un élément trop controversé et trop politique pour permettre de mettre sur pied une action unie contre le racisme et la discrimination raciale tels qu'ils étaient originairement conçus.

345. Il est clairement déclaré dans le Programme pour la Décennie que "la discrimination entre les êtres humains fondée sur la race, la couleur ou l'origine ethnique est un affront à l'humanité et doit être condamnée en tant qu'elle viole les principes de la Charte des Nations Unies" [*voir résolution 3057 (XXVIII), annexe*]. En fait le programme visait premièrement à éliminer l'*apartheid* qui est le cas le plus flagrant d'une discrimination institutionnalisée fondée sur l'origine raciale. A la suite du débat qui s'est déroulé en Troisième Commission, ma délégation n'est pas arrivée à la conclusion que le sionisme appartenait à la même catégorie de pratiques discriminatoires évidentes. Ma délégation s'est donc abstenue sur le projet de résolution III qui qualifiait le sionisme de forme de racisme et de discrimination raciale. Ma délégation a cependant voté en faveur des projets de résolution I et II, car nous avons estimé que nous ne pouvions manquer d'appuyer les objectifs de la Décennie tels qu'ils avaient été énoncés à l'origine. Notre position à l'égard du Programme pour la Décennie, y compris la création d'un fonds international et la convocation d'une conférence mondiale, sera réexaminée compte tenu de la façon dont la Décennie évoluera. Ma délégation espère sincèrement que le Programme pour la décennie sera appliqué dans un sens qui lui permette d'obtenir un appui très large et que l'adoption de la présente résolution n'ajoutera

pas à un climat d'affrontement au Moyen-Orient où de sérieux efforts en vue d'une paix juste et durable sont actuellement en cours.

346. M. QURESHI (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation se voit obligée de donner une explication rapide de son vote en faveur du projet de résolution III en raison des assertions réitérées de ceux qui s'y sont opposés parce qu'ils considèrent que ce projet de résolution constitue une attaque organisée contre le judaïsme en tant que religion et contre les partisans de l'Etat juif en tant que peuple. Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. Les Arabes, tant musulmans que chrétiens, ont vécu avec le peuple juif pendant des siècles. Les musulmans partagent beaucoup de valeurs culturelles et spirituelles avec eux. Nous reconnaissons et nous respectons l'apport des Juifs au progrès des hommes. Nous ne sommes pas coupables de l'holocauste subi par le peuple juif au cours du siècle actuel ni des souffrances qu'ils ont endurées au cours des siècles à la suite des préjugés et de l'arrogance raciste. Au Moyen-Orient, les pays arabes et musulmans ont été un havre, un refuge pour les Juifs, pour le peuple juif et de grands savants juifs tels que Abu-Barket, et Musa bein-Maimon ont vécu et ont prospéré dans les cours musulmanes de Bagdad et du Caire. Nous avons la conviction et le constant espoir que les populations des trois Etats monothéistes pourront à nouveau vivre en paix et en harmonie en Terre sainte, comme ils l'ont fait pendant des siècles.

347. Aujourd'hui, l'Assemblée a déploré la politique sioniste au Moyen-Orient qui a conduit à l'expulsion du peuple palestinien de ses foyers et qui est la cause de leur dispersion et de leur exil. Le mal qui a été fait à ce peuple doit être réparé. Comme le représentant du Pakistan l'a dit l'autre jour [2396^e séance], refuser la justice en l'occurrence, c'est refuser la paix.

348. La question essentielle qui se pose au Moyen-Orient est l'édification d'une paix juste et durable. La rhétorique surchauffée que nous avons entendue aujourd'hui ne contribuera pas à avancer ce but, mais on ne doit pas lui permettre de nous détourner de la tâche de rechercher la paix dans cette région troublée. La tâche la plus urgente est d'obtenir le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés et de rendre au peuple palestinien ses droits nationaux. Ma délégation espère que la communauté internationale continuera à faire tous les efforts qu'il lui sera possible pour atteindre ces buts sur la base des décisions prises par les Nations Unies à cet effet, y compris les deux résolutions sur la question de Palestine adoptées par l'Assemblée ce matin [résolutions 3375 (XXX) et 3376 (XXX)].

349. M. RIVAS (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : La Colombie s'est abstenue tant à la Troisième Commission qu'à l'Assemblée lors du vote sur le projet de résolution III qui considère que le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale, car elle n'est pas d'accord sur cette affirmation. Pour cette raison, au nom de ma délégation, je déclare que la Colombie ne se sent pas tenue d'appliquer, en ce qui concerne le sionisme, les recommandations de l'Assemblée générale contenues dans les résolutions sur la lutte contre la discrimination raciale que l'Organisation a adoptées jusqu'à présent et qui ont reçu le vote favorable de ma délégation.

350. M. MICHEL (Haïti) : Ma délégation voudrait, en cette circonstance, expliquer son vote sur l'application du Programme pour la Décennie sur la lutte contre le racisme, la discrimination raciale et l'apartheid.

351. Notre pays en a souffert au seuil de son établissement. Il a aidé les peuples coloniaux à secouer le joug de leurs chaînes séculaires. Au sein des Nations Unies, notre délégation a toujours combattu l'apartheid et a voté pour la Convention contre ce système raciste. Aussi, serait-elle heureuse de voter pour l'ensemble du Programme contre le racisme et la discrimination raciale. Elle aurait voté pleinement pour les projets de résolution I et II comprises dans ce programme étant donné qu'elles préconisent l'effacement du racisme et de la discrimination raciale. Cependant le projet de résolution III, dans lequel le sionisme est assimilé à une forme de discrimination raciale, vient corrompre l'ensemble du Programme.

352. Ma délégation s'est déjà prononcée sur ce projet de résolution à la séance du 16 octobre à la Troisième Commission. Elle a voté contre le projet de résolution qui est devenu le projet de résolution III. Elle le considère incompatible dans un programme pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale. Le projet de résolution III étant lié aux projets de résolution I et II, ma délégation a dû s'abstenir sur les projets de résolution I et II et voter délibérément contre le projet de résolution III.

353. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée vient d'entendre le dernier orateur inscrit pour une explication de vote après le vote sur les projets de résolution concernant le point 68 de l'ordre du jour. Trois représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse, il s'agit des représentants de la Belgique, de l'Irlande, et de l'Arabie saoudite. Conformément aux décisions antérieures et à la pratique habituelle de l'Assemblée générale, la parole leur sera donnée en fin de séance, lorsque nous aurons terminé l'examen des autres parties du rapport de la Troisième Commission.

354. L'Assemblée examinera maintenant le rapport de la Troisième Commission sur le point 77 de l'ordre du jour.

355. Je donne la parole au représentant de la Tunisie sur une motion d'ordre.

356. M. DRISS (Tunisie) : Je voudrais me référer à l'heure : il est 21 h 25; nous sommes en train de siéger depuis environ 15 h 30. Je pense qu'il serait juste que la séance soit reportée jusqu'à demain.

357. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le Président s'en remet à l'Assemblée, certes, mais je voudrais simplement signaler que, selon les renseignements dont je dispose, les points restant à examiner pourraient l'être très rapidement, car il n'y a pas d'orateurs inscrits pour expliquer leur vote sur les projets de résolution recommandés par la Troisième Commission que nous devons encore étudier. J'ai l'impression que quelques minutes suffiraient pour que nous en terminions avec notre ordre du jour et que nous entendions les trois orateurs qui ont demandé à exercer leur droit de réponse à la suite du débat qui s'est déroulé cet après-midi.

358. Je répète que, bien entendu, c'est à l'Assemblée de décider si elle veut remettre la suite de ses

travaux à demain ou non bien que, comme je l'ai déjà dit, j'ai l'impression que nous pourrions en terminer très rapidement si nous continuons à travailler ce soir.

359. S'il n'y a pas de motion formelle tendant à ce que la présente séance soit levée, je considérerai que nous pouvons continuer l'examen du point 77, dans l'espoir que — comme je l'ai dit deux fois — nous en terminerons très rapidement.

360. L'Assemblée va maintenant examiner le rapport de la Troisième Commission relatif au point 77 [A/10309] concernant l'importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Aucune délégation n'ayant demandé à expliquer son vote, l'Assemblée va donc passer directement au vote sur le projet de résolution recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Un vote par division a été demandé sur le paragraphe 4 du dispositif.

361. Je mets aux voix le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Albanie, Algérie, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bhoutan, Botswana, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Chili, Chine, Congo, Cuba, Tchécoslovaquie, Dahomey, Yémen démocratique, Equateur, Egypte, Guinée équatoriale, Ethiopie, République démocratique allemande, Ghana, Guinée, Guyane, Hongrie, Inde, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, République arabe libyenne, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Sri Lanka, Soudan, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Belgique, Canada, Danemark, France, Allemagne (République fédérale d'), Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Afghanistan, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Birmanie, Costa Rica, République dominicaine, Finlande, Grèce, Grenade, Islande, Irlande, Japon, Libéria, Malawi, Nouvelle-Zélande, Portugal, Souaziland, Suède, Turquie, Uruguay.

Par 79 voix contre 12, avec 22 abstentions, le paragraphe 4 du dispositif est adopté.

362. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je mets maintenant aux voix le projet de résolution dans son ensemble.

Par 99 voix contre une, avec 18 abstentions, le projet de résolution est adopté [résolution 3382 (XXX)].

363. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Nous passons maintenant au rapport de la Troisième Commission sur le point 78 de l'ordre du jour, intitulé "Conséquences néfastes pour la jouissance des droits de l'homme de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée aux régimes racistes et colonialistes d'Afrique australe". Ce rapport a été publié sous la cote A/10321. L'Assemblée va procéder au vote sur le projet de résolution recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bhoutan, Botswana, Brésil, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Chili, Chine, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Yémen démocratique, Danemark, République dominicaine, Equateur, Egypte, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, République démocratique allemande, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guyane, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Belgique, Canada, France, Allemagne (République fédérale d'), Israël, Italie, Luxembourg, Malawi, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Par 109 voix contre zéro, avec 10 abstentions, le projet de résolution est adopté [résolution 3383 (XXX)].

364. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant examiner le rapport de la Troisième Commission sur le point 69 de l'ordre du jour relatif aux droits de l'homme et progrès de la science et de la technique [A/10330]. Le projet de résolution que la Troisième Commission propose à l'Assemblée pour adoption figure au paragraphe 18 du rapport et contient un projet de déclaration sur l'utilisation du progrès de la science et de la technique dans l'intérêt de la paix et au profit de l'humanité.

Par 97 voix contre zéro, avec 20 abstentions, le projet de résolution est adopté [résolution 3384 (XXX)].

365. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Nous allons maintenant procéder au vote sur le projet de décision recommandé par la Troisième Commission et figurant au paragraphe 19 de son rapport.

Par 108 voix contre zéro, avec 7 abstentions, le projet de décision est adopté.

366. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Etant donné qu'aucune délégation ne demande à expliquer son vote, nous en avons terminé avec l'examen des points 77, 78 et 69 de l'ordre du jour. Nous allons maintenant entendre les représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

367. M. LONGERSTAEY (Belgique) : Je m'efforcerai d'être extrêmement bref. Au début de cet après-midi, au cours du débat sur la motion de procédure que j'ai été amené à présenter au nom de ma délégation, un collègue a cru devoir m'accuser de lancer des ultimatums. Un autre collègue qui, par surcroît, est un très vieil et cher ami, s'est, lui, contenté de dire que j'exerçais des pressions.

368. Je puis assurer l'un et l'autre de ces collègues que mon pays a, dans un passé plus ou moins lointain, été l'objet à la fois d'ultimatums et de pressions intolérables. C'est dire que je connais le caractère déplaisant de ces manifestations. Je puis les assurer qu'à aucun moment, ni mon gouvernement ni ma délégation n'ont voulu se livrer à des manœuvres d'intimidation. Ils ne le feront pas non plus à l'avenir.

369. Le premier des collègues que j'ai cités a fait plus. Il a voulu mettre en doute le bien-fondé des positions adoptées par mon gouvernement en matière de discrimination raciale. A son intention, et à son intention seulement, je voudrais dire que nous votons, depuis le début de la Décennie, en faveur du projet de résolution I. Cette année, nous l'avons fait deux fois : une fois au cours des travaux du Conseil économique et social et une seconde fois à la Troisième Commission.

370. Quant au projet de résolution II concernant la tenue au Ghana de la conférence mondiale sur la Décennie, la délégation belge a été parmi celles qui, tant au Conseil économique et social qu'à la Troisième Commission, ont chaleureusement soutenu la candidature ghanéenne à l'organisation de cette conférence.

371. M. KENNEDY (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser ainsi que les membres de l'Assemblée générale de demander la parole une fois de plus, mais je crois devoir me référer à nouveau, pour tirer la situation absolument au clair, aux déclarations que le représentant du Koweït a faites au sujet des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud.

372. C'est une question de principe extrêmement importante pour nous et il est essentiel d'y apporter les éclaircissements nécessaires. Dans une précédente déclaration, cet après-midi, le représentant du Koweït a déclaré, du haut de cette tribune, que les neuf membres de la CEE entretenaient des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud. Si je ne puis parler au nom des neuf, je puis certainement le faire pour l'Irlande. L'Irlande n'entretient pas, et n'a jamais entretenu, de relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud. Nous n'échangeons même pas de consuls de carrière. L'Irlande n'a qu'un consul honoraire à Johannesburg et l'Afrique du Sud a nommé un citoyen irlandais en tant que représentant commercial honoraire en Irlande. Il n'est même pas consul honoraire. Comme mes collègues de l'Assemblée le comprendront certainement, c'est le minimum nécessaire pour la protection des intérêts de nos ressortissants, et, certes, c'est une

chose bien différente des relations diplomatiques. Je souligne "relations diplomatiques", auxquelles s'est référé le représentant du Koweït dans sa déclaration initiale. Je demande que cette mise au point soit reflétée dans le compte rendu de cette séance, car c'est une question de principe importante pour nous que de ne pas avoir ou de n'avoir jamais eu de relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud.

373. M. BAROODY (Arabie saoudite) [interprétation de l'anglais] : Je me vois contraint d'exercer mon droit de réponse, surtout à la suite de ce qu'a déclaré notre collègue des Etats-Unis, M. Moynihan, dans son explication de vote ce soir. Je lui rappellerai certains termes dont il s'est servi et que l'on évitait d'employer même au paroxysme de la guerre froide.

374. Je sais qu'il y a une détente entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, mais même lorsque la guerre froide sévissait, les représentants des Etats-Unis et les représentants de l'Union soviétique étaient plus polis dans leurs interventions en conflit.

375. M. Moynihan a dit que l'évaluation du sionisme comme l'équivalent du racisme était un mensonge. Mais nous savons que dans ce pays hôte le mot "mensonge" ne veut rien dire. J'ai entendu des Américains se traiter l'un l'autre de "menteurs" et de "salauds", mais c'était pour plaisanter. Ils se qualifient de salauds et de menteurs, mais nous ne pouvons pas nous servir à l'Assemblée générale de termes qui, pour nous, constituent des insultes par tradition. Si, dans notre partie du monde quelqu'un qualifie publiquement quelqu'un d'autre de menteur, les réflexes de l'autre jouent et il peut même aller jusqu'à tuer celui qui l'a traité de la sorte. Le juge peut l'acquitter parce que ces insultes l'ont mis hors de lui. Que les représentants du pays hôte prennent garde. Nous n'avons pas l'habitude de ces épithètes et nous n'avons pas l'intention de nous y habituer.

376. Il a dit et redit que c'était un mensonge. Les Etats-Unis et les puissances occidentales ont-ils le monopole de la vérité ? Où est votre sens de l'étiquette, mon ami, Monsieur Moynihan ? Vous avez le droit d'avoir votre opinion. Vous auriez pu dire que nous nous sommes trompés au lieu de nous qualifier de menteurs. Soixante-douze menteurs ! Vous avez peut-être le monopole de la vérité ? Vous avez pourtant été professeur à Harvard, et vous ne devriez pas être aussi catégorique dans votre jugement sur les autres.

377. M. Moynihan a dit que l'adoption de la résolution sur le sionisme était un acte infâme. Dites-moi, Monsieur Moynihan, est-ce que le partage de la Palestine a été un acte glorieux ? Je ne sais pas quel âge vous aviez à ce moment-là. Vous étiez un gamin. C'est à moi qu'il faut poser des questions à propos du partage de la Palestine. Lorsque l'un de vos anciens présidents, M. Truman — que son âme repose en paix — a dit dans ses mémoires, "Je suis accablé jour et nuit par les sionistes", et lorsque le Département d'Etat des Etats-Unis a dit à M. Truman de ne pas précipiter les choses par crainte d'aliéner les populations du Moyen-Orient, il a répondu : "Dites-moi combien j'ai d'électeurs arabes" ? Des milliers et des milliers de sionistes m'accablent à propos du partage." Je paraphrase, bien entendu, car ne j'ai pas les mémoires sous mes yeux. Comme je l'ai dit maintes et maintes fois à propos des fonctionnaires du Département d'Etat :

"Qui sont ces gens, ces gamins en pantalons rayés, qui viennent dire au Président des Etats-Unis ce qu'il devrait faire ?".

378. C'est un acte infâme, avez-vous dit, que de qualifier les sionistes de "racistes". Est-ce que la dispersion de millions de Palestiniens par les sionistes est un acte pieux et justifiable ? M. Morgenthau, qui se trouvait être Juif et votre ambassadeur en Turquie en 1917, avait-il tort, lorsqu'il disait "Vous finirez par soulever l'Amérique contre les Juifs qui identifient leurs intérêts avec ce pays" et lorsqu'il disait "Nous ne voulons pas être mis à part". Ne voyez-vous pas le revers de la médaille ? Nul autre que le père du célèbre violoniste juif, Yehudi Menuhin, Moshe Menukin qui a écrit *The Decadence of Zionism in our Time*¹⁴, a dit — je paraphrase — que les sionistes se mettaient à part comme détenteurs d'un monopole de ce qui est juste et de ce qui est faux ; c'est un signe de décadence. Lisez son livre, Monsieur Moynihan. Vous pouvez vous le procurer ici ; sinon à la bibliothèque des Nations Unies, du moins partout ailleurs. Je serais heureux de vous en envoyer un exemplaire si vous ne le trouvez pas.

379. M. Moynihan a réaffirmé ce que les sionistes ne cessent de répéter, à savoir que le sionisme est un mouvement de libération fondé sur des prophéties de la Bible. Pourquoi mon ami M. Moynihan n'appuie-t-il pas la libération des Peaux-Rouges qui ont été parqués dans des réserves ? Pourquoi ne commencez-vous pas un mouvement de libération chez vous ?

380. Le peuple palestinien a été trahi par Balfour sur les bords de la Tamise, trahi de son côté par Truman sur les bords du Potomac, et votre Thomas Woodrow Wilson est revenu de Versailles aux Etats-Unis brisé lorsqu'il a constaté que les alliés — le Royaume-Uni et la France — plaçaient les pays arabes sous mandat, ce qui était un colonialisme déguisé.

381. Où étiez-vous alors Monsieur Moynihan ? Vous me répondez : "Je n'étais pas né." Mais vous êtes professeur, pourquoi ne lisez-vous pas les livres d'histoire ? Connaissez-vous la mission Crane ? M. Crane avait été envoyé par votre gouvernement pour inspecter ce qui se passait en Palestine et aucun de vous qui êtes ici, vous, représentants des Etats-Unis, n'a dit un mot du rapport de Crane qui déclarait qu'il serait injuste de créer un Etat dans un pays peuplé de Palestiniens.

382. Qu'avaient à faire M. Balfour et M. Truman de créer un imbroglio chez nous ? Qu'est-ce que les Palestiniens et les Arabes ont fait au Royaume-Uni et aux Etats-Unis ? Pourquoi, à une distance de quelque 10 000 kilomètres ou plus, allez-vous vous mêler de nos affaires ? Vous observerez peut-être : "Si nous ne l'avions pas fait, l'Union soviétique se serait emparée du Moyen-Orient." Nous ne sommes clients ni de vous ni de l'Union soviétique. Nous voulons être libres. Vous avez combattu pour votre liberté il y a 200 ans. Qu'est-ce qui vous a amené dans notre région ?

383. L'influence que les sionistes ont exercée sur vous ici. Je vois un monsieur assis à côté de vous, le sénateur Humphrey, connu non seulement aux Etats-Unis mais partout. Peut-il, en privé, me dire en toute sincérité que, toutes ces années, les sionistes n'ont pas fait pression sur les Etats-Unis pour suivre

une politique qui s'est retournée contre eux et qui leur a aliéné tous les peuples du monde arabe, tous les peuples du monde musulman et pas seulement eux, tous les peuples du tiers monde, pas seulement ceux du tiers monde mais tous les peuples qui avaient été opprimés par les puissances coloniales.

384. Monsieur Moynihan, mon cher ami — je voudrais encore vous appeler mon cher ami — car les frères quelquefois sont en désaccord. Je vous en prie, vous et M. Garment, votre représentant à la Troisième Commission, cessez donc de prononcer le mot "obscène". Vous avez cité le dictionnaire anglais. Vous savez ce que veut dire le mot "obscène" : mauvais, sale, malsain, inconcevable. Nous n'employons pas de termes obscènes. Et que dire de l'obscénité qui a propagé ses tentacules sur le monde occidental, la vague de pornographie ? Vous savez que ce mot vient du grec ancien *pornos* "prostitué" et *graphos* "écrire". Qui fait preuve d'obscénité M. Moynihan ? Vous n'avez pas besoin d'aller à la 42^e rue. Elle s'est propagée partout dans le monde occidental en raison du relâchement qu'exercent les personnes au pouvoir sous prétexte de droits de l'homme. C'est votre responsabilité, et vous employez le terme "obscène" à propos de 72 nations qui ont voté pour ce que l'on a appelé la résolution sur le sionisme ! Si vous aviez su à quel point 72 Etats seraient blessés de ces termes, je suis persuadé que vous ne les auriez pas employés. Vous êtes allé en Inde comme ambassadeur, vous auriez dû prendre des leçons de bienséance auprès des Indiens. Vous êtes allé en Asie. Vous n'avez pas vécu renfermé comme huître à Boston ou dans la baie de Chesapeake. Vous avez voyagé. Je pourrais vous appeler de quantité de noms, mais je vous respecte, je respecte votre dignité d'être humain.

385. Je ne saurais pas ajouter grand chose aux paroles que mon collègue du Koweït a prononcées lorsqu'il a essayé d'expliquer comment, à nos yeux, le sionisme équivalait au racisme. Je vous l'ai dit maintes et maintes fois depuis 26 ans : nous n'avons rien à redire au judaïsme. Ce sont les Juifs d'Europe qui ont commencé le sionisme. Ils n'avaient rien de commun avec nos Juifs à nous. Ils se sont servis du judaïsme, une noble religion, à des fins politiques et économiques.

386. Qu'est-ce que nous vous avons fait, nous qui sommes à quelque 10 000 ou 12 000 km de chez vous, pour que vous vous mêliez de nos affaires ? Si vous avez, dans notre région, une sphère d'influence comme d'autres grandes puissances, c'est votre droit peut-être, encore que je réprovoque cette manière ancienne d'aborder les affaires internationales, car s'il n'y avait pas eu la dissuasion de la terreur, nous aurions été entraînés dans une troisième guerre mondiale.

387. Les sionistes affirment qu'ils ne veulent pas vivre côte à côte dans un Etat binational ou quelque autre Etat parce qu'ils sont exclusivistes et que Dieu leur a donné la Palestine. Depuis quand Dieu s'est-il fait agent immobilier, mon cher ami M. Moynihan ? Montrez-nous le titre de propriété. Et depuis quand Dieu a-t-il donné à M. Balfour et à M. Truman procuration pour transformer des terres — terres habitées par des populations qui autrefois avaient été juives, tout au moins certaines d'entre elles, et qui avaient épousé le christianisme parce qu'elles étaient lasses de certains de leurs rabbins, nos rabbins qui étaient

fondamentalistes. Dieu fait-il du lotissement de terrain ?

388. Mon ami Moynihan, vous savez très bien que Sion est, dit-on, le lieu où se trouve la tombe du roi David. C'est pourquoi dans les psaumes, il y a cette allusion au mont Sion : "Je lève les yeux vers la colline." C'est cette forme spirituelle de sionisme que nous pensions, à un moment, voir prédominer.

389. Désormais, même Balfour mentionnait dans sa Déclaration "foyer national" et non pas "Etat national", bien qu'il n'ait pas juridiction sur cette partie du monde. C'était un mandat, et les Juifs représentaient à peine 6 p. 100 de la population. Vous vous réclamez de la démocratie et pour le principe "une personne, une voix". Est-ce que les Anglais ou les Américains voudraient savoir par plébiscite si le peuple palestinien accepterait un élément étranger sur la base de prophéties bibliques ? Interrogez-moi sur la Bible et sur les religions monothéistes du Moyen-Orient. Je crois que vous m'avez dit un jour que vous étiez catholique; mais vous ne lisez pas la Bible, vous laissez vos curés vous l'expliquer. Moi, je lis la Bible.

390. Dans notre région, nous parlons par hyperboles, par analogies, par images. Allez-vous me dire que vous croyez encore qu'Eve est sortie d'une côte d'Adam et que le serpent beau parleur a dit à Eve : "Prenez la pomme, mangez-la et vous connaîtrez la sagesse; et dites à Adam d'y mordre aussi" ? Mais on ne devient pas sage en mordant aux pommes. Ce sont des symboles, mon bon ami Monsieur Moynihan. Vous les prenez à la lettre quand cela vous convient politiquement.

391. Et notre illustre ami, le sénateur Humphrey, dont la présence ici m'a fait plaisir, peut-il me dire pourquoi 76 sénateurs marchent automatiquement sur ordre des sionistes ? Bien sûr, les sionistes possèdent la plupart des moyens d'information et les campagnes politiques dépendent des médias, non seulement les campagnes pour l'élection des sénateurs et des représentants, mais même aussi celles pour l'élection du Président des Etats-Unis. Que Dieu protège dans ce pays tout candidat qui ne serait pas soutenu par les sionistes ! Que Dieu l'aide ! Et le Gouvernement fédéral n'aide pas cette ville de New York que j'ai connue sous La Guardia ! J'espère que parce que nous vivons ici, le sénateur Humphrey aidera la ville. Mais dans l'immédiat le Sénat votera 2,5 milliards de dollars pour Israël, et à l'Egypte un prix de consolation de 500 ou 600 millions de dollars. Et 2,5 milliards de dollars iront à Israël. Pourquoi ? Parce qu'Israël est un "bastion de la démocratie". Quelle démocratie ? Une démocratie ritualisée ? La religion a été ritualisée avant la démocratie. C'est pourquoi les gens ont fréquenté les églises et, au cours de deux guerres mondiales, ont prié Jésus, le prince de la paix, qui a dit : "Aime ton ennemi comme toi-même". Puis le lendemain ils s'entr'égorgeaient !

392. Qu'avons-nous fait à nos bons amis américains ! Nous avons des intérêts communs avec vous; nous voulons les faire progresser avec vous, pas seulement l'Arabie saoudite, mais de nombreux Arabes. Vous nous dites : "Si nous n'agissons pas comme cela, l'Union soviétique — le communisme — vous envahira." Mais qu'est-ce qui a fait venir les communistes parmi nous ? Votre politique !

393. Il y a beaucoup d'Etats arabes qui sont amis de l'Union soviétique, pas amis au sens journalistique, mais amis parce que l'Union soviétique les aide. Et l'Union soviétique est heureuse de vous regarder commettre des erreurs. Il y a un certain temps, j'ai dit à mon bon ami qui n'est autre que M. Gromyko et que je peux appeler ainsi parce que je le connais depuis 28 ans : "Mais vous avez voté en faveur du partage." J'avais fait un discours où je parlais de démocratie pervertie, et M. Gromyko m'a dit : "Appartenons-nous aux démocraties perverties ?" Je lui ai répondu : "Nous avons un proverbe arabe qui dit : 'si vous mettez quelque chose de pointu dans votre poche intérieure, cela vous pique sous le bras' ". Il a mis sa main dans sa poche intérieure et m'a dit : "Je n'ai pas d'instrument pointu." J'ai dit : "Cherchez dans votre autre poche", parce qu'il avait aussi participé au partage de la Palestine.

394. Le sénateur du Vermont, M. Austin, qui a été votre représentant permanent ici en 1947, envisageait l'idée de ne pas brusquer le partage afin de voir si nous pourrions encore trouver une solution. Mais votre M. Truman a pris l'affaire en main. Le général Romulo, l'un des patriarches des Nations Unies, a fait à Lake Success un discours d'une heure environ contre le partage. Vous dites que vous n'avez exercé aucune pression ? Il a reçu bel et bien des instructions de son gouvernement de voter en faveur du partage ! C'était un homme si honorable qu'il a quitté New York. Des pressions ont été exercées sur son Président d'alors, et l'ambassadeur des Philippines à Washington a été envoyé pour voter en faveur du partage.

395. En quoi était-ce l'affaire du cardinal Spellman d'appuyer les sionistes contre nous ? Il a été envoyé en Amérique latine pour gagner des voix, ce qu'il a fait. Mais à la fin de sa vie, il l'a regretté. Il m'a été rapporté par l'un de ses amis qu'il avait dit : "Je ne savais pas que le partage allait créer tant de difficultés."

396. L'Union soviétique n'a pas le droit d'intervenir : c'est un droit que vous voulez monopoliser !

397. Je ne dirai même pas que c'est une grande honte que vous soyez entré dans de telles diatribes contre 72 nations qui, en leur âme et conscience, pensaient que les sionistes avaient été trop loin avec leur exclusivité, leur peuple élu de Dieu. Comme si Dieu faisait des discriminations et choisissait son peuple ! C'est ce que nous combattons ici : la discrimination. Quelle fiction ! Supposez qu'il y ait des gens qui ne croient pas en Dieu et qui sont athées et allez leur dire : "Vu notre passé historique, nous devons être en Palestine." Mais les Cananéens étaient en Palestine, avant même que nos Juifs orientaux, qui sont nos frères, comme je l'ai dit de temps à autre, ne viennent vers le sud, partis d'Our, en Chaldée, ce qui est aujourd'hui l'Irak occidental. Qui pensez-vous tromper ici ? Propagande ? Baroody ne fait pas de propagande, il vous cite les faits historiques.

398. Vous, les sionistes, jouez sur les émotions des fondamentalistes parmi les chrétiens, qu'ils soient catholiques ou protestants, et sur ce que vous appelez le "passé judéo-chrétien".

399. Dieu — si vous êtes chrétien ou musulman, ou même si vous appartenez au judaïsme — a envoyé Jésus de Nazareth, le fils de Marie. Mais les Juifs le

nient, le traitent de faux prophète et prétendent attendre qu'un messie de leur propre choix apparaisse sur la terre.

400. Mais tout cela, c'est simplement pour faire du judaïsme, une noble religion, la motivation à des fins politiques et économiques. Seulement, vous ne trompez personne. Comme je leur ai dit lorsque je leur parlais encore — jusqu'en 1944 — les sionistes étaient invités à se joindre à nous pour y vivre en tant que Juifs, à condition de ne pas revendiquer un Etat. Mais ils répondaient : "Nous ne revendiquons pas un Etat, c'est Dieu qui nous a donné la Palestine". M. Eban lui-même l'a dit du haut de cette tribune, ce qui m'a amené à lui répondre ce que je vous ai dit ce soir : "Depuis quand Dieu s'occupe-t-il d'affaires immobilières ?" M. Eban est un homme qui a étudié l'évolution à Cambridge et à Oxford, et M. Herzog, lui, est également un homme instruit, qui a écrit des livres. Mais le voilà qui vient ici pour nous jouer l'air du sentiment !

401. Américains, mes bons amis, réveillez-vous : nous ne voulons pas que vous haïssiez quiconque. Nous, nous ne haïssons pas les sionistes. Personnellement, je les plains, car ils errent dans une mauvaise direction et, comme nombre de Juifs non sionistes me l'ont dit, ils ont développé une psychose. Un proverbe arabe dit : "Dieu a pitié de ceux qui savent comment s'arrêter et qui s'arrêtent". Mais eux, ils ne savent pas où s'arrêter. Leurs ancêtres n'avaient pas les yeux sur la Palestine. Il s'agit d'un peuple étranger dans notre milieu. Les Français, les Britanniques, sont de religion chrétienne, ce qui ne fait pas pour autant d'eux des sémites. Les Nigériens ou les Indonésiens ont une religion sémitique, l'Islam, ce qui n'en fait pas pour autant des peuples sémitiques.

402. Mais les sionistes, eux, veulent rassembler, s'ils le peuvent, 16 millions de Juifs dispersés dans le monde entier et dont un grand nombre se sont parfaitement identifiés à leur pays de naissance ou d'adoption et y ont prospéré, que ce soit dans le domaine du commerce, dans celui de la science ou dans celui de la culture. Mais les sionistes prétendent être un peuple unique par le simple fait qu'ils pratiquent le judaïsme, et ils soutiennent qu'ils ont le droit de s'installer en Palestine sous prétexte que Dieu la leur aurait donnée, chacun sachant pourtant fort bien qu'aucun sioniste n'a jamais eu de communication directe ou indirecte avec Dieu Tout-Puissant.

403. Il faut donc dissiper cette fiction, cette histoire de caractère exclusif qui placerait ces gens à l'écart des autres. Car il y a là un danger : le risque qu'ils deviennent le bouc émissaire de tous ceux qui penseraient que tous leurs maux viennent des sionistes. Je serai, quant à moi, au premier rang de ceux qui chercheront à les protéger. Mais qu'ils ne s'imaginent pas que ce qui s'est passé ne peut plus se reproduire.

404. Je suis heureux de voir un illustre membre du Sénat assis parmi nous. Sans doute n'a-t-il pas la même opinion que moi, mais du moins pourra-t-il mettre ses collègues sénateurs au courant de la situation, leur conseiller de ne pas marcher aveuglément dans la voie des considérations politiques propres à nuire au peuple palestinien, — un peuple qui, je le dis pour l'information de la délégation des Etats-Unis, a été composé de Juifs, mais qui se sont convertis au christianisme après la destruction du Temple par les

Romains en 70. Ensuite, ce sont les Byzantins qui gouvernèrent cette partie du monde, et ils utilisèrent le christianisme à des fins politiques et économiques. Puis, au VII^e siècle, une nouvelle religion — l'Islam — apparaissant à l'horizon, un grand nombre de ces chrétiens — et nombre d'entre eux, je l'ai dit, avaient été des juifs auparavant — se convertirent à l'Islam. Quant au Khazars, dont les ancêtres sont venus de la partie septentrionale de l'Asie et qui se sont convertis au judaïsme au VIII^e siècle, ils ont réclamé la Palestine pour eux, n'hésitant pas à disperser le peuple palestinien, la population autochtone de cette terre !

405. Si ce n'est pas là quelque chose de comparable au racisme et à la discrimination, qu'est-ce ?

406. Ils veulent faire l'histoire en arrière et forger un peuple à partir d'une religion. Or cela, on ne le peut pas. Un peuple, c'est l'ensemble de ceux qui appartiennent à une région géographique donnée, qui ont des intérêts communs, généralement une langue commune, et une commune manière de vivre. Voilà ce qu'est un peuple. A une certaine époque, les Anglo-Saxons se considèrent comme un peuple. Mais lorsque je suis allé en Angleterre, j'ai constaté que les "Anglo-Saxons" n'étaient pas composés seulement d'Anglais et de Saxons, mais aussi de Celtes, d'Ecosais, de ressortissants du Yorkshire, de gens de l'île de Man, et que toutes ces ethnies s'étaient encore mélangées à d'autres. N'oublions pas les Normands, qui tuèrent Harold en 1066. Ils venaient du Nord de la France.

407. Il n'y a donc rien que l'on puisse ici appeler une race. C'est là une classification très simpliste à l'usage des écoles, et quelqu'un comme le professeur Moynihan devrait être mieux renseigné. C'est une attitude — ce sens de la supériorité, ce sens de l'exclusivité — qui détermine la discrimination. Ne parlons pas ici de préjugés.

408. J'ai assisté pendant 30 ans aux travaux de la Troisième Commission, cherchant à déterminer ce qu'est la discrimination. Mais voilà que vous venez qualifier notre action d'"obscène". Commencez, Monsieur Moynihan, par nettoyer votre pays de l'obscénité, avant d'utiliser de tels termes. Si vous le voulez, nous vous y aiderons. Vous êtes forts, certes, plus forts que nous; utilisez alors cette force à l'appui de la justice et non à l'appui de causes branlantes.

409. Baroody, lui, continuera jusqu'à son dernier souffle à s'opposer à la tyrannie, dans quelque partie du monde qu'elle se niche. Et puis, vous ne venez pas nous ressasser ces slogans sur votre soutien à la démocratie. Avez-vous agi démocratiquement lors du partage de la Palestine ? Ne ritualisez pas la démocratie : laissez la démocratie se traduire dans l'attitude de chacun de nous. Pour nous, elle commence par la modération, non pas par la licence. Pour l'amour de Dieu, réveillez-vous avant qu'il ne soit trop tard. Car autrement, à moins de trouver l'homme providentiel — quelqu'un comme vous, peut-être, Monsieur Humphrey, ou quelqu'un d'autre capable de remettre cette grande nation sur le droit chemin — vous ne parviendrez pas à sauver ce pays de la faillite.

410. Allez donc aider les sionistes en leur donnant des milliards de dollars, alors que nous nous trouvons ici dans une ville qui est presque en faillite ! Il y a pourtant 2 millions de Juifs à New York. Pourquoi n'aidez-

vous pas cette ville, ici ? Pourquoi ne feriez-vous pas de New York un 51^e Etat pour y ramener tant de ces Juifs qui ont été incités à tort à se rendre en Israël et qui en sont dégoûtés ? J'ai entendu dire que nombre d'entre eux souhaitaient retourner en Union soviétique mais que ce pays les avait mis en garde : s'ils s'en allaient, ils ne pourraient plus revenir; ils sont donc venus ici.

411. Pourquoi aideriez-vous des gens de l'Union soviétique parce qu'ils sont contre l'Union soviétique ? Cette époque est révolue. Il y a 10 ou 15 ans, on pouvait lire ici sur des affiches, "Libérez l'Europe", "Libérez les esclaves d'Europe". Mais ces affiches ont été enlevées lorsqu'on s'est rendu compte que l'Union soviétique ne pouvait pas être facilement dominée parce qu'elle était très forte. Je dis à mes collègues de l'Union soviétique que bien que l'Arabie saoudite ne reconnaisse pas le communisme, cela ne m'empêche pas d'avoir de bons rapports avec eux. Je n'ai aucune sympathie pour Joseph McCarthy, qui pensait que le communisme était synonyme de choléra ou de quelque chose d'approchant. Le peuple soviétique est un peuple. Il devient de plus en plus capitaliste, car l'idéologie communiste n'est ni chair ni poisson. On ne sait plus si elle est capitaliste ou socialiste. C'est de l'étatisme. L'Union soviétique emploie les méthodes du capitalisme qu'elle a apprises des Etats-Unis. Alors, nous vous disons "réveillez-vous", car nous vous aimons bien. Nous aimons le peuple de l'Union soviétique. Des amis à moi sont allés là-bas et sont revenus en disant que les Soviétiques étaient d'excellentes gens. Ayez une nouvelle attitude. Ne vous mêlez pas des sphères d'influence, car la politique des sphères d'influence et d'équilibre des puissances est dépassée. Ce sont des gens comme le sénateur Humphrey qui devraient enseigner aux Américains une nouvelle attitude, de façon qu'aucune doctrine en "isme" ne prévale et que les sionistes deviennent de bons Juifs capables de vivre aux côtés des Arabes dans un Etat binational, ou toute autre forme d'Etat; car, s'ils ne veulent pas être reçus parmi eux, il faudra soit les assimiler, soit les expulser.

412. Où est Alexandre le Grand ? Où sont les Séleucides, les Romains, les Byzantins, les Mongols qui sont venus dans la région ? Je ne parle pas des puissances sémites qui les ont précédés. Où sont nos frères, les Turcs, qui, à un moment donné, régnaient sur le Moyen-Orient ? Où sont les mandats britanniques et français ? Où sont leurs empires ? Ils sont allés à vau l'eau, et Dieu seul est grand. Nous possédions trois empires. Les Arabes devinrent assoiffés de pouvoirs et de richesses et ils échouèrent. Pour l'amour du ciel, retenez les leçons de l'histoire. Vous n'avez que 200 ans. C'est un bel âge sur le plan culturel. Retenez les leçons du passé. Si vous n'êtes pas d'accord avec nous, ne nous injuriez pas; mais si vous l'êtes, par erreur, rincez-vous la bouche de crainte que la grossièreté n'y laisse des taches.

413. M. AL-SAYEGH (Koweït) [interprétation de l'anglais] : Me rendant compte qu'il est près de 22 h 30 et que je prends la parole immédiatement après mon bon ami le représentant de l'Arabie saoudite, je me vois doublement contraint d'être bref et de ne pas m'écarter du sujet, malgré mon désir de répondre aux déclarations faites par trois représentants.

414. Le représentant de l'Irlande est revenu une fois encore sur la question des relations entre l'Irlande et l'Afrique du Sud. Ce qu'il a répété ne diffère en rien de ce que j'ai cité sur la base du document A/AC.115/L.415. Il est vrai qu'il nous a donné des renseignements supplémentaires, tels que l'importance des missions en cause, l'identité des personnes. Malheureusement ce sont des renseignements dont je ne disposais pas, car malheureusement aussi, le Comité spécial contre l'apartheid n'a pas jugé nécessaire de nous donner tous ces détails, et si le représentant de l'Irlande pense qu'il est important que ces renseignements figurent dans les procès-verbaux, je l'invite vivement à demander au Comité spécial contre l'apartheid de publier un rectificatif et d'ajouter des notes de bas de pages au tableau afin que soient publiés les détails qu'il estime nécessaire de nous communiquer.

415. En ce qui concerne la déclaration du représentant de la Belgique, il s'est élevé contre le mot "ultimatum". Nous nous élevons contre le fait d'être menacés d'ultimatum. Depuis le 3 octobre, nous avons écouté patiemment les représentants des puissances occidentales dire aux Nations Unies que si cette résolution était adoptée, ils reconsidéreraient leur appui à la Décennie, ils retireraient leur appui à la Décennie. Jouons-nous à des jeux de sémantique ? S'agit-il d'un ultimatum, d'une mise en garde ou d'une menace ? Le fait important est que les Nations Unies entendent une minorité d'Etats, indépendamment des règles démocratiques, indépendamment des règles parlementaires, demander à la majorité de changer d'avis sous la pression, sinon quelque chose de grave se produira. Si ce n'est pas là un ultimatum, je ne vois pas ce que c'est.

416. En répondant à cela j'ai fait remarquer qu'il s'agissait d'un ultimatum frauduleux. J'ai fait remarquer que l'appui promis à la Décennie au cas où le projet de résolution sur le sionisme serait rejeté était en soi un appui frauduleux, car si on promettait aux Nations Unies d'appuyer la Décennie, qu'il ne s'agissait là que de belles paroles, alors que la Décennie est censée être une décennie d'action. J'ai relevé le palmarès des Etats qui ont adressé cet ultimatum et si le représentant de la Belgique désire toute l'histoire en ce qui concerne l'Afrique du Sud que la Décennie vise à punir, à isoler, à contrôler et à conduire à la défaite, je suis prêt à rappeler tous les faits à l'Assemblée.

417. La Belgique s'est opposée au premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs, rejetant les pouvoirs de l'Afrique du Sud.

418. La Belgique s'est opposée à la décision du Président de l'Assemblée générale suspendant l'Afrique du Sud de sa participation à la vingt-neuvième session.

419. La Belgique est connue comme ayant des relations diplomatiques ou officielles avec l'Afrique du Sud — en fait, pour éviter d'autres détails comme ceux concernant l'Irlande, je mentionnerai les relations existant entre la Belgique et l'Afrique du Sud. La Belgique entretient une mission diplomatique en Afrique du Sud et une mission consulaire dans ce pays, et l'Afrique du Sud entretient une mission diplomatique, une mission consulaire, une mission commerciale et technique, un bureau d'informations, un

bureau d'émigration, a un attaché militaire, naval et de l'Air en Belgique, ce dernier résidant en République fédérale d'Allemagne.

420. La Belgique est l'un des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud. La Belgique est l'un des pays desservis par les lignes aériennes sud-africaines, et ainsi de suite.

421. Un pays comme celui-ci peut-il venir nous dire le plus sérieusement du monde : "Sans la résolution sur le sionisme, nous aurions participé de tout cœur à la Décennie pour la lutte contre le racisme et la discrimination raciale". Je ne pense pas qu'aucun de nous soit assez crédule ou assez naïf pour croire que la réponse est "oui".

422. Je voudrais dire un mot ou deux à la suite de la longue déclaration du représentant des Etats-Unis. Tout d'abord, j'ai lu le professeur Moynihan et je dois avouer que le professeur Moynihan est beaucoup plus persuasif que l'ambassadeur Moynihan. Le représentant des Etats-Unis est venu avec un argument facétieux. Il a fait des commentaires sur quelque chose que j'avais dit au sujet de la définition de la discrimination raciale par les Nations Unies, et il a dit que les Nations Unies n'avaient pas défini le racisme. Puis il a enchaîné sur un absurde syllogisme qui mènerait à la conclusion également absurde que le sionisme est une forme de nazisme, ou l'inverse — j'ai même oublié ce qu'il a dit. Mais avec toutes ces manœuvres de diversion, il a oublié de répondre à la question sur le point de savoir si la définition de discrimination raciale adoptée par les Nations Unies s'applique au sionisme ou non. Dois-je comprendre que le silence de M. Moynihan sur la question de discrimination raciale implique qu'il est à moitié d'accord avec les résolutions, qu'il doute simplement que le sionisme soit une forme de racisme, mais qu'il ne doute pas que le sionisme est une forme de discrimination raciale ?

423. M. Moynihan a admis qu'il y a une définition des Nations Unies, mais au lieu de répondre à la question — cette définition s'applique-t-elle au sionisme ou non — il a digressé et nous a fait part de sa propre philosophie du racisme. Il a laissé sans réponse la question : les Etats-Unis conviennent-ils que le sionisme perpétue la discrimination raciale, ou n'en conviennent-ils pas ? Etant donné son silence, je me permets de croire que tacitement il est d'accord avec l'affirmation que le sionisme est une forme de discrimination raciale.

424. Enfin, à la différence de mon ami M. Baroody, les injures verbales ne m'atteignent pas. Les paroles insultantes, les épithètes malsonnantes dont s'est servi la délégation des Etats-Unis à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies depuis le 3 octobre, telles que "pervers", "obscène", et aujourd'hui, "mensonges" ont illustré et émaillé les déclarations du représentant des Etats-Unis. Je n'en suis ni chagriné ni dépit. Il y a bien longtemps, dans mon premier cours élémentaire de philosophie, je m'entendais dire par mes professeurs : "Ce n'est que quand vous êtes à court d'argument que vous pouvez avoir recours à des injures." Les injures ne sauraient remplacer des propos raisonnables; proférer des injures, c'est reconnaître sa faillite intellectuelle.

La séance est levée à 22 h 35.

NOTES

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, première session extraordinaire, Séances plénières*, 77^e séance, p. 131 et 132.

² *Ibid.*, trentième session, Première Commission, 2063^e séance, p. 36.

³ *Ibid.*, trentième session, Troisième Commission, 2134^e séance, par. 61.

⁴ *Ibid.*, 2121^e séance, par. 24, et 2132^e séance, par. 44 à 46.

⁵ *Ibid.*, 2117^e séance, par. 38 à 41.

⁶ *Ibid.*, 2123^e séance, par. 3.

⁷ A/AC.115/L.415.

⁸ Theodor Herzl, *The Complete Diaries*, New York, Herzl Press, 1969.

⁹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Troisième Commission*, 2181^e séance, par. 22.

¹⁰ *Ibid.*, 2134^e séance, par. 58.

¹¹ *Ibid.*, par. 23 à 25.

¹² *Ibid.*, vingt-troisième session, Troisième Commission, 1644^e séance.

¹³ *Documents officiels du Conseil de sécurité, troisième année*, n^o 71, 299^e séance.

¹⁴ Beirut, The Institute for Palestine Studies, 1969.